



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du jeudi 09 novembre 2017**

Mairie.....	4
AFFAIRES.GENERALES.....	4
VOIRIE	6
CULTURE.....	8
PETITE ENFNACE & FAMILLE	11
VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION LOCALE	15
AFFAIRES SCOLAIRES	16
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17
ECONOMIE CULTURELLE	20
ECONOMIE SOCIALE , SOLIDAIRE & ECONOMIE CIRCULAIRE.....	21
ARCHITECTURE, URBANISME & LOGEMENT.....	23
DEVELOPPEMENT DURABLE	29
AFFAIRES SOCIALES & HEBERGEMENT D'URGENCE	33
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE.....	33
JEUNESSE	34
PREVENTION	36
POLITIQUE DE LA VILLE	36
QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT	39
VŒUX.....	45

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le vendredi 03 novembre 2017, les membres du Conseil se sont réunis le jeudi 09 novembre 2017 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoins au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. SAHIN, M. TOUZET, **Conseillers d'arrondissements**,

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme EL KHOMRI à Mme ROLLAND
M. BADINA à M. LORENZINI
Mme BOYER à M. HONORE
M. DARRIULAT à Mme DEMANGEL
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
Mme MEES à Mme MARKOVIC
Mme MOUZANUIK à M. QUEINNEC

Délibération 18.2017.298 :

Arrivée de Mme MARKOVIC

Délibération 18.2017.300 :

Arrivées de M. BROSSAT et M. LORENZINI

Délibération 18.2017.305 :

Arrivée de M. SAHIN

Délibération 18.2017.321 :

Arrivée de Mme DAMS

Délibération 18.2017.329 :

Arrivées de M. GUILLOT

Délibération 18.2017.334 :

Arrivée de M. GONZALES

Arrivées de Mme PROUST et Mme GABELOTAUD

Délibération 18.2017.335 :

Départs de M. BROSSAT et Mme MEHAL

Délibération 18.2017.337 :

Départ de M. BOURNAZEL

Délibération 18.2017.339 :

Départs de M. SAHIN et M. BROS

Délibération 18.2017.343 :

Départ de M. BRIANT

Délibération 18.2017.345 :

Départ de M. VAILLANT

Délibération 18.2017.348 :

Départs de Mme GABELOTAUD et Mme DEBONNEUIL

Délibération 18.2017.349 :

Départ de M. BEPPO

Délibération 18.2017.351 :

Départs de Mme BRIDIER

Délibération 18.2017.354 :

Départ de M. TOUZET

Délibération 18.2017.355 :

Départs de Mme PREMEL et M. LISCIA

Mme Carine ROLLAND, est désignée secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : dans l'exécutif parisien et je voulais à la fois leur souhaiter bon courage et bonne chance dans leur nouvelle responsabilité et dire que, évidemment, cela n'enlevait rien à l'engagement que vous avez ici autour de notre équipe dans le cadre des délégations qui, par ailleurs, étaient déjà les vôtres dans le 18^{ème} et que vous allez continuer à suivre ici parce que finalement, c'est dans ce double lien que l'on fait le mieux la politique. En tout cas bravo, et je suis très heureux que le 18^{ème} soit aussi bien représenté maintenant dans l'exécutif parisien.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose que nous désignions Mme ROLLAND. J'imagine que cela ne pose pas de difficultés majeures à qui que ce soit.

Je vous informe des pouvoirs qui m'ont été remis :

- Mme EL KHOMRI à Mme ROLLAND
- Mme GABELOTAUD à Mme PROUST

- M. DARRIULAT à Mme DEMANGEL
- M. GONZALEZ à M. MENEDE
- Mme DAMS à M. DAVIAUD
- M. BADINA-SERPETTE à M. LORENZINI
- Mme MEES à Mme MARKOVIC
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
- Mme MOUZANUIK à M. QUEINNEC
- Mme BOYER à M. HONORE

S'il y avait d'autres départs ou d'autres pouvoirs, n'hésitez pas à les faire passer à l'administration.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2017. 296 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 09 novembre 2017

Eric LEJOINDRE : Il nous revient d'adopter le compte rendu du Conseil d'Arrondissement du 11 septembre dernier. J'imagine qu'il n'appelle pas de commentaires particuliers sinon je le saurai déjà.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.296 à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION : 18.2017.297 : Subventions fonds du Maire (16 306 euros) à 3 associations du 18e arrondissement

Carine ROLLAND : Délibération traditionnelle sur l'attribution des fonds du Maire. Les fonds du Maire sont les sommes récoltées lors des quêtes à l'issue des mariages et issues aussi de 75 % des recettes des droits de tournage et de mise à disposition des locaux. Nous avons la chance d'avoir une Mairie très prisée en la matière.

Cette année, la somme récoltée s'élève à 16 306 €, ce qui est un peu moins que l'année dernière où nous étions à 18 225 €, non pas que nous ayons moins marié mais nous avons moins loué les espaces municipaux.

Le Maire souhaite continuer de soutenir deux associations qui sont traditionnellement accompagnées par les fonds du Maire. Il s'agit de la Salle Saint-Bruno à hauteur de 7 500 € et le Comité des fêtes et d'actions sociales, fondateur et partenaire ô combien important de la fête des vendanges de Montmartre à hauteur de 7 500 €. A cela s'ajoute la proposition de 1 306 € à Cultures

sur Cour, association qui œuvre autour de l'accompagnement scolaire et des activités sociales et culturelles notamment dans le quartier d'Amiraux-Simplon.

Eric LEJOINDRE : Nous continuons dans cette tradition qui consiste, quand on a un peu plus de fonds du Maire que d'habitude, à adjoindre à la délibération une association supplémentaire. J'imagine que cela ne pose pas de problèmes ou d'interrogations.

Nous allons passer à la délibération DFA 86 concernant la signature d'une concession de service provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général. Une deuxième délibération ayant trait à ce même sujet global de la présence publicitaire est la DU 244 rapportée par M. BEPPO. Je vous propose d'étudier les deux d'un seul bloc.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.297/2017.DDCT.118 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.298 : Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

Carine ROLLAND : Les MUI (mobilier urbain d'information) sont les grands panneaux d'affichage que nous croisons quotidiennement dans Paris, affichage extérieur destiné à recevoir des informations non publicitaires à caractère général ou local ou des œuvres artistiques et, à titre accessoire, de la publicité.

La concession pour l'exploitation de ces mobiliers est actuellement confiée à SOMUPI, filiale de JC Decaux, dans le cadre du contrat Vélib' qui court jusqu'en décembre 2017.

Dans l'optique du renouvellement du marché Vélib', la mise en place et l'exploitation des vélos et celle des mobiliers urbains d'information concernés a été dissociée. Or, pour l'exploitation des MUI, un candidat a été sélectionné après une procédure classique de consultation de marché public par la Ville de Paris. Cependant, en raison d'un référé précontractuel, la Ville n'a pu conclure le contrat de concession, donc dissociation des Vélib' et des mobiliers urbains d'information, un candidat est désigné, un référé court à l'encontre de ce lauréat, ce qui fait que le lancement prévu en novembre 2017 amènerait en décembre 2018 pour la désignation d'un nouveau titulaire.

Or nous avons, la Ville de Paris a un devoir de continuité de l'information municipale ; il est donc proposé par cette délibération de proroger la concession attribuée à la société SOMUPI, la filiale de JC Decaux, pour une durée provisoire de 20 mois. C'est ce dont nous vous proposons de délibérer.

Eric LEJOINDRE : La seconde délibération a trait au même sujet, qui était en 27^{ème} position pour que vous puissiez la retrouver dans notre ordre du jour.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.298/2017.DFA.86 à la majorité à 7 voix contre dont 2 pouvoirs (EELV) et 8 absentions dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

VOIRIE

DELIBERATION : 18.2017.299: Révision du règlement local de la publicité, des enseignes et pré-enseignes – objectifs et modalités de la concertation

Félix BEPPO : Mes chers collègues, la délibération porte sur l'élaboration du règlement local de publicité. Ce dispositif réglementant ces sujets est issu d'une loi de 1979 relative à la publicité aux enseignes et pré-enseignes. Elle est codifiée notamment par le Code de l'environnement.

Depuis cette date, énormément de choses sont venues s'inscrire sur ces questions tant dans le Code de l'environnement dans sa loi de 2012 suite aux accords de Grenelle et dans les modifications apportées au Code du patrimoine dans sa loi de 2016. Il est maintenant une compétence municipale décidée par le Conseil de Paris et la Ville de Paris d'élaborer son règlement local de publicité.

Désormais, nous aurons à voter sur ces questions et c'est l'objet de la délibération.

La procédure retenue, c'est que l'on puisse, à partir de cette délibération, permettre de recueillir l'avis de la population, le vôtre bien évidemment, qu'il y ait enquête publique tout de suite après ces avis et le recueil des avis avant d'élaborer le vote du Conseil de Paris. Le règlement tel qu'il sera voté en Conseil de Paris sera annexé au plan local d'urbanisme.

Il vous est demandé d'approuver la procédure que je viens de vous présenter.

Eric LEJOINDRE : Je sais que M. JULIEN souhaite prendre la parole sur cette question.

Pascal JULIEN : Effectivement, la Ville de Paris a eu la mauvaise idée d'autoriser un contrat qui permettait à un affichage numérique sur ce mobilier que l'on appelle couramment les « sucettes Decaux ». Un affichage numérique, pour les écologistes, c'est plus agressif et énergivore, cela peut être dangereux d'ailleurs pour la circulation routière et cela renforce la marchandisation de l'espace public. Ce n'était pas une bonne idée, c'est la raison pour laquelle à l'époque, nous avons voté contre en alertant, en disant : « Attention, autoriser Decaux en l'occurrence à faire de l'affichage numérique, ce n'est pas conforme au RLP ». « Certes », nous a-t-on répondu « mais c'est conforme à la loi » et la loi est supérieure au RLP, c'est ce qui a été dit à l'époque. Nous avons démontré que non, pas toujours. Il s'est passé ce qui s'est passé ; il y a eu un recours et le contrat a été invalidé parce que la Ville de Paris a violé son propre règlement en autorisant cet affichage numérique sur les sucettes Decaux.

Que croyez-vous qu'il se fasse ? On va refaire le RLP dans la perspective que désormais, ce règlement local de publicité puisse autoriser l'affichage numérique sur les sucettes Decaux. Cela revient à rendre conforme les motifs qui ont invalidé le marché dans le sens d'une régression en termes environnemental, écologique et sécuritaire.

Voilà pourquoi nous avons deux délibérations : la première prolonge le contrat Decaux de dix-huit mois pour permettre la lourde procédure de révision du RLP. Elle est lourde parce que les écologistes à l'époque se sont battus pour qu'elle soit lourde afin d'éviter que l'on puisse avec un simple vote majoritaire dans les assemblées faire des changements importants. C'est nous qui avons fait en sorte que cela soit lourd de le changer. Là, cela prend dix-huit mois. On prolonge dix-huit mois le contrat qui profite à Decaux pour permettre ensuite l'affichage numérique sur ces sucettes Decaux.

Vous comprendrez pourquoi dans ces conditions les écologistes voteront contre ce soir aussi bien la prolongation de dix-huit mois, conscients que cela plombe aussi pendant ce temps-là l'information non publicitaire, l'information à caractère municipal puisque les deux malheureusement sont liés. Le gestionnaire gère deux sortes de chose : d'une part, l'affichage municipal et d'autre part, l'affichage publicitaire et c'est avec ce deuxième qu'il finance le service du premier. Nous assumons parce que la question est grave et que l'on ne va pas se laisser piéger ; on ne va pas céder aux chantages qui consisteraient à nous dire : « Oui, vous privez les Parisiens pendant dix-huit mois d'affichage municipal ». Non, nous voulons épargner aux Parisiens un affichage numérique ensuite pendant des années et des années.

Voilà pourquoi nous voterons contre ces deux délibérations en se réservant pour le Conseil de Paris de déposer des amendements et des vœux. On verra bien ce qui se passera à ce moment-là au Conseil de Paris.

Christian HONORE : Je ne reviens pas sur la sévérité de M. JULIEN. Bien entendu, ces deux délibérations nous interpellent également, on va s'abstenir. Cependant, on va avoir un débat au Conseil de Paris, on va déposer des amendements.

Je voudrais quand même relever deux ou trois points qui nous paraissent importants : d'abord, la consommation énergétique, les pollutions visuelles et je vous dirais que je suis assez circonspect sur l'affichage grand format sur les équipements sportifs. Donc, il faut faire très attention en ce qui concerne la publicité et les outils mis à la disposition pour ne pas aggraver la pollution visuelle et les consommations énergétiques que cela peut entraîner.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir et nous interviendrons plus longuement au Conseil de Paris.

Gérald BRIANT : Je veux donner la position qui va être la nôtre. Nous allons être plus vigilant sur le contenu des partenariats faits parce que l'on s'aperçoit que, notamment via la publicité des fois, il y a des gens avec qui il y a besoin de mieux contrôler ce qui se fait. Du coup, nous allons plutôt axer l'essentiel de notre activité là-dessus.

Très franchement, j'écoute ce qui est dit mais expliquer que le numérique c'est énergivore et que cela pose des problèmes écologiques, j'entends mais il faut quand même que l'on informe, c'est soit du papier, soit du numérique. Je ne sais pas si aussi produire autant de papiers en termes d'affichage avec les coûts et là en plus, on a l'immédiateté qui fait, je pense qu'il y a un débat à avoir.

Je pense qu'il est un peu tranché par l'avis le fait qu'il y ait plus de numérique, qui d'une certaine manière me paraît aller quand même dans le sens de l'histoire. Après oui, il faut voir sur comment on peut mieux faire, comment aujourd'hui on peut avoir des lumières moins agressives, etc. tout un tas de choses sur lesquelles il faut faire. Mais d'une certaine manière, nous ne pouvons pas reculer sur l'information des Parisiens. En l'occurrence, la pente est dangereuse de ce point de vue. Je suis très attaché au fait que l'on puisse aujourd'hui dire des choses simplement.

Je me rappelle, il y a des campagnes très intéressantes en termes de mobilisation solidaire sur des collectes de vêtements, sur tout un tas de choses où cela prouve son efficacité. L'immédiateté quand il y a des fois, à raison de mails que l'on peut envoyer mais quand on peut tout de suite informer largement des gens qui sont aussi des passants, c'est très bien et je pense qu'il faut faire cela.

En l'occurrence, pour l'instant, nous sommes sur un vote pour, vigilant, parce que nous voulons quand même avoir notre mot à dire sur des campagnes qui peuvent se faire et je pense notamment à

des grandes entreprises qui, en ce moment, fraudent allègrement mais aussi, pourquoi pas réfléchir que dans le plan parisien, on puisse dire des choses en termes de droit. L'actualité est toujours une richesse palpitante.

Eric LEJOINDRE : Merci à tous pour ces interventions. Il y aura un débat – M. HONORE, M. JULIEN et M. BRIANT l'ont dit – d'abord à l'échelle du Conseil de Paris puisque ces délibérations concernent l'ensemble des arrondissements. Ce débat est légitime même s'il doit être le plus large possible.

J'entends que l'affichage numérique puisse être consommateur en énergie. Je sais que l'affichage papier est consommateur en matière première, en énergie pour produire les affiches, en papier. Les encres ne sont pas forcément les éléments les plus écologiques possibles. Le séchage des encres pour faire des belles affiches est extrêmement coûteux et extrêmement énergivores. Le transport des affiches dans tout Paris en camionnette fusse-t-elle propre est aussi une complexité. Donc, je pense qu'il faut s'attaquer à la question de l'affichage numérique en ayant en tête le fait que l'on ne part pas d'un bilan neutre ; on part d'un bilan.

Ensuite, la question peut être posée de savoir s'il faut ou pas, tout court, permettre qu'il y ait de la publicité et c'est un débat tout à fait noble mais qui ne peut pas être pris uniquement sur l'angle du numérique ou pas du numérique parce qu'en réalité, l'affichage non numérique a un coût écologique certain.

Par ailleurs, je suis comme M. BRIANT, extrêmement attaché à ce que nous puissions continuer dans cette période à avoir des outils d'affichage pour nous. On sait à quel point il est difficile de faire savoir aux Parisiens les différents événements auxquels ils peuvent avoir accès, de faire passer de l'information notamment sur le plan Grand froid, sur le plan Vigilance pour les personnes âgées à l'été. Bref, on sait à quel point on a besoin d'être au contact des Parisiens et à quel point on est incapable d'aller frapper chez chacun des Parisiens. L'affichage dans la rue est un outil auquel je ne suis pas évidemment pas prêt à renoncer pour de l'information publique essentielle, pour faire en sorte que les Parisiens puissent continuer à être informés. Des discussions ont lieu, le débat aura lieu au Conseil de Paris. J'espère que cela permettra d'aboutir à une position qui rassemble.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.299 / 2017 DU 244 à la majorité soit 7 voix contre dont 2 pouvoirs (EELV) et 8 abstentions dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

CULTURE

DELIBERATION : 18.2017.300 : Signature d'un avenant à la convention d'équipement avec le Théâtre de l'Atelier (18e)

DELIBERATION : 18.2017.301 : Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'

DELIBERATION : 18.2017.302 : Subvention (470.000 euros) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e)

DELIBERATION : 18.2017.303: Subvention (2.000 euros) à l'association Exposed (18e)

DELIBERATION : 18.2017.304 : Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle (20e

Carine ROLLAND : Concernant la première délibération, il s'agit de prolonger la possibilité donnée au Théâtre de l'Atelier d'effectuer des travaux, c'est ce bel établissement situé place Charles-Dullin.

La rénovation des théâtres privés est une affaire tripartite entre la Ville, l'Etat et l'association pour le soutien du théâtre privé. En l'occurrence, le Conseil de Paris avait voté, en 2016, la possibilité d'effectuer des travaux d'accessibilité et d'amélioration de la sécurité-incendie. Ils n'ont pas pu être réalisés pour des questions internes à l'établissement et la présente délibération propose de repousser au 31 décembre 2018 la date de réalisation des travaux.

Je profite – puisque nous parlons du Théâtre de l'Atelier – de l'occasion qui m'est donnée pour vous inciter à aller voir la très belle pièce intitulé « Modi » sur la vie de Modigliani dans ce même théâtre.

La deuxième délibération culture concerne l'approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires municipaux d'Arrondissement de la Ville de Paris et les Centres Paris Anim'. Conventions qui prennent place dans le cadre d'une double réforme, celle des conservatoires dont nous avons ici souvent parlé, qui vise à accroître le nombre d'élèves concernés par les conservatoires, la création de nouvelles filières, le renforcement de partenariat avec des structures associatives locales et les écoles, puis la réforme des Centres Paris Anim', nouveau nom des centres d'animation, qui a d'ores et déjà permis sur le volet musical en 2017 de proposer 600 places supplémentaires à l'échelle parisienne.

En l'occurrence, il s'agit d'acter de partenariats qui permettent de créer des ponts, des temps partagés entre des élèves des conservatoires des centres Paris Anim', des projets pluridisciplinaires. Pour le 18^{ème}, cette activité n'a pas encore démarré, elle sera actée à l'issue du vote du Conseil de Paris, si vous en décidez ainsi. Il s'agit pour le conservatoire du 18^{ème} de travailler avec les centres Paris Anim' de René Binet, de La Chapelle et d'Hébert et le conservatoire notamment organisera des rencontres, invitera les jeunes des centres Paris Anim' à des cours de culture chorégraphique.

Nous aborderons ensuite une subvention de complément pour la Halle Saint-Pierre. Le principe d'une subvention de 470 000 € a été acté en début d'année. Il s'agit par cette délibération de voter le complément pour cet établissement important dédié à l'art brut. Je vous invite à ne pas manquer l'exposition dédiée aux cinéastes Caro et Jeunet qui s'y tient pendant une année.

Dernier point, le soutien à des actions culturelles locales sur le budget global de la Ville de Paris via le mécanisme dit « Enveloppe Bloche » du nom de Patrick BLOCHE lorsqu'il était député.

En l'occurrence, il s'agit de soutenir trois structures : l'association Exposed, association dédiée à la photographie et au partage de la culture photographique, qui organisera du 1^{er} au 15 décembre une exposition au sein du Bateau-Lavoir et qui travaillera notamment avec des élèves du 18^{ème} arrondissement pour un montant de 2 000 €.

Ensuite, une subvention de 3 000 € à l'association L'Onde et Cybèle que nous connaissons bien, qui organise deux festivals : « la voie est libre » et « Rhizomes », 2 000 € sont proposés par la Mairie du 20^{ème} via le dispositif « Enveloppe Bloche » et 1 000 € par la Mairie du 18^{ème} pour l'action de « La voie est libre » dans les Quartiers Politique de la Ville.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation synthétique et dense sur ces délibérations ayant trait à la culture.

Fadila MEHAL : Je voudrais intervenir sur l'approbation des conventions de partenariat avec les conservatoires de la Ville de Paris et les centres Paris Anim'.

Nous avons tous été extrêmement mobilisés sur la réforme très ambitieuse qui a permis d'une part, de pouvoir permettre une accessibilité à l'enseignement musical au plus grand nombre et nous en réjouissons. C'est vrai qu'il y a eu un comité de pilotage qui a somme toute assez bien fonctionné puisque beaucoup de nos propositions étaient prises en compte.

Néanmoins, je voulais quand même signaler un regret. C'est que sur le plan pédagogique autant je comprends que ce partenariat a permis d'avoir des places supplémentaires puisque c'était une question importante, sur le plan pédagogique notamment concernant les centres Paris Anim', nous avons été nombreux à regretter en effet que les enseignements individualisés ne soient pas choisis sur la responsabilité des enseignants qui, me semblent, sont tous plus à même de voir la pertinence ou pas de cours à la fois collectifs, semi-collectifs ou individuels. Les centres Paris Anim', pour des raisons sans doute financières, ont écarté cette hypothèse et nous le regrettons. Il nous semble important que les rythmes des enfants puissent être pris en compte et qu'en effet, il puisse être possible pour l'ensemble à la fois au sein des conservatoires mais aussi dans toutes les structures périphériques avoir cette possibilité. Cette possibilité pédagogique relève de la responsabilité des seuls enseignants et cela ne peut être une décision unilatérale.

C'est le petit regret que nous avons toujours porté au Conseil de Paris mais sur l'ensemble de l'approbation de ces conventions évidemment, nous nous souscrivons complètement.

Pascal JULIEN : Pour exprimer ma satisfaction concernant la subvention à l'association L'Onde et Cybèle dont on sait comment en Mairie 18, on a été attentif à maintenir un niveau de ces subventions suffisantes pour que l'activité puisse se déployer. Elle se déploie non seulement dans le 18^{ème} mais maintenant dans d'autres arrondissements de Paris de plus en plus et effectivement, même le 20^{ème} en vient comme nous à demander à la Maire de Paris de tout faire pour que cette association du 18^{ème} puisse continuer son travail.

Eric LEJOINDRE : Absolument. Peut-être un mot Mme ROLLAND sur la question portée par Madame MEHAL puis ensuite, on passera au vote.

Carine ROLLAND : Nous avons eu souvent la discussion y compris avec Mme PREMEL, ce qui nous a conduit à investiguer. Les investigations ont fait apparaître que c'est une demande pédagogique portée par les profs que de renoncer aux cours individuels. Alors les cours collectifs, cela ne veut pas dire forcément un ensemble de dix élèves. Un cours collectif, cela démarre à deux et le fait est que pour avoir vraiment interrogé et le Conservatoire et des enseignants des Centres Paris Anim', d'abord, la demande des parents se faisait de plus en plus faible – c'est une chose – ensuite en regard de cela, les équipes pédagogiques n'ont pas soutenu à toute force le principe de cours individuels. Il ne s'agit pas de critères principalement budgétaires, sincèrement.

Eric LEJOINDRE : Et je laisse tout de suite la parole à Mme TRAJAN pour faire un point sur les nombreuses délibérations qui ont trait à des subventions pour les crèches et peut-être pour faire un point plus global. On n'avait pas eu le temps de faire lors du dernier Conseil d'arrondissement sur la rentrée, si je puisse dire, dans les crèches.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.300/2017.DAC.49 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.301/2017.DAC.345 à l'unanimité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.302/2017.DAC.570 à l'unanimité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.303/2017.DAC.838 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.304/2017.DAC.839 à l'unanimité

PETITE ENFANCE & FAMILLE

DELIBERATION : 18.2017.305: Subventions (2.792.160 euros) et avenants à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2017.306: Subventions (3 728 841 euros), avenants n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2017.307: Subventions (1 677 844 euros) et avenants avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2017.308 : Subventions (1 892 049 euros) et avenants avec l'association ENFANT PRÉSENT (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2017.309 : Subvention (1 256 191 euros), avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2017.310: Subvention (116.731 euros) et avenant n° 1 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18e)

DELIBERATION : 18.2017.311 : Soutien à la fonction parentale - Resserrer les liens entre les familles et l'école - Subventions (69.250 euros) à neuf associations, dont huit avec convention, pour leurs actions dans les 2e, 3e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

DELIBERATION : 18.2017.312 : Subventions (28.000 euros) et conventions avec onze associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

DELIBERATION : 18.2017.313: Convention d'aide à l'équipement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris pour la réalisation d'aménagements dans l'établissement d'accueil de la petite enfance situé 13 rue Charles Hermite (18e)

DELIBERATION : 18.2017.315: Subvention (91.315 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Nord Île-de-France (Amiens, 80) pour son établissement multi-accueil (18e)

Violaine TRAJAN : Comme toujours, ces délibérations sont la synthèse de notre projet de notre mandature puisque, vous le voyez, on vote des subventions pour, à la fois, le fonctionnement des établissements qui accueillent des enfants, des enfants âgés de 0 à 3 ans. Des subventions qui permettent aux associations d'animer des ateliers pour les parents à la fois dans les écoles, dans leur structure et dans les collèges et des subventions qui vont créer des nouvelles places, des places d'accueil pour les tout-petits.

Ce soir, je vais vous parler tout d'abord des projets de subvention pour la Maison Kangourou. C'est une crèche qui accueille des enfants au boulevard de la Chapelle, donc une subvention de 204 502 € va lui être attribuée.

Nous avons ensuite l'association Crescendo qui gère maintenant quatre établissements dans l'Arrondissement puisqu'elle a repris en gestion les établissements : L'Accueil Binet et Emile-Duployé qui avant étaient gérés par une autre association. C'est une bonne nouvelle puisque c'est un bon partenaire. Ici, il s'agit de subventions pour 1, 2, 3 Soleil rue des Islettes pour 161 183 € et L'Accueil Binet pour 63 713 €.

Nous avons ensuite l'association Envoludia. Alors là, c'est pour l'établissement Ram'dam, qui accueille des enfants à la fois porteurs de handicap rue Frédéric-Schneider, un partenaire aussi précieux et qui aura une subvention de 311 450 €.

Ensuite, nous continuons avec Enfant Présent, une association située rue Marcadet au 107 qui, à la fois, gère une crèche familiale préventive, c'est 24h/24 et un multi-accueil. Là, ce sont des subventions à hauteur de 577 284 € et 169 274 €.

Nous continuons avec l'association APATE qui gère un établissement rue Pajol et qui recevra une subvention de 175 612 €.

Et pour terminer concernant les subventions crèches, L'Araignée Gentille qui est une crèche parentale située square Ornano, donc une subvention de 116 731 €.

Les associations qui gèrent ces subventions sont des partenaires précieux. Dans le 18^{ème}, cela concerne quand même 1 000 places, c'est beaucoup. Ils sont précieux parce que l'accueil est plus tôt ou plus tard par rapport aux crèches municipales jusqu'à 19h30 voire 20h. Il y a même une qui fait du 24h/24, combine des accueils temps partiel et temps plein et également faire participer les parents quand c'est les crèches parentales, donc c'est précieux d'avoir cette diversité en termes d'accueil.

Je continue avec les associations qui vont proposer des actions au soutien aux parents. Là, ce sont des actions en lien avec les écoles.

Nous avons l'ATNT qui organise des ateliers parents médiateurs numériques dans les écoles et l'Association Culture 2+ qui va animer des papothèques et pour accueillir des enfants dans leur langue d'origine ; c'est dans leur langue africaine, chinoise, tamoule, arabe et bengalie dans huit écoles du quartier de La Chapelle. En 2016, c'est plus de 250 familles qui ont participé à ces ateliers – c'est beaucoup – et on espère qu'elles seront tout autant nombreuses l'année prochaine.

Nous continuons avec le dispositif Paris Collèges. C'est un dispositif co-piloté par la DASCO et la DFPE. Il s'agit d'animer des espaces pour les parents à l'intérieur des collèges pour reprendre le lien avec certains parents qui peuvent être en difficulté. Là, nous avons l'AFEV au collège Marx-Dormoy, le CREPE au collège Marie-Curie et l'ATNT encore dans le collège Daniel-Mayer.

Toutes leurs actions additionnées permettent de faire descendre les tensions dans les collèges, donc il y a moins de conseils de discipline. Les parents s'investissent plus dans les associations de parents ; il y a des effets vraiment efficaces et rapides.

Je termine avec les deux dernières délibérations : une convention d'aide à l'équipement entre la CAF et la Ville de Paris pour la réalisation d'un aménagement. C'est un établissement qui existe déjà, rue Charles-Hermite. Là, il s'agit d'aménager une cuisine et un espace de sommeil pour augmenter la capacité d'accueil et notamment proposer aux familles six places de temps plein, qui vont être proposées dans ces établissements. Une bonne nouvelle également, on voulait avec les associations de Charles-Hermite proposer un espace accueil parents dans cet établissement pour compenser notamment le déplacement de la PMI rue Tchaïkovski, puis surtout s'appuyer sur une initiative émergée à la Villa des jeunes. C'est un lieu qu'on souhaite ouvrir au maximum au quartier et aux familles.

Enfin, une subvention pour l'association Léo Lagrange qui va gérer et qui gère déjà un multi-accueil rue Baudelique. Vous savez, c'est le gros projet qu'a mis en place la Ville avec la Sodéarif. Il y a des logements, un EHPAD et une crèche. La crèche a ouvert le 7 novembre dernier ; c'est 42 places en plus. Nous sommes heureux que ce soit Léo Lagrange puisqu'elle gère également un autre établissement impasse Duhesme et elle a son siège pour la délégation Paris Ile-de-France rue des Poissonniers, donc nous avons un pôle fort intéressant pour les familles et pour les partenaires.

Vous dire un mot sur la cotation, je l'ai déjà fait lors du dernier Conseil, mais dire que tous les responsables de crèche ont salué cette méthode parce qu'elle est professionnalisante, elle est plus juste, plus fiable et elle permet de dresser des portraits des familles accueillies.

Nos critères sont donc absolument satisfaits avec ce dispositif, c'est une méthode permettant d'observer le profil des familles accueillies. L'activité professionnelle est déterminante dans l'attribution. Les familles exerçant une activité professionnelle représentent 90 % des admis, 69 % de parents travaillent et après des familles monoparentales à hauteur de 15 %. C'est à l'image de ce qu'elle représente dans la population. Donc cet outil, d'année en année, fait une attribution avec une photo identique de l'année précédente. Les crèches sont vraiment mixtes.

Au niveau des revenus, nos critères, ce sont des tranches par mois de 1 000 à 5 500 € qui sont les plus représentées ; les autres tranches sont aussi à hauteur de ce qu'elles représentent dans la population, dans nos crèches.

Pour conclure, le taux de satisfaction s'améliore, le critère de l'activité est déterminant, nos critères aussi sociaux sont évidemment satisfaits ; on note une baisse des insatisfactions. Quand on regarde sur le 18^{ème}, il y a les listes d'attente qui diminuent en fonction des quartiers notamment Goutte-d'Or et Amiraux, on n'a presque plus de listes d'attente. En revanche, les quartiers les plus en tension,

c'est Montmartre et la Mairie mais la crèche Baudelique va détendre un peu les choses. Dans peu de temps, nous avons une nouvelle crèche qui va ouvrir rue Vauvenargues qui va proposer 110 berceaux au quartier Vauvenargues.

Je vous remercie d'être attentifs et de parler de cette politique qui satisfait. On se rend compte que pendant les réunions de présentation des modes d'accueil, nous avons beaucoup moins de questions sur la manière d'attribuer des places et on emporte l'adhésion au fil des réunions, c'est une bonne chose, donc toute satisfaction améliorée, notre projet qui avance et évidemment on peut valoriser plus facilement le travail des professionnels.

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme TRAJAN pour cette présentation. A nouveau, je veux le dire aux élus mais qui beaucoup le savent, notre système de cotation est un système précurseur qui est aujourd'hui regardé avec beaucoup d'attention dans les autres mairies d'arrondissement puisque que ce sont les mairies d'arrondissement qui décident de la façon dont sont attribuées les places en crèche et nous avons un système qui nous apparaît vertueux mais qui, au-delà du 18^{ème}, apparaît à beaucoup vertueux, y compris dans d'autres villes de France qui regardent de très près ce qu'ont fait. Cela montre que là encore, le 18^{ème} est souvent à la pointe et notamment à la pointe de l'innovation et aussi de la justice. Je pense que c'est une belle preuve qu'on peut, dans nos éléments de compétence, avancer.

Je veux saluer aussi toutes les associations qui nous permettent de nous adapter à la demande des parents. Les parents du 18^{ème} sont très divers et les modes de garde qu'on propose permettent des horaires décalés et c'est important dans la vie des Parisiennes et des Parisiens, souvent des Parisiennes d'ailleurs pour ce qui concerne les horaires décalés. Là encore, le fait que nous ayons notamment des crèches 24h/24 mais aussi des crèches qui travaillent sur les questions d'insertion avec les mamans puisque c'est essentiellement des mamans, est une excellente chose pour notre Arrondissement.

Sur ces délibérations, est-ce que des prises de parole sont souhaitées ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.305/2017.DFPE.85 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.306/2017.DFPE.98 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.307/2017.DFPE.125 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.308/2017.DFPE.116 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.309/2017.DFPE.119 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.310/2017.DFPE.157 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.311/2017.DFPE.180 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.312/2017.DFPE.181 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.312/2017.DFPE.181 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.313/2017.DFPE.210 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.315/2017.DFPE.216 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2017.314: Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des Associations du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Une livraison plus faible que d'habitude. Nous avons souvent beaucoup d'inscriptions, là on n'en a que sept ce mois-ci. Je souligne juste en passant :

- deux associations dans le domaine des arts et de la culture qui sont L'Assaut et le Cabinet Vétérinaire ;
- deux associations dans le domaine des sports et loisirs qui sont Team Trail Paris et l'association sportive La Gym suédoise, Paris centre ;
- une association Une Idée dans la tête qui se propose de promouvoir l'humanisme
- une association dans le domaine de l'enfance, jeunesse et famille qui s'appelle Gribouilli, association des auxiliaires parentales d'Ile-de-France
- une association dans le domaine de la défense des droits Amicale CNL Ferdinand Flocon.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, M. DAVIAUD. Y a-t-il des interrogations ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.314 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2017.316 : Subvention (15.900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens ».

Carine ROLLAND : Nous commençons avec une délibération à destination de 38 collèges parisiens dans le cadre du dispositif « Action Collégiens » qui vise à prévenir le décrochage scolaire aussi bien au sein des collèges qu'à l'extérieur en complément du dispositif évoqué par Mme TRAJAN.

La subvention proposée est d'un montant de 15 900 € pour l'ensemble du territoire parisien. A noter pour le 18^{ème}, que le collège Berlioz entre dans le dispositif, ce qui n'est que raison puisqu'il faisait partie des rares collèges de REP à ne pas en bénéficier et que cela s'inscrit dans la dynamique mise en place autour de la nouvelle sectorisation accompagnée dans le collège Berlioz d'un vrai volontarisme pédagogique de la part des équipes enseignants, des équipes encadrantes. Donc 15 900 € pour Action Collégiens.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.316/2017 DASCO 73 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.317 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019.

Carine ROLLAND : Derrière le terme de ressort, il faut entendre tout simplement les périmètres scolaires des écoles élémentaires notamment du 18^{ème} arrondissement. Les périmètres scolaires, c'est l'affectation d'adresse de l'Arrondissement à des écoles où les enfants seront inscrits lorsque les parents se rendent en Mairie, avec deux critères principaux :

- respecter la proximité géographique entre le lieu d'habitation des élèves et l'établissement où ils reçoivent un enseignement
- la continuité des établissements d'enseignement.

A ce titre, justement dans le 18^{ème}, nous avons une particularité, nous avons toujours une particularité, c'est celle de l'école Simplon. Lorsqu'elle a été ouverte, l'école Simplon était une maternelle puis petit à petit, elle a accueilli des enfants de niveau élémentaire (des CP et des CE1) puis des CE1 et des CE2 et des CM1 et désormais à partir de la prochaine rentrée, il s'agit d'ouvrir un CM2.

Je signale que, outre le critère géographique, c'est un établissement qui bénéficie d'un attachement très fort et de la part des élèves et de la part des parents. Que c'est un établissement aussi qui se distingue par une capacité d'ouverture exceptionnelle qui est ouvert à des activités associatives bien au-delà des horaires scolaires. Toujours est-il que la délibération en l'occurrence propose de lui attribuer un secteur de niveau élémentaire qu'elle n'avait pas jusqu'alors. Donc, il s'agit tout simplement de passer d'une situation de fait à une situation de droit, de régulariser en quelque sorte la situation de l'école Simplon.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.317/2017 DASCO 130 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.318 : Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (212 452 euros), subventions d'équipement (130 972 euros) et subventions pour travaux d'entretien (4 356 euros)

Carine ROLLAND : Les lycées municipaux, ce sont les quelques établissements qui ne relèvent pas encore de la Région, ce qui sera chose faite en 2020. Nous en avons deux dans le 18^{ème} arrondissement : le lycée Suzanne-Valadon et le lycée Camille-Jenatzy. Ces lycées municipaux bénéficient de dotations complémentaires pour leur permettre de réaliser des travaux, donc des subventions d'équipement.

Les dotations complémentaires en l'occurrence d'équipements sont de 130 972 €, subventions pour travaux : 4 356 € et en termes de fonctionnement 212 452 € ; cela est pour tout Paris. Dans le 18^{ème}, les deux lycées que j'ai cités (Valadon et Jenatzy) sont concernés à hauteur de 8 000 € chacun.

Eric LEJOINDRE : C'est modeste mais important néanmoins.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.318/2017 DASCO 133 à l'unanimité

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELIBERATION : 18.2017.319 : Budget Participatif 2016 : Mise en œuvre du projet « Plus de commerces dans les quartiers populaires » Subvention (524.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH.

Maya AKKARI : La priorité de la Maire de Paris et du Maire du 18^{ème}, ce sont les quartiers populaires. Dans ce cadre, il y a eu un budget participatif en 2016, qui a eu un grand succès auprès de nos habitants. Il s'agit du budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires ». C'est ainsi que nous avons pu bénéficier de 150 000 € de subventions afin de rénover et de faire des travaux sur les commerces, une dizaine de commerces sur le boulevard Ney au niveau du quartier Charles-Hermite, afin de les requalifier et d'augmenter leur attractivité.

Ce projet s'articule bien évidemment avec celui Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires même si dans ce cadre bien précis, ce sont essentiellement des locaux commerciaux qui en bénéficient.

Eric LEJOINDRE : Effectivement, le dynamisme commercial notamment dans les quartiers populaires est une priorité. D'ailleurs, on voit bien quand on arrivait à améliorer le commerce dans les quartiers, cela améliore le cadre et qu'au contraire, quand le commerce se dégrade, la situation dans les quartiers se détériore. La Ville a assez peu de moyens d'actions sur la question des commerces qui relève du droit privé. Pour autant, nous avons la possibilité dans les quartiers qui ont des logements sociaux et donc des pieds d'immeubles sociaux de contribuer comme on a pu le faire à la porte

Montmartre avec beaucoup de succès à l'amélioration de l'offre commerciale, donc à l'amélioration de qualité de vie.

Je suis très heureux que nos priorités municipales rejoignent les décisions des Parisiens puisque cette délibération a été rendue possible par le vote des Parisiens dans le cadre du budget participatif.

Fadila MEHAL : Je voudrais saluer cette décision qui répond à la fois à un besoin de développement économique mais au-delà, à la question du lien social par la culture, parce qu'on voit bien aujourd'hui, dans les territoires parfois en difficulté, combien la culture apparaît comme un moteur important en termes à la fois de rencontre, de dialogue, de découverte, de connaissance et de lutte parfois contre l'ignorance. Je le dis avec solennité, quand on va fêter le 13 Novembre d'une certaine façon, se remémorer ce qui s'est passé il y a deux ans sur ces questions culturelles.

En prolongement, une question qui m'avait beaucoup intéressée, c'est lorsque la Maire avait annoncé la réhabilitation de tous les rez-de-chaussée par Paris Habitat qui seraient mis au service des associations. Est-ce que ce plan de requalification, de réappropriation de l'espace public par la vie associative, quand on sait combien c'est difficile pour les associations d'avoir des locaux, est-ce qu'il y a une articulation avec la dimension que vous venez d'évoquer ?

Eric LEJOINDRE : Les délibérations sont séparées et on passera ensuite aux délibérations qui ont trait à la Politique de la Ville. Mme AKKARI aura l'occasion de reparler de cela.

Christian HONORE : Nous allons voter cette délibération. Je me félicite également sur le budget participatif. Cependant, je voudrais attirer votre attention que s'il y a mobilisation des habitants à propos du budget participatif, c'est quand même qu'il y a un manque de la part de la Mairie. Je vous rappelle les interventions que M. BOURNAZEL et moi avons faites, et au Conseil d'arrondissement, et au Conseil de Paris pour vous demander d'appliquer le contrat de revitalisation économique et artisanale, autrement dit les Vital'Quartiers. C'est bien de voter cette délibération ; il eut été préférable de, en amont, commencer à réfléchir et appliquer ce contrat, étudier les propositions que M. BOURNAZEL et moi nous vous avons faites. Peut-être que le budget participatif consacré sur ce territoire aurait pu être employé sur une autre partie du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Je fais partie des élus qui considèrent qu'il vaut mieux additionner et trouver des solutions locales que séparer. J'ai d'ailleurs moi-même dit, c'était un hasard dans mon intervention, que par exemple sur le secteur de la porte Montmartre, le travail de revitalisation commerciale que nous avons fait, non pas dans le cadre du budget participatif puisqu'à l'époque, le budget participatif n'existait pas mais d'initiative locale, avec le soutien de Paris Habitat, avait donné des bons résultats.

Je ne fais pas partie de ceux qui considèrent que le budget participatif doit être réservé aux sujets non importants ou annexes. Je crois au contraire que quand les Parisiens eux-mêmes décident de se saisir d'un sujet, il faut les saluer et il faut en faire le meilleur usage possible.

On parle ici de soutien à des commerces ou à des associations existantes dans des locaux de bailleurs de la Ville. Cela n'a strictement rien à voir avec Paris commerce qui vise à travailler dans les endroits dépourvus de pied d'immeuble ou il y a très peu de pieds d'immeuble commerciaux publics. Même si le terme n'est pas exact puisque, en réalité, ce n'est pas la Ville qui est propriétaire de ces locaux, c'est Paris Habitat. Donc, le contrat Paris commerce s'applique dans d'autres endroits que celui-ci.

C'est en additionnant ces dispositifs et pas en les opposant que nous parviendrons à avancer. Par ailleurs, nous avons à prendre en compte la réalité commerciale. Je ne suis pas – et je crois que M. HONORE vous ne l'êtes pas non plus mais en même temps, vous semblez dire l'inverse – pour la

collectivisation des moyens de production et pour la nationalisation de l'ensemble des commerces. Je considère que le commerce est libre, relève du droit privé et qu'il n'est pas question pour moi de priver les propriétaires de locaux ou de baux commerciaux de leurs droits à en faire un peu ceux qu'ils veulent. Même si, et vous le verrez dans la suite du conseil, nous voulons aussi aider les copropriétés à mieux réguler les commerces situés dans le pied d'immeuble de leur immeuble. On en a vu dans d'autres quartiers que celui de Charles-Hermite à quelle vitesse les mutations commerciales privées sur lesquelles nous n'avons absolument aucune main peuvent se faire parce que ces transactions-là, elles se font devant les notaires.

Je sais que beaucoup voudrait que la collectivité locale, la Mairie puisse être un acteur encore plus actif de cette question. Le Conseil constitutionnel dans le cadre actuel a toujours refusé ; une loi avait été proposée par la majorité à laquelle M. VAILLANT à l'époque participait ; l'opposition de l'époque a souhaité la soumettre, qui permettait aux collectivités locales justement d'avoir leurs mots à dire. L'opposition de l'époque et notamment l'actuel maire du 15^{ème} avait souhaité demander l'avis du Conseil constitutionnel et avait soumis cette loi au Conseil constitutionnel qui, assez naturellement et assez légitimement, je dois bien le dire, avait retoqué cette disposition.

Nous sommes dans un cadre d'économie ouverte dans lequel le commerce est libre et dans lequel les moyens d'actions sont ce qu'ils sont. Nous essayons de les développer en créant des partenariats, non pas en substituant la Ville et le budget de la Ville, donc l'impôt des Parisiens, à l'initiative privée. D'abord parce que ce n'est pas possible et ensuite, je ne suis pas sûr que cela ait donné une satisfaction pleine et entière à l'ensemble des habitants. Donc, ce que nous faisons là, c'est un des outils que nous mobilisons, d'autres existent.

Puis, comme le disait Mme MEHAL, il faut aussi que nous nous occupions de la question des associations même si, je le redis, en matière générale, je pense qu'il faut absolument les deux. Je suis très attaché à ce que la vie associative puisse – et M. DAVIAUD et Mme AKKARI autant que moi – trouver des lieux. Mais je crois que le commerce, les boutiques sont un élément essentiel, notamment dans les quartiers populaires. Qu'il faut dans ces quartiers-là se battre pour que des commerces souhaitent venir retrouver de la commercialité, quitte à proposer aux associations des propositions en dehors des pieds d'immeuble, dans des cours, dans des endroits où elles peuvent être actrices parce qu'elles n'ont pas besoin toutes de vitrines, certaines en ont besoin. Donc, il faut promouvoir largement l'implantation d'associations et que notamment dans les quartiers populaires, la qualité commerciale est un élément d'attractivité d'habitants de l'extérieur du quartier essentiel. Il faut dans ces quartiers arriver à faire venir des habitants. Le commerce y contribue largement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.319/2017.DAE.297 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.320: Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 6 000 euros.

Félix BEPPO : La délibération porte sur l'indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux du tramway. La Commission de règlement amiable s'est réunie le 16 octobre dernier pour examiner le dossier du commerce Motomontmartre situé boulevard Ney dans le 18^{ème} à la demande de son dirigeant et a décidé d'attribuer une indemnité de 6 000 € à ce commerce.

Eric LEJOINDRE : J'en profite pour saluer Patrick LARDAIS qui non seulement gère ce commerce mais qui est aussi président de la très dynamique association des commerçants de la porte Montmartre.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.320/2017.DAE.325 à l'unanimité

ECONOMIE CULTURELLE

DELIBERATION : 18.2017.321 : Subvention d'investissement (375.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la réhabilitation et l'installation de plusieurs commerces culturels (3e et 18e).

Loïc LORENZINI : Dans le cadre du plan de soutien au commerce culturel, Paris Habitat, premier bailleur social de la Ville de Paris, a réalisé plusieurs diagnostics de locaux pour mettre en œuvre des programmes de rénovation et de réaménagement en vue de l'implantation de commerces à vocation culturelle.

En 2017, il y a deux opérations en particulier qui s'inscrivent dans cet objectif et qui sont l'objet de cette délibération.

La première se situe au 9, rue André-Messager situé au cœur du programme rue de la Musique. Ce local est devenu vacant courant 2017. C'est un local de 62 m². La Ville de Paris et Paris Habitat ont souhaité orienter le choix du futur preneur en cohérence avec l'écosystème local animé par le MILA, production musicale et label dont nous avons pu parler au dernier CA et dans la continuité de l'action déjà engagée autour de cette activité économique de production musicale. Il s'agit de la rénovation d'un pied d'immeuble de 62 m² pour un total de travaux de 72 000 €.

L'autre opération concerne le 3^{ème} arrondissement, c'est une opération beaucoup plus vaste qui concerne neuf locaux et sur 367 m². La subvention concerne 375 000 € dont 60 000 € pour la rue des Messagers. C'est sur cette subvention que je vous demande de bien vouloir voter.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas d'interrogations, pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.321/2017.DAE.306 à l'unanimité

ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE & ECONOMIE CIRCULAIRE

DELIBERATION : 18.2017.322: Subventions (271.200 euros), conventions et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de dix neuf initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire

Gilles MENEDE : En absence de M. BADINA SERPETTE, je vais présenter une délibération parisienne qui couvre l'ensemble des axes portés par la Ville dans le cadre de sa politique de réemploi et d'économie circulaire. Pour attribuer des subventions à hauteur, au niveau parisien, de 271 200 €, de signer les conventions et une adhésion pour 3 150 € pour le soutien des initiatives dont vous avez parlé.

L'objectif global est d'encourager une nouvelle manière de consommer et de considérer que les matières que nous utilisons et jetons au quotidien ont une valeur. Encourager le réemploi, donner une seconde vie aux matériaux, lutter contre toutes les formes de gaspillage et faire prendre conscience de l'impact de notre mode de consommation sur notre quotidien, tel est le motif de cette délibération. Cette délibération vise à couvrir les axes principaux de notre politique d'économie circulaire selon différents axes.

Je retiendrais rapidement les sept axes de cette délibération, la préfiguration de ressourceries, le soutien à leur ouverture.

La délibération stricto sensu ne concerne pas le 18^{ème}. Pour le 18^{ème}, nous allons rencontrer les services de la Ville, la DPE, le RFR dans une ou deux semaines pour travailler sur l'implantation d'une nouvelle ressourcerie dans le 18^{ème}.

Deuxième axe : accompagner le changement d'échelle d'activités et de projets dans le domaine du réemploi. C'est une ambition forte de la Ville qui vise à ne pas laisser les autres projets se développer seuls mais en cohérence les uns avec les autres, en les aidant à consolider leur modèle économique tout en accroissant leur impact social et territorial potentiel. Le 18^{ème} bénéficie déjà de ce soutien puisque l'association CAP ou Pas Cap a aidé le développement d'un certain nombre de projets dans le 18^{ème}, avec le Frigo solidaire à la cantine du 18, rue Ramey. Cette association CAP ou Pas Cap a également signé un partenariat avec un certain nombre de centres d'actions sociaux, dans le 10^{ème}, dans le 18^{ème}, dans le 19^{ème} et dans le 20^{ème}.

Troisième axe de cette politique : le soutien à la structuration de filières d'économie circulaire. Tout d'abord, Paris a souhaité s'engager dans l'émergence de nouvelles filières économiques en matière de réemploi des matériaux. Dans le cadre de cette stratégie, la délibération propose d'accompagner l'émergence de deux filières majeures. L'une relative au BTP qui vise à encourager la recherche, la collecte de données et la sensibilisation des professionnels du BTP en matière de réemploi des matériaux de chantiers. Dans le cadre de plan d'économie circulaire voté cette année, cette filière est jugée stratégique, notamment à l'horizon du Grand Paris Express et des grands projets en cours à Paris. Toujours dans le cadre de ce plan d'économie circulaire, Paris s'est engagée dans la mise en œuvre d'une filière de réemploi des vêtements professionnels associant outre la Ville, le ministère de la Défense, la SNCF ou encore La Poste. Cette filière appelé FRIVEP pour Filière de réemploi et de recyclage industrielle des vêtements professionnels est pilotée par l'association Orée. Cette délibération vise à attribuer une subvention à cette association.

Quatrième axe : valoriser notre production de déchets alimentaires. C'est une question bien connue dans le 18^{ème}. La question des biodéchets est centrale dans la politique d'économie circulaire de la

Ville car elle représente un poids conséquent du poids de nos poubelles. Donc, nous avons décidé d'agir afin d'encourager le tri et la récupération de cette matière afin de la valoriser. Dans la délibération, il y a l'accompagnement de développement de projets tels que le recyclage de marcs de café porter par **OB Cycle** qui cherche à accroître son gisement ou encore Veni Verdi qui travaille sur la production de compost et la participation à l'émergence d'une filière industrielle économiquement stabilisée.

Cinquième axe : sensibiliser les Parisiens. Il s'agit là d'encourager toutes les initiatives visant à faire connaître notre politique d'économie circulaire et les acteurs locaux. On peut signaler à l'occasion deux initiatives notables : les ateliers vélo et solidaires de SoliCycle, avec qui les acteurs d'économie sociale et solidaire du 18^{ème} travaillent. En particulier, SoliCycle l'année prochaine aura une permanence qui sera tenue dans les nouveaux locaux de l'association Carton Plein à partir de 2018. SoliCycle est intervenue récemment aussi sur la ressourcerie éphémère de la place Pierre-Mac-Orlan et au dernier Forum des associations.

Toujours sur ce sujet de la sensibilisation des Parisiens, les autres conférences qui sont portées par le groupe SOS. Il est prévu trois conférences dédiées à l'économie circulaire en 2018 sur Paris. Il nous avait demandé à ce que l'une d'entre elles ait lieu dans le 18^{ème} arrondissement. Nous en ferons la demande auprès de l'organisateur.

Je termine par les deux derniers axes : le soutien aux acteurs, important pour le 18^{ème} puisque la délibération propose d'attribuer une subvention à Zero Waste France. Puis, enfin la valorisation internationale de notre politique d'économie circulaire par la participation de la Ville de Paris à un réseau international des villes engagées. C'est ce que porte la délibération à travers l'adhésion à l'association ACR+.

Aussi, je vous propose de délibérer sur cette subvention d'un montant total de 271 200 € pour les dix-neuf initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : On est réuni autour de cette table, il est difficile pour chacun d'entre nous de nous dédoubler mais j'en profite pour saluer l'inauguration ce soir de la Maison des canaux inaugurée par la Maire de Paris, Mohamed **XXX** et Nicolas HULOT, qui est une très belle initiative dans un arrondissement voisin de laquelle nous allons largement pouvoir aussi bénéficier puisqu'il s'agit de la maison justement de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, bref de tous ces éléments essentiels à la fois pour les enjeux que pointaient M. MENEDE et aussi pour la qualité de notre cadre de vie, pour la réduction des déchets. Moins on fera de déchets, moins ils seront jetés dans la rue par ceux qui respectent mal nos espaces publics. Donc, tout cela se nourrit et se tient.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.322/2017.DAE.177 à l'unanimité

ARCHITECTURE, URBANISME & LOGEMENT

DELIBERATION : 18.2017.323 : « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Michel NEYRENEUF : Je commence par une communication, sans vote, pour vous informer que la Ville de Paris a prévu dans le cadre de son programme d'investissement de la mandature, une centaine d'opérations importantes en matière d'équipements publics. Il s'agit, soit de grosses rénovations, soit d'extension ou de création de nouveaux bâtiments répondant à des besoins dans différents domaines (culture, sport, petite enfance, social, scolaire). Il s'agit simplement là de rendre compte de où l'on en est par rapport à ce qui a été voté en 2015 et 2016.

Nous sommes concernés dans le 18^{ème} par quatre projets :

- le projet de la restructuration de l'école du 113, rue Championnet ;
- le projet de la construction d'une école élémentaire et d'une crèche dans le cadre du nouveau secteur Chapelle International ;
- la création du jardin et du gymnase à venir dans la rue des Poissonniers et enfin
- le relogement des services dans l'immeuble que la Ville a racheté à la Poste, rue Dupré.

Vous êtes informés.

Eric LEJOINDRE : Il peut y avoir des prises de paroles si elles sont souhaitées. Ce n'est pas le cas, et on vient au reste des délibérations.

COMMUNICATION sans vote

DELIBERATION : 18.2017.324: Travaux de réhabilitation de la halle et de création d'un jardin public rue Pajol sis 18 ter-20-20 bis-20 ter rue Pajol, 63 ter rue Riquet (18e) - Marché de travaux (lot 2) - Indemnisation de la société PETIT

Michel NEYRENEUF : On va s'intéresser à un marché de travaux pour lequel il faut indemniser la société PETIT. Cela concerne essentiellement le jardin public rue Pajol, dans le cadre de la halle Pajol. Il y a eu des surcoûts et des problèmes, des travaux supplémentaires qui ont été demandés à l'entreprise PETIT.

Après négociation, la Ville nous propose de rembourser en étant d'accord avec l'entreprise 369 000 et quelques outils de travaux supplémentaires réalisés pour le chantier et 192 000 et quelques au titre des incidences liées à l'allongement de la durée du chantier.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.324/2017.DPA.37 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.325: Acquisition d'un volume dédié à la réalisation d'un gymnase 57-61 rue de la Chapelle (18e).

Michel NEYRENEUF : Nous parlions tout à l'heure de Chapelle International ; il y avait aussi un autre équipement public de prévu à Chapelle International, c'est le gymnase. Sauf qu'à la différence les deux autres que j'ai cités, l'école et la crèche, ce bâtiment va être acheté en VEFA, c'est-à-dire en Vente en état futur d'achèvement à Linkcity, ex-Sodéarif. C'est donc l'acquisition de ce volume pour lequel nous demandons l'autorisation que la Maire de Paris puisse signer ces engagements. Ce gymnase sera situé derrière un grand bâtiment dans lequel il y aura à la fois du bureau, du logement étudiant et du commerce et de l'autre côté, la halle Sogaris, c'est par l'intermédiaire de ce gymnase que par la suite, on pourra accéder directement au toit de la halle, notamment à la partie sportive du toit de la halle ; l'autre partie sera consacrée à l'agriculture urbaine.

Eric LEJOINDRE : Elle contribue à marquer l'investissement important que nous faisons dans ce quartier de la porte de La Chapelle en l'occurrence et à la fois en termes de sport mais aussi en termes de développement économique. Je le dis devant le président de la Sogaris, on est très heureux de voir que ces projets avancent et aboutissent.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.325/2017.DU.92 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.326 : Cession à AXIMO de 62 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 28 logements sociaux (2e, 5e et 18e).

Michel NEYRENEUF : On continue le feuilleton de la cession à AXIMO de lots de copropriétés préemptés par la Ville en vue de réaliser des logements sociaux.

Nous sommes concernés dans cette délibération par trois logements. Donc, deux adresses, 8, rue Feutrier un logement et au 19, rue Germaine-Pilon deux logements. Ces acquisitions de logements dans le secteur diffus, la Ville le rétrocède à AXIMO qui est une filiale de Paris Habitat notamment spécialisée dans la gestion du logement social dans le diffus.

Laurent QUEINNEC : Nous allons voter contre cette délibération comme d'habitude s'agissant de diffus.

Ian BROSSAT : Sans vouloir reprendre le débat sur le sujet, je voudrais qu'on réfléchisse une seconde à ce qui arriverait si la Ville de Paris ne préemptait pas ces logements. Ce sont des logements qui sont occupés en général par des familles modestes. Si nous laissons la vente se faire vers un nouveau propriétaire privé, le risque c'est que les locataires subissent un congé pour vente. Donc, lorsque nous décidons de préempter ces biens, c'est précisément pour maintenir cette population sur place et éviter l'expulsion de ces familles. Chacun est libre de voter pour ou contre mais il est bien que chacun sache les conséquences des décisions que nous prenons.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.326/2017.DU.169 à la majorité soit 8 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI – NI)

DELIBERATION : 18.2017.327 : Approbation des éléments financiers des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016

Michel NEYRENEUF : C'est l'approbation des éléments financiers, des traités de concessions d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016. Nous sommes concernés dans le 18^{ème} par Château Rouge – Château Rouge, c'est fini et dire que c'était le quartier de mon enfance – et il reste aussi Binet – tout va bien Mme la marquise – il y a même des excédents générés.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.327/2017.DU.186 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.328: Location du terrain 71, rue Philippe de Girard (18e) à la RIVP -Bail emphytéotique.

Michel NEYRENEUF : Ce terrain correspondait à un terrain vague au 71, rue Philippe-de-Girard. Il a été proposé de l'exproprier puisque rien ne se passait et rien ne se faisait. L'expropriation avance et on va bientôt être propriétaire. On doit être propriétaire d'ailleurs et c'est pour cela qu'aussitôt, la Ville l'a confié à la RIVP pour pouvoir y créer un petit programme de logements sociaux.

Eric LEJOINDRE : J'en profite pour saluer Mme la présidente, l'avancée, la quasi fin des travaux de l'autre immeuble de la rue Philippe-de-Girard qui permettra d'accueillir le très bel immeuble avec des logements magnifiques et qui permettra d'accueillir du commerce de qualité à l'angle des rues Philippe-de-Girard et Pajol.

C'est pour le début d'année une très bonne nouvelle pour ce quartier qui en a bien besoin.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.328/2017.DLH.206 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2017.329 : Réalisation 23-27, rue de l'Évangile (18e) d'un programme de construction neuve de 3 logements PLA-I et 3 logements PLUS par la RIVP.

Michel NEYRENEUF : Rue de l'Évangile, c'est l'endroit où il y a actuellement deux crèches qui sont dans un état un peu problématique. La Ville a décidé de les détruire pour les reconstruire et d'en profiter pour faire un programme de construction neuve au-dessus. Le premier programme qui avait été proposé, qui est un peu monstrueux et un peu démesuré par rapport au cadre précis qui l'entoure, à savoir dans une partie du 18^{ème} où il y a plutôt un monde bas plutôt qu'un monde haut, tout au moins dans l'immédiat. Je ne parle pas de la tour Boucry mais elle est beaucoup plus loin.

Après discussion avec les habitants, avec le directeur de l'école, etc. on a réussi en faisant participer des représentants des habitants aux jurys de la RIVP ainsi que le directeur de l'école, à trouver un

projet qui soit beaucoup plus modéré en termes de hauteur, qui ne prévoit que 25 logements au lieu des quarantaines et quelques prévus au départ. De faire aussi que la surface actuellement de l'espace vert qui existait, les cours des deux crèches. En réalité, la surface qui va être reconduite dans le nouveau projet soit au minimum égale à la surface actuelle et a priori meilleure.

D'autre part, tout un travail a été fait avec l'architecte pour faire que ce projet respecte complètement l'ensoleillement entre autre de l'école, puisqu'il y a juste derrière, donc à la limite de ce projet, un potager que les enfants entretiennent. D'autres réunions de concertation ont eu lieu puisqu'il y a un autre projet qui est de l'autre côté de l'école, dans la rue de l'Évangile, de reconstruction du centre d'animation, Paris animation. Donc, pour pouvoir éviter tous les problèmes de nuisance par rapport à l'école, d'abord de faire que les travaux aient lieu à peu près en même temps. Deuxièmement, qu'ils soient essentiellement basés sur les vacances scolaires. C'est un chantier un peu expérimental qui va être fait et qui va permettre entre autre de créer ce projet sans qu'il y ait trop de problématiques dans la vie des élèves.

En réalité, tout cela est un peu hors sujet puisque là, il s'agit uniquement de voter la réalisation d'un programme de six logements sociaux parmi ces 25 et de les confier à la RIVP : 3 logements PLAI et 3 logements PLUS et 19 autres de logement intermédiaire, nouvelle catégorie qu'on a souhaité développer, notamment dans cette partie du quartier pour jouer aussi la carte de la mixité parce que c'est un quartier dans lequel on croit. Il va y avoir beaucoup d'aménagements qui vont suivre, il va y avoir Hébert, il va y avoir Chapelle Charbon, le parc qui doit arriver. C'est un quartier qui peut-être vit de façon un peu problématique mais la mixité sociale qui va arriver dans ce quartier va lui permettre de booster à la fois le commerce et lui retrouver une espèce de centralité qui lui manque actuellement.

Pascal JULIEN : La crèche actuelle et son jardin d'enfants à côté sont situés sur une parcelle qui comporte de très nombreux équipements : un square, piscine, tennis, centre d'animation, école maternelle et j'en oublie sans doute. Mais la caractéristique, cela a été dit dans la présentation, c'est qu'on ne dépasse jamais le R+2, on est sur une parcelle – c'est rare dans Paris – qui est dominée par les arbres. Les arbres, ils sont R+3 ; ils atteignent, je l'ai vérifié, R+3. Quand on arrive de la rue Pajol, quand on arrive de la rue de l'Évangile, on voit le ciel et les arbres.

C'est cela qui a été rappelé dans les réunions de concertation auxquelles j'ai participé, qui ont été entendues. D'ailleurs, si M. NEYRENEUF a fait un exposé pointu sur cette délibération, il savait que j'allais intervenir et que nous avons participé ensemble aux réunions de concertation. Nous avons voulu valoriser quelques petites choses qui ont été gagnées par les riverains associations écologistes qui étaient là. Sauf qu'on se retrouve quand même avec un R+6 face à un collège qui fait R+4. Une école maternelle, primaire, voisine R+2. Les deux premiers immeubles quand on arrive Paul-Robin, c'est du R+3, R+2. L'école Sinaï à côté est également R+4, il faut assez loin pour trouver du R+7, R+8 et évidemment la tour Boucry.

Donc, on avait dans ce quartier un espace de respiration qui va disparaître parce qu'on nous construit, dans la délibération, une barre prévue au programme. Des barres, il y en a quelques-unes dans le secteur, je ne crois pas qu'il en faille davantage. Nous sommes pour la construction de logements, de logements sociaux mais dans le respect des équilibres urbains, en ne sacrifiant pas les espaces de respiration, en tenant compte des caractères sociologiques, économiques, parfois difficiles. C'est un quartier qui vit pas toujours facilement, je ne crois pas que cela soit une bonne chose de lui infliger une barre de logements supplémentaire de ce type, même si j'apprécie qu'on y introduise de la mixité, comme l'a dit M. NEYRENEUF, il y aura 3 PLAI, 3 PLUS et 19 logements intermédiaires. Les gens passent par là, la discussion en réunion préparatoire sur les chiens, les gens

se promènent là. Les perspectives, les arbres seront désormais dominés. Ils seront encadrés entre un R+6 et un R+4.

Pour toutes ces raisons, parce que c'est une question d'urbanisme, nous nous abstenons, on ne votera pas contre, nous sommes pour le logement, mais nous sommes aussi pour respecter les équilibres, les densités et respecter ce qui est demandé dans les réunions de concertation. Je suis désolé, j'ai été témoin, il avait été bien dit qu'on ne dépassera pas la hauteur du collège, on la dépasse de deux.

Eric LEJOINDRE : Je suis favorable à ce qu'on respecte les équilibres et je crois justement que ce projet y contribue. C'est aussi un quartier que je connais bien pour, comme M. JULIEN, y avoir vécu un certain temps, pour me rendre compte de la nécessité de faire en sorte que pour soutenir la commercialité, pour faire en sorte qu'il puisse y avoir du développement économique, pour faire en sorte qu'il puisse renaître ou s'améliorer parce que finalement, le prix du marché immobilier a fait venir dans ce quartier une part beaucoup plus importante qu'avant de mixité commerciale.

On a besoin de cet équilibre et je pense que ce projet y contribue largement. Barre de 29 logements, je ne suis pas absolument convaincu que le terme soit le plus adéquate parce que si on doit parler d'une barre, je pense plutôt à celle – j'y ai vécu, j'ai beaucoup apprécié – qui ne fait pas R+7 mais R+29 et qui a toute sa place dans ce quartier, qui est d'ailleurs un des points focaux et un des points importants de ce quartier auquel les habitants sont attachés. Il me semble que le projet tel qu'il est aujourd'hui prévu est un bon projet. Voilà pourquoi de mon côté, j'invité tout le monde à voter.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.329/2017.DLH.253 à la majorité soit 15 abstentions dont 5 pouvoirs et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2017.330 : Réalisation 39, rue Myrha (18e) d'un programme de construction neuve de 14 logements sociaux (4 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 4 logements PLS) par la RIVP.

Michel NEYRENEUF : Une petite virgule pour dire à Pascal JULIEN que ce qu'il a montré est assez faux d'une certaine façon dans la mesure où on présente une reproduction d'un bâtiment qui, en réalité, fait un angle comme s'il ne faisait pas d'angle. Donc, la vision réelle, ce n'est pas du tout la vision d'une barre.

Venons-en au Myrha Palace, cela va nous rappeler les bonnes années. Je me souviens quand j'étais jeune encore, je le suis toujours, mais j'ai assisté à des meetings du parti communiste, du MRAP dans ce cinéma avant qu'il y passe des films pornos. Après, c'est l'église du Nazaréen qui est arrivée là-dessus qui a tout défait la façade. Donc, on ne savait plus que c'était un cinéma avant. Puis, finalement c'est devenu plus rien. On a souhaité sous l'ancienne mandature, sous la houlette de Daniel VAILLANT, exproprier pour pouvoir y réaliser un programme de construction neuve de 14 logements sociaux – c'est la délibération que l'on vous propose – de 4 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 4 logements PLS par la RIVP à cet endroit, donc à la place de l'ancien Myrha Palace et de l'ancienne église du Nazaréen. Comme quoi il y aura peut-être même des assistantes maternelles d'après ce que j'ai cru comprendre au rez-de-chaussée.

Eric LEJOINDRE : On travaille en tout état de cause à un équipement de petite enfance à cet endroit parce que le quartier en a besoin et cette opération va permettre de poursuivre la métamorphose –

je pense que le mot n'est pas trop fort – de la rue Myrha. Ceux qui l'ont fréquentée, il n'y a pas si longtemps que cela, c'était il y a 10 ou 15 ans, c'est très récent, se rappellent ce qu'elle était et ce qu'elle est devenue maintenant. Comme quoi l'action publique et la force des convictions permettent de changer la vie et en l'occurrence de changer la vie du 39, rue Myrha.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.330/2017.DLH 254 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2017.331: Réalisation 46, rue des Trois Frères (18e) d'un programme de construction neuve de 7 logements sociaux (3 PLA-I, 3 PLUS et 1 PLS) par la RIVP.

Michel NEYRENEUF : Je suis heureux du vote des républicains parce qu'ils nous avaient habitué dans une mandature précédente, à chaque fois qu'on faisait du logement social à la Goutte-d'Or de voter non. Là, cela devrait vous faire plaisir aussi parce qu'on va faire du logement social encore à Montmartre. C'est le 46, rue des Trois-Frères, immeuble préempté par la Ville de Paris.

On vous propose d'y réaliser par la RIVP trois PLA-I, trois PLUS et un PLS dans Montmartre. Cela va compléter les différentes opérations en cours ou en projet sur la rue des Trois-Frères, sur la rue Lepic, sur la rue Germain-Pilon, sur la rue Lambert, j'en passe et des meilleurs. Cela veut dire que du logement social, on n'en fait pas qu'à la Goutte-d'Or et à La Chapelle mais on en fait aussi sur notre belle butte Montmartre.

Eric LEJOINDRE : La mixité c'est dans les deux sens, c'est plus de classe moyenne dans les quartiers plus populaires et plus de logements sociaux dans les quartiers moins populaires. C'est comme cela qu'on avance, je m'en réjouis aussi.

Christian HONORE : M. NEYRENEUF, je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes contre le logement social. Nous sommes contre l'expropriation, nous sommes contre la densification, lorsque dans des quartiers il y a surpeuplement, nous l'avons toujours dit. Que les logements sociaux soient dans un quartier comme Montmartre ou ailleurs, ce n'est pas la question. Notre souci, c'est de lutter contre la densification. Je voudrais reprendre les propos de M. JULIEN lorsqu'il a parlé de lieu de respiration. C'est de cela dont il s'agit, le bien vivre ensemble. Si vous avez participé à des réunions avec les habitants, ils vous le disent tous. Ils disent : « Nous ne sommes pas contre les logements sociaux, nous sommes contre la densification, contre l'entassement des gens. Nous sommes pour plus d'espaces verts. »

C'est ce que, avec M. BOURNAZEL, nous ne cessons de dire, soit ici, soit au Conseil de Paris. Donc M. NEYRENEUF, derrière votre petite provocation, ne nous faites pas dire ce que nous ne disons pas.

Michel NEYRENEUF : Parler de l'ancienne mandature, c'étaient des républicains aussi.

Eric LEJOINDRE : Non, à l'époque, c'étaient les UMP mais c'était un peu la même filiation idéologique en tout cas. Je ne propose pas qu'on ouvre le débat sur la densité ce soir, même s'il faut je crois sortir des visions théoriques, voire idéologiques de cette question. Je pense qu'il faut regarder la question de la densité non pas comme un absolu en soi. Il faut rechercher la bonne densité au bon endroit. Il y a des quartiers qui ont besoin de plus de densité pour vivre mieux et d'autres sur lesquels il faut construire moins. C'est quartier par quartier et en fonction de la réalité de ces quartiers qu'il faut regarder les choses.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.331/2017.DLH 258 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2017.332 : Location de l'immeuble 240, rue de Championnet (18e) à Paris Habitat OPH –Bail emphytéotique.

Michel NEYRENEUF : Immeuble préempté. Il y a actuellement 20 logements, une loge vacante et deux commerces. La plupart des logements sont occupés d'ailleurs, il est dans un bon état général à l'exception des menuiseries extérieures. La Ville va le louer à Paris Habitat pour conventionner tous les logements en logements sociaux et y faire évidemment les travaux nécessaires pour tous les locataires qui sont à l'intérieur.

Eric LEJOINDRE : Pas d'interrogations, pas de difficultés ?

Le groupe les républicains est contre.

M. BRIANT a dû nous quitter pour aller à une réunion qui concerne le sujet dont il s'agit dans cette délibération. Je vous propose que nous la reportions à la fin de notre Conseil pour qu'il puisse être présent. Je vous proposerai d'ailleurs que nous y associons la question orale et le vœu qui ont trait au même sujet, qui est celui de la situation des migrants, et que nous le reprenions au retour de M. BRIANT.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.332/2017.DLH 261 à la majorité soit 8 voix contre dont 3 pouvoirs

DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ALIMENTATION & DE L'ENVIRONNEMENT

DELIBERATION : 18.2017.333 : Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

Douchka MARKOVIC : A l'heure où la COP23 commence à Bonn pour concrétiser l'accord de Paris, l'ONU annonce ce qu'on savait déjà : les engagements de la COP21 qui reflétaient une prise de conscience internationale ne sont pas atteignables au vu des engagements réels des Etats. Ces engagements couvrent à peine un tiers des réductions d'émission nécessaires, soit à un scénario nous menant à une augmentation de 3 degrés des températures d'ici la fin du siècle face au 1,5 degré maximum nécessaire. Il y a donc une urgence à agir.

Chaque année, chaque fois que le temps passe, ce sont des catastrophes supplémentaires qui arrivent : record de chaleur, consommation de ressources au-delà de ce que la planète a la capacité à générer, fonte des glaces, montée des eaux, accroissement des phénomènes météorologiques, extinction massive de la biodiversité, réchauffement des eaux, modification des courants, acidification des océans, risques sur l'agriculture, incendies, déplacement de la population dû à la sécheresse.

Il n'y a plus de doute sur l'origine humaine du réchauffement climatique. Ainsi, nous devons entamer un changement majeur dans tous les secteurs : agriculture, urbanisme, logement, énergie, économie, emploi, gestion des déchets, finance. La transition passe par deux piliers : l'atténuation de notre impact sur le changement climatique par la sobriété, l'efficacité de l'utilisation des ressources, l'adaptation de nos territoires et de notre organisation.

Paris est une ville qui s'engage dans la lutte contre le règlement climatique.

Dès 2017, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un plan aux objectifs forts : réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, et porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020. Il a ensuite été actualisé en 2012, puis complété par une stratégie d'adaptation du territoire en 2015. Grâce à ces actions, en dix ans, l'empreinte carbone du territoire a baissé de près de 10 % au travers par exemple d'un programme de rénovation thermique du patrimoine et de l'éclairage public, l'installation de 50 000 m² de panneaux solaires, l'augmentation des produits alimentaires durables dans la restauration collective, une politique de reconquête de l'espace public et le développement des mobilités actives ou encore la rénovation thermique de 36 000 logements.

L'automne 2016, une large concertation a été lancée. Au total, ce sont plus de 500 propositions qui sont venues enrichir la réflexion fondée sur le bilan des dix ans d'actions de la Ville de Paris. Une étude prospective a été faite à horizon 2050 qui s'appelle « Paris change d'air ». Un comité consultatif d'experts représente la variété des acteurs du territoire et a été spécialement réuni par la Ville.

Conformément au Code de l'environnement, le projet du plan Climat, air, énergie territoriale vous est présenté une première fois avant de faire l'objet d'une consultation publique en décembre et en janvier permettant de recueillir une nouvelle fois les avis des citoyens ainsi que ceux de la Métropole, du Grand Paris, de la Région et de l'Etat. Une nouvelle version intégrant les avis de la consultation publique et des pouvoirs publics vous sera présentée en début 2018, en vue de son adoption définitive au printemps 2018. Le nouveau plan Climat de Paris a pour ambition de s'orienter vers une ville neutre en carbone et 100 % énergie renouvelable en 2050 conformément aux engagements pris à l'occasion de la COP21.

Les objectifs et actions du nouveau plan Climat de Paris sont organisés autour de trois grandes temporalités d'ici 2020, 2030 et 2050. Pour réduire de moitié la consommation énergétique de son territoire, la Ville de Paris travaillera en priorité à la rénovation des logements et à la réduction des transports les plus carbonés. Voici quelques exemples de mesures et objectifs :

- rénovation énergétique de 110 000 immeubles, soit un million de logements en 2050
- zéro véhicule diesel en 2024, zéro véhicule essence en 2030
- généralisation de la collecte et valorisation des déchets d'alimentaire d'ici 2020
- réduction de 50 % de la part carnée du repas de la restauration collective d'ici 2050 et 90 % d'alimentation durable
- mise en place d'un fonds d'investissement pour la transition écologique, 20 % des projets des budgets participatifs ayant un effet positif sur le climat, créer un dispositif local de compensation carbone
- adopter le territoire aux changements climatiques déjà observables et aux risques qu'ils font encourir à la population, notamment ceux liés aux événements météorologiques extrêmes comme les canicules, en mettant des îlots de fraîcheur et en permettant à l'eau de s'infiltrer dans le sol.

L'atteinte de la neutralité carbone du territoire passe par un changement culturel global qu'il est nécessaire d'accompagner en impliquant l'ensemble de la communauté parisienne dans le nouveau plan Climat.

Nous avons la chance d'avoir dans ce Conseil d'arrondissement des représentants d'institutions nationales. Nous comptons sur vous pour agir ; les politiques nationales doivent accompagner ce mouvement et être en cohérence : accords commerciaux et internationaux, politique de transport ou agricole, exploitation des ressources minières et des énergies fossiles.

Je finirais mon intervention en citant une de mes collègues du 10^{ème} arrondissement, Léa VASA. Pour conclure, comment rapporter cette délibération sans dire un mot à l'intention de mon groupe politique. Je fais partie de cette génération qui se reconnaît dans la définition de citoyens du monde, l'une des premières qui est victime des effets du dérèglement climatique. Je veux dire ce soir que je suis fière d'appartenir au mouvement de l'écologie politique. Je ne parle pas d'un parti mais d'un élan et remercie celles et ceux qui ont porté depuis des décennies un constat et des solutions qui ne sont pas d'ordre moral mais répondent à une réalité scientifique et pragmatique. Je suis fière de cet héritage des citoyens et des citoyennes qui agissent chez eux ou en militant ; des élus qui aujourd'hui au Conseil de Paris portent des réformes majeures pour l'avenir de notre société et des générations futures à qui nous empruntons la planète. Transport, déchet, alimentation, solidarité, urbanisme, le groupe écologique porte avec les Parisiens et les Parisiennes une ambition très forte pour transformer notre Ville vers le meilleur et travaille à la gestion de toutes les compétences d'une grande métropole.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de voter favorablement ce nouveau plan Climat.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je crois qu'il est essentiel de marquer un engagement volontariste, que réduire les objectifs même s'ils sont difficiles à atteindre n'est jamais un signe très positif de recherche de les atteindre. Il est important de maintenir les objectifs, de les afficher, quitte au fur et à mesure du temps, mais après avoir lancé une action, à constater qu'on ne les atteint pas. Les grandes métropoles mondiales sont des acteurs absolument essentiels de la réussite de ce qui a été décidé à la COP21. Je suis très heureux de voir que Paris mais comme d'autres grandes métropoles, la métropole du Grand Paris, puis les grandes villes nord-américaines, asiatiques, africaines sont elles aussi totalement mobilisées, peut-être parfois plus mobilisées que les Etats pour faire en sorte que nous atteignons concrètement les objectifs que nous nous sommes fixés. Comme c'était à Paris, c'est important que nous le fassions aussi.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Christian HONORE : Mes chers collègues, parler du dérèglement climatique est un fait. Agir est vital bien entendu. Nous allons nous abstenir ici sans préjuger de ce qui va se passer au Conseil de Paris où il y aura un débat. Nous sommes d'accord avec les objectifs, il n'y a aucun souci ; nous aimerions que vous preniez en compte les propositions que nous faisons au Conseil de Paris. Je ne vais pas tout vous présenter notre programme, mais je voudrais dire en particulier de reconstituer l'observatoire du suivi des impacts de la fermeture des voitures berges, procéder à l'audit de tous les équipements municipaux, sortir du diesel du parc automobile municipal dès 2020, lancer des états généraux des énergies propres, accélérer la rénovation du parc social et soutenir les copropriétés vertueuses par une exonération de leur taxe foncière pendant deux ans.

Voilà brièvement ce que nous allons proposer, j'espère que vous nous suivrez au Conseil de Paris sur ces questions puisque, bien évidemment, quelle que soit la couleur politique qui vous engage, nous avons tous un devoir de préserver notre planète, de rendre notre ville propre, de veiller à lutter

autant que possible contre la pollution sous quelque forme qu'elle soit. Nous sommes bien d'accord, ensuite si nous sommes d'accord sur les objectifs, c'est le mode opératoire qui peut diverger. Mais en tout cas, nous devons être tous mobilisés pour défendre notre planète puisqu'après tout, c'est là où nous vivons. C'est au sens vrai du terme vital pour nous.

Eric LEJOINDRE : Des rencontres sont prévues entre l'exécutif parisien et les différents groupes politiques. Je sais que cette rencontre a déjà eu lieu avec mon groupe. Donc, je ne doute pas que le dialogue d'ici le Conseil de Paris va persister autour de l'exécutif parisien qui porte avec beaucoup de dynamisme et la Maire elle-même ces propositions.

Fadila MEHAL : Tout ce qui vient d'être dit, nous ne pouvons qu'y souscrire. J'étais attentive et à la fois soucieuse de soutenir la proposition de délibération que vous faites. Il y a un point sur lequel j'aimerais qu'on attache une attention particulière. Vous avez évoqué mais très rapidement et c'est normal puisque vous étiez dans l'exhaustivité des axes d'intervention, c'est la question des réfugiés climatiques, dont on parle peu puisqu'aujourd'hui, dans notre quartier, dans nos rues du 18^{ème} arrondissement, nous vivons de façon extrêmement forte la question des réfugiés politiques qui furent souvent les dictatures ou la violence. Mais vont arriver ou arrivent déjà les réfugiés climatiques dont on sait qu'ils seront plus de quelques millions à l'échelle 2050 dont on voit bien que même au niveau international, il n'y a pas de statut aujourd'hui, de réflexion pour une homogénéisation de leur statut. Cette question est devant nous ; elle n'est pas simplement un vœu pieux que nous émettons pour vivre mieux, protéger cette planète. C'est que, aussi, il va y avoir des mobilités très importantes qui vont être un enjeu capital pour le vivre ensemble et notamment dans notre quartier.

J'aimerais que cette question soit regardée de près, puisque nous évoquons tout à l'heure la possibilité de travailler sur cet hébergement d'urgence. Je crois que cela va être une question encore plus importante dans les années qui vont venir.

Eric LEJOINDRE : Nous aurions l'occasion d'y revenir largement au Conseil de Paris.

Gérald BRIANT étant revenu et Mme MEHAL m'ayant simplifié la transition, je propose que nous revenions sur la délibération précédente qui concerne la question du centre de premier accueil et que nous adjoignons, si vous en étiez d'accord à cette discussion, la question orale du groupe les républicains sur la question des distributions alimentaires et le vœu des républicains sur la question du PADA du boulevard de la Villette puisque ce sont des sujets totalement liés. Cela nous permettrait d'avoir un débat plus global sur ces questions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.333/2017.DEVE.170 à la majorité soit 7 absentes (LR/CI)

AFFAIRES SOCIALES & HEBERGEMENT D'URGENCE

DELIBERATION : 18.2017.334 : Modification de la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création d'un centre de premier accueil humanitaire mis en œuvre par l'association Emmaüs Solidarité, 58 à 72 boulevard Ney (18e)

Gérald BRIANT : C'est une délibération qui est une régularisation. Le centre humanitaire de la porte de La Chapelle est piloté par délégation sur Emmaüs. En 2016, nous avons voté dans une procédure un peu en urgence pour pouvoir faire sortir le plus vite possible de la prise de décision à l'arrivée, parce qu'on est en train de fêter d'ailleurs le un an du centre, il s'est passé moins de cinq mois.

Évidemment, il y a eu des dépenses qui n'avaient pas été prévues à l'origine. Il s'agit de 600 000 € qui ont dû être investis et avancés par Emmaüs qui concernaient la sécurité dû à des recommandations de la préfecture. Cette délibération est là pour pouvoir rétablir et permettre que ce budget rentre dans les clous.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.334/2017.DLH 311 à l'unanimité

ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE

DELIBERATION : 18.2017.335 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

Philippe DURAND : Chers collègues, vous savez que la Ville de Paris est renommée pour son histoire, son patrimoine architectural, sa culture, etc. Et elle l'est beaucoup moins pour son patrimoine naturel, il y a évidemment les oiseaux, les petits insectes etc. Par contre, les Parisiens sont manifestement attachés à ce patrimoine naturel puisque dans le cadre du budget participatif 2016, vu la raréfaction des abris pour les espèces animales, ils ont proposé une opération 10 000 moineaux et des habitats pour sauver la faune. Cela était regroupé dans le cadre du projet de nature en ville pour le budget participatif 2016.

Au même titre que le dérèglement climatique dont on vient de parler, la protection et la valorisation de la biodiversité est essentielle à notre avenir collectif. Comment va se passer cet appel à manifestation d'intérêt ? La Ville va lancer un appel aux copropriétés et aux bailleurs sociaux pour installer des nichoirs et des hôtels à insectes pour une somme globale de 150 000 €, donc toute copropriété, tout bailleur social pourra faire la demande, manifester son intérêt pour mettre en place des nichoirs et des hôtels à insecte comme on les appelle.

Les copropriétés et les bailleurs sociaux qui répondront à cet appel recevront un guide opérationnel sur comment installer etc. comment végétaliser puisque nos petits insectes ont besoin de nourriture, il faut les abreuver et leur donner à manger. Grosso modo, la Ville de Paris a estimé le coût d'un nichoir aux alentours de 75 € TTC et un hôtel à 200 € TTC. Cela sera une dépense d'investissement sur le projet Nature en ville du budget participatif 2016.

J'en profite pour vous dire qu'avec ma collègue Mme MARKOVIC, dans le cadre du mois de la nature que nous allons organiser à cheval sur le mois de mai et le mois de juin, cette année il sera consacré aux animaux dans la ville et il y aura un volet sur les moineaux, les petits piafs, etc.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.335/2017.DEVE.167 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.336 : Mise à disposition à titre gratuit d'une extension du jardin partagé, 2, rue Montcalm (18ème) – Avenant à la Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « jardin partagé Marcadet Montcalm ».

Philippe DURAND : On a déjà parlé deux fois de l'extension de ce jardin partagé de la rue Montcalm-Marcadet. Là, il s'agit que le Conseil d'arrondissement donne son accord pour que l'association qui gère ce jardin partagé croisement de la rue Montcalm et Marcadet puisse le signer. Pour rappel, c'est une extension d'à peu près 41 m². Les travaux ont été faits et on a commencé à végétaliser cette partie supplémentaire.

J'en profite aussi pour vous dire que nous travaillons sur la rue Marcadet qui va devenir une rue végétale. Sur la partie entre la rue des Cloÿs et la rue Marcadet, la rue Montcalm va devenir végétale. Cela devrait se faire au printemps 2018.

Eric LEJOINDRE : Certes végétale mais aussi très ouverte aux déplacements doux puisque dans le cadre du plan Vélo, les travaux sur la rue Marcadet permettront de simplifier la traversée est-ouest de notre Arrondissement en vélo.

Christian HONORE : Sur quel linéaire vous parlez de la rue Marcadet ? C'est la rue Montcalm, d'accord.

Eric LEJOINDRE : Marcadet étant en cours de travaux d'instruction pour l'adaptation de la rue aux passages des vélos. Sur l'extension du jardin partagé, il n'y a pas de difficulté ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.336 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2017.337 : Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.

Cédric DAWNY : Une politique jeunesse, ce sont des questions liées à l'emploi, liées aux logements, liées à la scolarité, c'est même parfois – Mme PROUST peut en témoigner – des questions à la

prévention et à la sécurité mais c'est aussi des questions de loisirs. Si les voyages forment la jeunesse, on peut dire que le dispositif Paris Jeunes vacances en est un des outils qui, en favorisant la mobilité de la jeunesse de notre Arrondissement, permet également son autonomie.

Les possibilités de partir en groupe sont nombreuses au sein de la Ville. Par contre, les cas des séjours en autonomie sont peu nombreux. C'est le cas du dispositif Paris Jeunes Vacances.

Plutôt que vous parler de 2018 qui est reconduit, un petit bilan très bref sur 2017, savoir qu'on a dépensé l'enveloppe dans sa totalité à approximativement 17 000 €. Cela permet à 118 jeunes de notre Arrondissement de pouvoir partir en séjour autonome. On va bénéficier d'un reliquat d'à peu près 3 500 €, ce qui permettra à une dizaine, quinzaine, vingtaine de jeunes de pouvoir partir sur les vacances de Noël.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.337/2017.DJS.136 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.338 : Subvention (2.000 euros) et convention à l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France (14e).

Cédric DAWNY : Petits débrouillards, réseau national qui prône la connaissance et la pratique des sciences de manière expérimentale auprès des publics jeunes, deux actions à signaler, celle de Science sur mêle anciennement connue par Science sur cours qui avait été mis en place par Thierry CAILLET – il faut rendre à César ce qui appartient à César – qui a eu lieu de janvier à octobre sur le mail Binet et Belliard, en partenariat parce que la question de la politique jeunesse, c'est aussi la question du partenariat important avec le Petit Ney, le centre Paris Anim' Binet et le centre social CAF Belliard. Puis, une autre action Art et Science en partenariat avec Curry Vavart et Art-Exprim qui a eu lieu sur un quartier qu'on peut avoir tendance à oublier, qui est Valentin-Abeille et le lien entre art et science pour celles et ceux qui sont habitués, je dirais, à pouvoir écouter la douce musique des démonstrations mathématiques iront bien entendu dans mon sens.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.338/2017.DJS.257 à l'unanimité

PREVENTION

DELIBERATION : 18.2017.339: Subvention (81 930 euros) et convention à 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017

Sarah PROUST : Dans le sillon creusé par M. DAWNY, on continue sur les questions liées aux jeunes. C'est une délibération qui concerne des subventions pour 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, je ne vais pas rappeler son contenu. Juste comme nous sommes en fin d'année, je me permets, M. le Maire, de donner quelques éléments de bilan sur l'année pour le dispositif VVV.

En mai dernier, nous avons voté une première délibération pour un montant total de 246 000 € pour 80 associations au niveau parisien. Au total, avec la délibération d'aujourd'hui qui concerne 81 000 € pour 18 associations, ce seront en 2017, 253 projets qui auront été présentés par les associations, 175 qui ont été retenus par la DPSP.

Cette deuxième enveloppe que j'ai le plaisir de vous présenter permet de soutenir 28 actions portées par 18 associations pour un montant de 81 000 €.

Pour ce qui concerne le 18^{ème} arrondissement, comme il s'agit de cinq associations, je me permets de les citer brièvement parce que c'est important de savoir comment ce dispositif se décline dans l'Arrondissement.

D'abord, il y a une première subvention de 3 000 € pour l'Académie Football Paris ; une deuxième pour l'association Echomusée pour un montant de 2 800 € ; une subvention pour Lapelcha de 3 000 €, une subvention pour le Petit Ney de 500 € et une dernière subvention de 1 000 € pour l'association Sirius Productions dans le cadre de Ville Vie Vacances.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais indiquer que M. DURAND ne participera pas au vote de cette délibération pour les raisons qui sont évidentes par l'énoncé de la délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.339/2017.DPSP.4 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Philippe DURAND)

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2017.340 : Subventions (275 500 euros) à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens et avenant à une convention avec une association - Troisième enveloppe 2017

DELIBERATION : 18.2017.341 : Subventions de 290 107 euros à 57 associations porteuses de 67 emplois d'adultes relais

DELIBERATION : 18.2017.342 : Subventions (231 574 euro) à treize associations et deux bailleurs sociaux RIVP et Paris Habitat

Maya AKKARI : Ce soir, nous avons trois délibérations qui expriment bien la diversité des financements de la direction DDCT pour la Politique de la Ville puisque nous avons un reste de troisième enveloppe pour financer les projets associatifs sur nos territoires dans le cadre de l'appel à projets.

Nous avons également pour la DDCT 147 un cofinancement avec l'Etat pour les onze adultes relais.

Pour finir pour la DDCT 155, ce sont des financements d'investissements de la Politique de la Ville sur des locaux culturels et associatifs. Mme MEHAL parlait de son attachement à la question de la culture et de la vie associative dans les quartiers, nous y sommes également très attachés, c'est l'objet de ce dernier financement.

De façon plus détaillée, pour la DDCT 146, plus de 20 000 € pour la priorité construire des trajectoires scolaires et éducatives. 2 000 € pour Ados, 5 000 € pour Œdipe, 2 000 € pour Socrate, 3 850 € pour Tous Bénévoles et 8 000 € pour l'intervention de l'association Zup de Co dans les collèges Berlioz et Daniel-Mayer.

Je voudrais à cette occasion faire un petit clin d'œil à la délibération qu'a présenté ma collègue Mme ROLLAND au titre des affaires scolaires sur Action Collégiens. Il faut savoir qu'on s'est donné comme objectif dans le cadre du contrat de territoire qu'Action Collégiens intervienne dans tous les établissements qui se trouvent en quartier Politique de la Ville. C'est un objectif que nous avons d'ores et déjà atteint puisque maintenant, c'est le cas, tous les collèges dans les quartiers bénéficient de ce dispositif en plus de toutes les actions que je vous ai présentées tout à l'heure comme Ados, Zup de Co, Œdipe et d'autres pour le soutien aux apprentissages et à la réussite scolaire et éducative des enfants de nos quartiers.

Ensuite, nous avons 10 000 € environ sur la sécurisation des parcours pros, avec 6 000 € pour Adage et 3 000 € pour Langues Plurielles. Langues Plurielles et Adage interviennent auprès d'un public de migrants et font un travail et sur la langue et sur l'intégration professionnelle.

Ensuite, nous avons environ 5 000 € sur notre priorité de prévenir les situations de précarité avec 2 000 € pour l'association LAI qui travaille sur l'inclusion numérique et 3 000 € pour les Chaussettes Orphelines, projet également soutenu par Mme GABELOTAUD dans le cadre du projet Mode.

Ensuite, notre quatrième axe, faire des espaces collectifs, des espaces communs. Nous parlons beaucoup à l'occasion de ce Conseil d'arrondissement de la question de l'espace public, de l'occupation de l'espace public et la Politique de la Ville intervient sous différentes formes pour améliorer l'occupation de l'espace public et faire en sorte qu'elle soit plus positive. Je vous demande de soutenir le financement de l'action de Capoeira Viola, « Humain tout simplement » à hauteur de 2 000 €, d'Extramuros qui organise des ateliers participatifs de fabrication de mobiliers avec les jeunes de la Goutte-d'Or à hauteur de 1 500 €. 1 000 € pour l'association Générique Batard dans le cadre d'un travail partenarial avec la jeunesse et Cédric DENIS poétiser le pont.

Je tiens à saluer le travail qu'on fait avec Mme PROUST également sur la question des rixes. Nous avons investi beaucoup d'énergie et de moyens financiers. C'est vrai qu'à ce niveau-là, nous sommes arrivés à faire évoluer positivement les choses. On croise les doigts, on touche du bois.

Ensuite, 2 000 € pour la Table Ouverte qui est une association qui offre des repas aux migrants et aux gens qui sont à la rue. Une association bien connue.

Ensuite, 2 500 € pour l'association Verger Urbain pour son projet « Chapelle comestible ». 2 000 € pour Amunanti avec du sport pour tous au quartier La Chapelle. 2 000 € pour les Papothèques, Mme TRAJAN en a parlé tout à l'heure. Il faut savoir que les projets Politique de la Ville arrivent à fonctionner grâce à du multi-financement. Nous sommes heureux que ce qu'on appelle le droit commun, en l'occurrence ici la direction de la Petite Enfance, soutienne également ce projet.

Ensuite 2 000 € pour l'action de Culture 2+, accueil première scolarisation.

Nous avons également du financement pour la Compagnie Résonances dans le cadre de pratiques artistiques et culturelles. 3 550 € pour Culture sur Cour pour ses actions culturelles dans nos quartiers, 3 000 € pour Esprit d'Ebène, 2 000 € pour l'excellent travail de la Compagnie des Réveillés auprès des jeunes de La Chapelle et 2 000 € pour la Compagnie du Son des rues qui travaillent sur les usages des vidéos, les usages du numérique. Egalement une subvention de 2 000 € pour Lapelcha qui intervient auprès de nos jeunes de quartiers.

Notre dernier axe prioritaire Agir pour le développement économique local, Mme GABELOTAUD a délibéré pour 10 000 € pour les professionnels de la mode, nous avons une deuxième tranche cette fois-ci de 2 000 € toujours pour les professionnels de la mode, du design et de la Goutte-d'Or. Il faut savoir que c'est un projet qui avance et que nous sommes passés de deux coopérateurs dans ce projet à neuf coopérateurs, qu'un carnet de commande se remplit et que nous sommes partis sur une bonne vitesse de croisière.

La dernière priorité, mieux insérer les quartiers dans la Ville, 2 000 € pour l'association Ethnologues en herbe qui travaille pour le dialogue de jeunes autour de leur quartier et 3 000 € pour Projets-19 pour leur action « Tous ensemble pour Queneau ».

La DDCT 147 c'est un cofinancement avec l'Etat pour onze adultes relais sur un certain nombre d'associations qui interviennent dans les quartiers.

La DDCT 155, je vous demande de délibérer à hauteur de 38 846 € pour du financement d'investissement au titre de la Politique de la Ville pour aider des associations comme Adage, SOS Casamance, Culture 2+, Solidarité Château Rouge, La Compagnie Résonances à faire des travaux d'amélioration de leurs locaux associatifs dans les quartiers.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation particulièrement précise de l'ensemble des subventions que nous vous proposons d'adopter. Ce sont toutes des dépenses utiles parce que la Politique de la Ville, c'est certes une dépense comme les employés mais c'est une dépense utile qui concourt largement à faire en sorte que la vie dans nos quartiers s'améliore.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.340/2017.DDCT.146 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.341/2017.DDCT.147 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.342/2017.DDCT.155 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Christian HONORÉ)

QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

18.2017.343 : Question orale de Danièle PREMEL et du groupe communiste – front de gauche au Maire du 18^{ème} sur les terrasses sauvages de Montmartre

Danièle PREMEL : M. le Maire, nous vous questionnons une nouvelle fois sur les terrasses de Montmartre, non pas par obstination mais par persévérance et j'espère que vous le ressentirez ainsi. La persévérance est ce qui rend l'impossible possible, le possible probable et le probable certain.

Ce problème n'est pas une fixation d'élus mais bien une appropriation inacceptable de l'espace public par des commerçants à mon profit. Plus que de mémo, le diaporama du conseil de quartier de Montmartre présenté ce mardi soir au cours de leur réunion sur les terrasses est éloquent. Je ne peux que vous conseiller à tous de le voir.

Pour quelques dollars de plus, les passants ne peuvent plus passer, les personnes à mobilité réduite sont bloquées, les poussettes circulent comme voiture sur la chaussée. Mais à la différence du film de Sergio LEONE, les méchants bravent encore la loi.

Il faut savoir entendre les récriminations des habitants. Les procès-verbaux dressés contre les contrevenants, s'ils sont importants du point de vue symbolique car ils rappellent le non-respect de la réglementation, personne ne se fait d'illusion sur leur efficacité, le prix de l'amende infligée étant très peu élevé. Nous savons bien que seul le non-renouvellement du droit de terrasse peut être dissuasif, accompagné d'un taux d'amende, si la loi nous le permet, très élevé. Le renouvellement du droit de terrasse prévu pour le premier janvier 2018 est l'occasion d'en faire usage pour ceux qui ont abusé.

Il faut aussi savoir que certains n'ont même pas demandé d'autorisation pour leurs terrasses tout en les installant. Cette situation ne peut que laisser sans voix le citoyen. Essayez d'installer tables, chaises au pied de votre immeuble pour une initiative familiale ou associative et bien vite, la police viendra. Ce qui s'applique à chacun d'entre nous doit pouvoir s'appliquer à tous.

Enfin, au moment où le budget participatif a été renouvelé à une hauteur d'un peu plus de 200 000 €, pour l'aménagement des rues et trottoirs de Montmartre pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, comment faire en sorte que ces travaux deviennent une réalité si les trottoirs restent inaccessibles ? Et que l'on ne nous dise pas que c'est mettre en danger le tourisme, amener des licenciements de salariés ou fragiliser l'équilibre financier des commerçants. Nous n'y croyons pas.

C'est pour qu'enfin, les trottoirs de Montmartre soient ouverts aux passants et pas seulement aux consommateurs que le groupe communiste front de gauche souhaite que vous puissiez nous dire si des procédures de non-nouvellement seront enfin engagées ; si vous pouvez envisager de demander le renforcement du poste d'inspecteur du 18^{ème} en charge du contrôle des terrasses et si vous pensez demander dans la nouvelle réglementation des fixations par la Ville des amendes que le taux soit réellement dissuasif. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette question sur un sujet qui nous préoccupe. Je vais laisser la parole d'abord à M. BEPPO et éventuellement Mme GABELOTAUD pourra compléter la réponse.

Félix BEPPO : Effectivement, une nouvelle fois, on examine ce sujet en Conseil d'arrondissement sous forme de question orale. Il est arrivé qu'on l'examine également sous forme de vœu. Je voudrais quand même profiter de l'occasion pour dire qu'on ne reste pas inerte et que ce problème est non seulement bien connu, mais rappeler les quelques actions que nous menons et en profiter pour saluer le travail de Mme GABELOTAUD, de M. DAVIAUD au contact permanent avec le conseil de quartier à travers des marches exploratoires, avec des initiatives prises par la direction de l'urbanisme, essayer de ramener notamment pendant la forte saison tout le monde un peu à la raison.

Beaucoup d'initiatives ont été prises. Je voudrais signaler que sur Lepic Abbesses, nous avons tenté en début de mandat dernier d'installer des clous pour délimiter les terrasses des commerçants de ces deux rues. Nous avons avec notamment Mme GABELOTAUD sous le dernier mandat régulièrement, tous les deux ou trois mois, fait des marches exploratoires avec des riverains, des représentants de commerçants, pour essayer de ramener tout le monde à la raison. M. DAVIAUD a repris les choses et régulièrement fait ce genre de point avec les commerçants et les riverains pour essayer de ramener tout le monde à la raison. C'est très difficile mais jusqu'à aujourd'hui, nous avons toujours considéré que le sujet n'était pas d'opposer riverains et commerçants mais de rappeler tout le monde à essayer de décliner le vivre ensemble et de faire en sorte de se respecter.

Force est de constater qu'en effet, les choses laissent à désirer et sans doute qu'il faudra parvenir à l'enlèvement des terrasses. On l'avait déjà fait dans un secteur du 18^{ème} en début de mandat, notamment autour de la rue Ramey et de la rue Christiani. Je pense que c'est une idée qu'il faut explorer, mais je voudrais rappeler ici qu'effectivement, il y a des choses que nous faisons et que quand bien même nous imaginerions d'enlever des terrasses, je crois qu'il faut qu'on continue à espérer que les commerçants, les associations de commerçants nous aident à ce que chacun prenne ses responsabilités indépendamment du gendarme, parce que nous savons très bien – Mme PREMEL vient de le souligner – il y aura sans doute besoin de recruter du monde pour contrôler, mais aujourd'hui, on dispose d'une brigade, il faut l'organiser, elle fait son travail et sans doute renforcer la présence, mais j'insiste. En tout cas, c'est l'approche que nous avons depuis longtemps, c'est d'appeler et d'emmener tout le monde à la raison et de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'opposition systématique.

Je me souviens ici même du début du mandat dernier en 2008, presque dix ans, d'une réunion de conseil de quartier très houleuse où nous avons presque assisté à un pugilat entre commerçants et riverains. Nous ne voulons pas que ces choses s'installent et c'est bien la raison pour laquelle régulièrement – je remercie encore M. DAVIAUD parce qu'il a poursuivi les actions que nous menions sur ce quartier – nous allons signaler aux commerçants parce que nous les connaissons. Il ne faudrait surtout pas imaginer que tous les commerçants des rues Lepic et Abbesses ne respectent pas le droit de terrasse, certains le font et le font d'une manière régulière au vu et au su de tout le monde. Il nous est même arrivé d'être mis à la porte par des gens qui savaient très bien qu'ils étaient en infraction. Je pense qu'il faut non seulement renforcer les contrôles, Mme PREMEL, il faut non

seulement imaginer d'enlever les terrasses pour les récalcitrants, mais je pense qu'il s'agira aussi de compléter notre demande sur notre capacité à reprendre la fixation des taux des PV ainsi que l'utilisation de l'espace public.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas si Mme GABELOTAUD veut ajouter un mot ?

Afaf GABELOTAUD : M. BEPPO a tout dit. Je voulais vraiment saluer à nouveau le travail de M. DAVIAUD qui, sur le secteur, fait quand même un travail assez remarquable avec le conseil de quartier mais aussi avec l'association des commerçants, parce que l'association des commerçants est avec nous dans ce combat. Là aujourd'hui, on n'a pas une problématique classique, on a une problématique d'abus. Ils ont tous des autorisations de terrasse, aujourd'hui, on est plutôt sur de la contreterrasse et de la sur-terrasse sur la terrasse existante.

On a beau leur expliquer, leur dire que cela ne se fait pas, etc. c'est une fin de non-recevoir et c'est vrai que la situation devient très gênante parce qu'on a un public en face de nous qui a compris aussi que nos moyens étaient limités.

Sur l'inspecteur, nous avons demandé un renfort, nous allons l'obtenir normalement. Mais manque de chance pendant une petite période, les effectifs se réduisent puisqu'il y a un redéploiement. On devrait avoir d'ici deux trois mois un effectif supplémentaire, ils doivent passer à trois inspecteurs sur le secteur 18^{ème}.

J'ajoute qu'il faut que nous plaidons aussi pour que les moyens soient mis en place pour pouvoir faire respecter la réglementation, quand bien même on irait jusqu'au retrait de ces terrasses. Il faut qu'on aille plus loin, il faut qu'on puisse mettre en place un système pratico-pratique. Une fois que les terrasses sont installées, il faut pouvoir les enlever et nous donner l'autorisation et la possibilité de les enlever, parce qu'aujourd'hui, on est face à des personnes que si elles mettent les terrasses, on est un peu... voilà.

Je plaide pour cela. Je plaide pour ces non-renouvellements éventuellement, mais les non-renouvellements, s'ils ne sont pas suivis d'une action concrète derrière de pouvoir faire respecter ce non-renouvellement, on travaille là-dessus, on a une discussion là-dessus. Mais ça va dans ce sens, mais je veux surtout dire que le travail de l'équipe municipale est fait dans ce sens, c'est-à-dire que sur tout ce qui est de parler ensemble, faire les choses, travailler avec l'association de commerçants, c'est fait. Mais on butte sur un problème beaucoup plus compliqué.

Eric LEJOINDRE : M. DAVIAUD voulait rajouter un mot, je suis un très grand libéral, je vais lui laisser la parole.

Jean-Philippe DAVIAUD : Comme d'habitude, je n'abuserais pas du temps. Je voulais juste dire deux choses : un, je remercie mes collègues de mentionner mon travail, mais en réalité, mon travail était assez mince si je puis dire, c'est surtout le conseil de quartier et l'équipe d'animation du conseil de quartier, notamment l'un des membres qui est Renaud-Franck GENESTE qui avait pris ce sujet en main déjà depuis longtemps. Je veux vraiment citer son nom parce qu'il a une action très opiniâtre qui va jusqu'à des fois le mettre, y compris dans des rapports un peu compliqués et en difficulté réellement avec les établissements parce qu'il ne manque pas de leur faire remarquer les abus. C'est vraiment toute l'équipe d'animation du conseil de quartier qui est mobilisée.

Deuxième petit point que je voudrais souligner, c'est que je crois que la complexité de cette situation est liée, un, au fait que depuis un certain nombre d'années, on a tous été amenés à promouvoir l'usage de l'espace public d'une manière différente de ce qu'il pouvait être auparavant, ce n'est pas

qu'un endroit qui permet d'aller se rendre d'un lieu à un autre, mais c'est un lieu de plaisir, un lieu de vie. Ce qui fait qu'évidemment, quand il y a de l'espace et quand on a agrandi les espaces, les trottoirs, les places, le risque est que les cafés en profitent.

Deuxième point qu'il faut souligner, c'est que suivant la manière dont on est concerné, nos réactions ne sont pas les mêmes. Je m'explique, si on est client et que c'est dimanche après-midi, il fait 25 degrés, on est avec des amis et qu'on a envie de boire un verre, s'il n'y a pas tout à fait assez de tables dehors, on incitera bien le serveur d'en rajouter une, même si cela empiète un peu sur l'espace public. Si on est riverain, on tolérera beaucoup plus mal cette situation si c'est tout bas de chez nous.

Ce sont des éléments de complexité qui expliquent en partie, au-delà de la difficulté d'avoir aussi des leviers efficaces en termes de montant d'amende et de capacité de verbalisation, mais c'est aussi ces éléments qui, à mon avis, rendent particulièrement difficile le succès dans la lutte contre le débordement des terrasses.

Eric LEJOINDRE : M. LISCIA voulait rajouter un mot donc là encore, je me fais un devoir de laisser la parole puisque je l'ai laissée très largement.

Pierre LISCIA : Très brièvement, vous avez raison, les terrasses, c'est presque l'âme de Paris, c'est notre identité, c'est notre patrimoine. Alors là où il y a des abus, il est important de sanctionner. Je suis d'ailleurs content d'entendre que les communistes se soucient à ce point de cette problématique de l'occupation de l'espace public ; mais j'aurais aimé vous entendre dénoncer avec la même fougue les occupations illégales de l'espace public qui relèvent du fait de vendeurs à la sauvette, par exemple, à Château Rouge, à Barbès ou à La Chapelle. J'ai bien compris que les méchants patrons cafetiers de Montmartre cannibalisaient l'espace public, mais qui dit défense de l'espace public et réappropriation de l'espace public pour les riverains, le minimum de cohérence vous pousserait à défendre également une répression un peu plus accrue contre les vendeurs à la sauvette avec qui malheureusement, je n'ai pas encore eu l'occasion de m'installer en terrasse et prendre un café.

Eric LEJOINDRE : Je ne suis pas sûr que les commerçants qui éventuellement nous écoutent considèreraient que le lien qui peut être fait entre leur activité légale et la vente illicite sur l'espace public ait beaucoup de sens. Par contre, ce que vous ne pouvez pas dire c'est que vous n'avez pas entendu de notre part, de ma part et de la part de la majorité, un engagement et plus qu'un engagement. Un travail pour essayer aussi de résorber ces phénomènes de vente à la sauvette sur l'espace public qui, d'une certaine façon s'ils n'ont rien à voir, relèvent aussi au fond de logiques qui peuvent se ressembler parce que le marché, c'est le principe, c'est un acheteur et un vendeur.

La complexité de la situation, notamment à Montmartre mais qui se retrouve dans d'autres secteurs qui voient sur leur espace une part importante de la population qui ne sont pas des habitants du coin – c'est une très bonne chose par ailleurs – les pousse à avoir des attitudes qui ne prennent pas en compte les intérêts des habitants du coin. La règle qui consiste à observer qu'en matière de commerce, les commerces qui ne font pas une part relativement significative de leur chiffre d'affaires auprès du quartier posent plus de problèmes aux quartiers que les commerces qui font une part très significative de leur chiffre d'affaires dans le quartier est une réalité.

D'ailleurs, il y a dans le 18^{ème} beaucoup d'endroits où il y a des très grandes terrasses qui ne posent aucun problème aux riverains. En général, quand vous allez dans ces commerces ou sur ces terrasses, ce n'est pas uniquement parce que le commerçant serait meilleur ou moins bon, parce que sa

clientèle, ce sont ses voisins, donc il a intérêt et les personnes qui sont sur les terrasses ont intérêt à contribuer à la tranquillité du vivre ensemble.

La question dans le secteur le plus touristique, le haut de la butte Montmartre mais aussi Lepic Abbessé, c'est de plus retrouver cette équilibre entre la recherche, on la souhaite aussi d'une clientèle très large et notamment de touristes, c'est une très grande richesse pour notre Arrondissement et pour le quartier de Montmartre et la recherche de clients parisiens et de clients du quartier. Je parle sous le contrôle de Mme GABELOTAUD mais les commerçants ont absolument compris, notamment à cause de la crise du tourisme qu'on a vécue ces dernières années, qu'il est aujourd'hui essentiel qu'à Montmartre, ils aient une offre qui attire aussi les Parisiens et les habitants du coin.

De ce point de vue, j'entends avec beaucoup d'intérêts, et si la démarche avance avec beaucoup de soutien, la volonté d'un nombre de plus en plus important non seulement de riverains mais aussi de commerçants, d'abord de se concentrer sur les habitants, un peu comme le sud de Pigalle a pu connaître une forme de renouveau, puis le travail que les commerçants souhaitent, et que nous souhaitons avec eux, commencer à faire sur une réflexion autour de la réduction plus importante encore de la place de la voiture à Montmartre. Les commerçants qui s'étaient fort opposés aux journées sans voiture à Montmartre, qui s'étaient fort opposés au quartier vert ont aujourd'hui pour beaucoup énormément évolué. Cette évolution va contribuer à faire de Montmartre un des lieux attractifs pour les Parisiens. C'est parce qu'il sera attractif pour les Parisiens qu'il sera aussi attractif pour les touristes parce que les touristes qui viennent aujourd'hui à Paris veulent être avec les Parisiens. La question des terrasses se pose aussi à cette échelle.

Je suis tout à fait favorable à ce qu'on poursuive la discussion avec les commerçants parce qu'il faut continuer à avoir une offre attractive, mais je sais aussi que c'est toujours la course à l'échalote et que les commerçants et les cafetiers qui veulent respecter les règles sont toujours défavorisés par ceux qui ne les respectent pas. Donc, il y a une espèce de course à « Je veux bien respecter mon droit de terrasse si les autres le font ». Il faut qu'on arrive à créer les conditions de cette évolution positive parce qu'il n'est pas question que l'espace public continue à ce point d'être interdit aux passants. Moi qui me suis baladé avec une poussette récemment dans certains endroits, je peux dire qu'il n'est pas acceptable que l'ensemble de l'espace du trottoir soit interdit aux piétons par un certain nombre, très minoritaire, mais par un certain nombre de commerçants. S'il faut aller jusqu'à demander à la Ville de Paris le retrait des droits de terrasse, alors nous serons prêts à le faire. Mais j'espère que le simple fait de faire savoir que nous sommes prêts à aller jusque-là permettra aux uns et aux autres de prendre conscience que c'est aussi dans leur intérêt, c'est aussi dans l'intérêt des commerçants d'être respectueux de l'espace public et d'être respectueux de l'espace de chacun. L'équilibre est dans l'intérêt des habitants mais il est aussi dans l'intérêt des commerçants parce que c'est comme cela que ce quartier demeurera, voire pour une part, redeviendra attractif pour les riverains.

Au fond, c'est aussi essentiel pour le chiffre d'affaires, on l'a vu et les commerçants de la place du Tertre l'ont vécu à quel point il est dangereux pour un commerçant de ne compter que sur les passants et à quel point il est essentiel de compter aussi sur les habitants pour passer ces moments où par exemple à cause des attentats, il y avait moins de touristes, même si la situation s'est aujourd'hui résorbée.

Voilà pourquoi je veux dire clairement – c'est bientôt les renouvellements de terrasse, fin décembre – si nous ne parvenons pas dans les semaines qui viennent à obtenir des engagements fermes, pas tous encore une fois, mais d'un certain nombre de commerçants qui sont d'ailleurs mis en cause par les autres commerçants. Quand vous parlez avec le président de l'association des commerçants, il ne les supporte pas et il sait qui abuse et qui n'abuse pas. S'il fallait pour un certain nombre d'entre eux

aller jusque-là, nous serions prêts à le faire. Ce n'est pas la Mairie de l'arrondissement qui prend cette décision, mais nous serions prêts à le faire.

On a passé un long moment mais je pense que c'était utile. Il est toujours utile de parler de Montmartre que nous parlons des autres quartiers parce qu'il y a aussi beaucoup de travail à faire là-bas et c'est un quartier sur lequel nous portons beaucoup d'attentions.

Daniel PREMEL : Je pense que les réponses vont dans ce sens. Par contre, ce n'était pas opposer habitants à commerçants, c'était simplement de relever des commerçants qui abusent.

Eric LEJOINDRE : Nous avons un nombre assez important de vœux, donc je propose qu'on essaie de les présenter succinctement et de les débattre tout aussi succinctement mais au fond.

Q182017344 – Question orale du groupe les républicains citoyens indépendants sur les distributions alimentaires sauvages rues Pajol et Philippe-de-Girard

Pierre LISCIA : Un sujet que vous connaissez bien, puisque depuis plusieurs années, cela a été dit par ma collègue Mme MEHAL, le quartier de La Chapelle subit de plein fouet les conséquences de la crise migratoire à laquelle l'Europe et la France sont confrontées. Ce quartier a connu des installations, puis des démantèlements de plusieurs dizaines de campements sauvages depuis 2014. L'ouverture du centre d'hébergement humanitaire de la porte de La Chapelle l'an dernier n'a pas permis au quartier de retrouver toute sa sérénité.

La situation que connaissent les riverains des rues Pajol et Philippe-de-Girard et, dans une moindre mesure ceux de l'esplanade Nathalie-Sarraute, est à ce titre particulièrement préoccupante puisque, depuis plusieurs mois, des dizaines de migrants se sont établis dans ce micro-quartier du 18^{ème} arrondissement dans des conditions de vie et de salubrité absolument indignes, refusant pour la plupart de se rendre au centre humanitaire de la porte de La Chapelle comme vous nous l'aviez expliqué lors d'un précédent Conseil d'arrondissement. Ce qui engendre pour les riverains des nuisances assez insupportables et inacceptables.

Je crois d'ailleurs qu'on peut rendre hommage à ces riverains qui ont fait preuve de beaucoup de patience et de beaucoup de tolérance, mais qui sont aujourd'hui résolument en colère face à cette situation qui perdure. C'est d'autant plus incompréhensible que l'ouverture du centre humanitaire de la porte de La Chapelle était censée justement résoudre ce genre de problématique. Un collectif de riverains a d'ailleurs adressé un courrier, qui est en réalité un énorme dossier au préfet de police pour revendiquer tout simplement leur droit à la tranquillité, à la salubrité et surtout à pouvoir à nouveau profiter de l'espace public comme finalement n'importe quel autre Parisien.

En plus d'être dans des situations de grande détresse humanitaire, ces migrants sont bien souvent sous l'emprise de réseaux mafieux, de réseaux de passeurs et de trafics d'êtres humains. Les distributions alimentaires sauvages organisées quotidiennement par une ribambelle d'associations confessionnelles pour certaines, militantes pour d'autres, ne font qu'alimenter les tensions et surtout entretiennent un point de fixation des migrants dans ce quartier puisque les distributions de nourriture se font tous les jours, week-end compris, du matin jusqu'au soir, parfois tard le soir, parfois 23h, et inutile de préciser que les membres de ces associations non seulement n'habitent pas le quartier mais bien souvent, n'habitent pas Paris, ils sont assez virulents, extrêmement virulents. J'ai moi-même d'ailleurs été pris à partie à plusieurs reprises par ces personnes-là. Ils sont aussi virulents à l'égard de vous, M. le Maire, puisque j'en ai été témoin. En revanche, leur organisation est

assez bien rodée et les plannings sont même très bien répartis puisque tous les matins, de la semaine de 8h30 à 9h30, c'est l'association Quartier Solidaire qui distribue les petits-déjeuners. Puis, le lundi, mardi, mercredi midi, la Cuisine des migrants prend le relais. Ensuite, La Gamelle de Jaurès le mardi soir, Le Gang de la Popote le mercredi soir, Ensemble pour tous le jeudi soir, Le Souci des nôtres le vendredi soir, Charity Concept le samedi et dimanche après-midi et Fakirates le samedi, dimanche et lundi soir qui distribue en plus de la nourriture quelques corans et tapis de prière.

La conséquence de tout cela, c'est que cela rend le quartier assez invivable. Pourtant, il y a quelques mois, vous aviez semblé vouloir prendre des dispositions pour mettre un terme à ces distributions alimentaires sauvages et pour orienter ces migrants vers le centre humanitaire de la porte de La Chapelle et in fine les arracher aux griffes de leurs réseaux et de ces manipulateurs de tout poil qui pullulent sur la misère humaine.

Or, devant l'absence de changement significatif, voire, force est de constater malheureusement, face à la dégradation de la situation, nous souhaiterions savoir quelles sont les mesures urgentes que vous comptez prendre pour, à la fois interdire les distributions alimentaires sauvages mais aussi pour enfin mettre à l'abri les migrants qui y sont présents, redonnant ainsi au quartier la tranquillité et la salubrité que les riverains exigent légitimement. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que vous puissiez en même temps présenter le vœu.

VOEUX

DELIBERATION : 18.2017.360 : Vœu déposé par le conseil d'arrondissement du 18e à l'attention du Préfet de Police et du Préfet de Région

Christian HONORE : La plateforme d'accueil des réfugiés PADA de France Terre d'Asile au 127, boulevard de la Villette a été ouverte en mars 2016. Le centre d'accueil humanitaire porte de La Chapelle a été ouvert lui en novembre 2016. Depuis leur ouverture, ces deux sites sont confrontés à une saturation des demandes.

En mai 2016, soit seulement deux mois après l'ouverture, les salariés de la PADA alertaient les autorités dans une lettre ouverte dénonçant la dégradation des conditions de l'accueil des réfugiés et leurs propres conditions de travail.

Chaque jour, il y a en moyenne trois fois plus de personnes qui se présentent que de rendez-vous honorés. Ces demandeurs pour optimiser leur chance d'être reçus dorment sur l'espace public environnant dans des conditions indignes.

Cette situation génère de nombreuses nuisances et des problèmes de tranquillité publique dont se plaignent beaucoup de riverains indignés par cette situation qui dure. Je rappelle que porte de La Chapelle, ils subissent également la présence de campements sur la Petite Ceinture. Cette situation alarmante tant pour l'accueil des migrants que pour la tranquillité des riverains dure maintenant depuis plus de dix-huit mois.

Considérant que l'ouverture du centre d'accueil Cergy en octobre a vocation à désengorger les centres d'accueil parisiens, nous demandons à la Maire de Paris de demander au préfet de police un bilan chiffré de l'accueil des migrants, une adaptation du nombre de rendez-vous journaliers à la lumière de ces résultats afin de fluidifier la procédure et qu'il assure par les moyens mis à sa disposition la tranquillité publique des riverains, en veillant notamment à ce qu'il n'y ait plus d'installations sur le domaine public.

Je vous rappelle que c'est une demande que nous faisons régulièrement en relayant les demandes des habitants, soit autour du centre d'accueil porte de La Chapelle, soit rue Pajol, rue Philippe-de-Girard et place de La Chapelle. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais d'abord demander à Gérald BRIANT de donner quelques éléments de réponses. Ensuite, je ne doute pas qu'il y aura différentes prises de parole.

Gérald BRIANT : Merci pour vos questions et pour le dépôt du vœu qui nous permettent de revenir sur une question extrêmement préoccupante évidemment pour les migrants mais aussi pour les riverains qui sont en réelle difficulté. Je peux en témoigner mais d'autres élus peuvent largement en témoigner aussi autour de cette assemblée.

Par rapport à l'énoncé que vous faites sur la question orale. Le 10, on va fêter le un an du centre humanitaire, lequel va s'arrêter dans six mois maintenant parce qu'on avait parlé de dix-huit mois et vont commencer ensuite les travaux pour le centre Condorcet.

Pendant cet un an s'est passé beaucoup de choses. Il y a eu d'abord au niveau de l'accueil des migrants la disparition de deux autres endroits où il y avait de l'accueil, c'est-à-dire Calais et Grande-Synthe, notamment pour ce qui nous concerne parce que souvent, vous l'avez dit, notamment sur Pajol, ce sont des gens qui veulent aller d'abord en Angleterre.

De fait, pendant cette période, on s'est retrouvé avec un seul centre d'accueil ouvert pour tous, qui est celui du centre humanitaire. Evidemment, quelque chose qui avait été prévu, qui ensuite se retrouvait à gérer l'absence de Calais et l'absence de Grande-Synthe, vous vous rendez bien compte qu'en termes de flux, de toute façon, cela rendait les choses compliquées.

Ensuite, il y a eu un changement au niveau gouvernemental. Je n'ai pas été un très grand soutien, vous l'avez remarqué, du gouvernement précédent, je ne suis vraiment pas un grand soutien du gouvernement actuel, mais j'ai vu qu'il y avait des degrés différents. On les a bien subis et on a bien vu ce qui s'est passé sur le terrain. Par exemple, vous avez vu qu'au début de l'été, on a pris des dispositions pour organiser la distribution alimentaire. C'était une requête des habitants de dire : arrêtez avec des distributions un peu partout. Il faut qu'aujourd'hui, cela puisse être contrôlé. Donc, on s'est mis en quatre pour y arriver. On a commencé à faire prendre dans tout l'été, cela s'est plutôt bien passé, notamment avec La Chorba, excellente association, Les Restos du cœur. Unilatéralement, le 17 août, l'Etat a décidé d'arrêter. L'argument c'était : la distribution alimentaire va créer un appel d'air. La distribution alimentaire s'est donc arrêtée ; je constate que les migrants ont continué d'arriver, donc manifestement l'appel d'air, ce n'est peut-être pas sur les sandwiches distribués à porte de La Chapelle ; que manifestement il y avait autre chose.

Au-delà de la boutade, on s'est retrouvé avec une vraie difficulté qui a fait qu'en plus, comme la nature a horreur du vide et la solidarité aussi a horreur du vide parce qu'il y a toujours des gens qui ont envie d'aider, eh bien, il y a des gens qui ont dit : cela ne se fait plus là-bas, on va plus aider. Nous, le discours qu'on avait vis-à-vis des habitants et des associations en disant : on organise les choses pour que cela soit supportable pour les habitants, on ne veut pas de distribution comme cela

à l'emporte-pièce ou comme elle peut se faire dans différents endroits. Qu'est-ce qu'on pouvait dire à ces associations ? On pouvait leur dire : ne distribuez pas, ne le faites pas alors que d'une certaine manière, nous on avait été retiré de notre prérogative, de notre pouvoir d'exercer la solidarité. C'est cela qui s'est passé.

Alors, bonne nouvelle quand même, j'étais absent là mais je reviens du terrain à la porte de La Chapelle, ce qui est bien c'est que la raison est revenue à peu près partout. Tous les acteurs de terrain savent que maintenant, il faut mieux organiser les choses. Je peux vous annoncer que mardi 14, la semaine prochaine à partir de 20h, on remet en place une distribution financée par la Mairie de Paris. L'opérateur sera Les Restos du cœur, pendant quatre jours : mardi, mercredi, vendredi et dimanche. Une distribution sera organisée à la porte de La Chapelle. Vous avez l'entrée du centre humanitaire et c'est l'entrée qui est juste après. Il y a un espace fermé qui permet d'organiser les choses. On a visité le terrain, il y a de l'éclairage, il y a des structures. C'est assez pratique et cela permet d'éviter que les gens soient dans la rue et devrait permettre aux quartiers de respirer.

On a eu enfin les autorisations de la SNCF et de l'Etat, donc on est parti pour ce dispositif. Un dispositif que d'ores et déjà, dès qu'on peut on va mettre de façon journalière, avec des distributions qui se feront dans l'entrée pour les petits-déjeuners le matin pour ceux qui attendent et le soir, qui va tenir jusqu'à la fermeture du centre humanitaire. Voilà sur le quoi on a réussi et on est engagé. Malheureusement, je dirais qu'on a reculé de cinq cases avec cette histoire d'arrêt de la distribution. Donc, il faut reconstruire et c'est ce qu'on est en train de faire.

Après, sur le quartier plus particulier de Pajol, je n'ai pas changé d'avis. Je peux dire les choses en disant : il faut éviter de distribuer ici. C'est plus supportable pour les gens qui y habitent. Cela fait des conflits alors qu'il y a des gens qui sont très solidaires, au bout d'un moment, c'est contreproductif. On peut le faire ailleurs, on se donne les moyens de le faire ailleurs, donc faisons-le. Il y a des associations avec qui on discute et on peut renouer le fil ; il y en avait d'autres qui ne veulent pas, qui sont dans autre chose. Après, je regrette que la publicité qui aura pu leur être faite de cette situation sur laquelle elles ont plus prospéré et qui de notre point de vue n'est pas le même.

Nous pallions quand même à une insuffisance parce que c'est une collectivité territoriale qui est obligée de faire ce qu'elle est en train de faire alors que tout ce qui relève des migrants, c'est le droit d'asile, c'est l'Etat. Paris peut prendre ses responsabilités.

Notamment sur ce quartier, la discussion qu'on avait avec les associations et avec des collectifs, c'est de dire : évitons d'y fixer des migrants parce qu'on sait pertinemment qu'il y a des réseaux de passeurs qui profitent de l'aubaine et qui sont intéressés sur le fait d'avoir beaucoup de personnes ici pour leur soutirer de l'argent pour le voyage en Angleterre. La bonne nouvelle c'est qu'il y a eu des arrestations. Il y a eu des opérations, cela était dans la presse, c'est un travail de fond, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de faire un signalement pour arrêter une personne, le travail de police est long. Là en l'occurrence, cela a pris un peu de temps, sauf qu'on a des premiers résultats et les gens qui étaient passeurs, c'était autour de deux, trois cafés. Les choses de ce point de vue commencent à s'améliorer parce qu'on est en train d'agir sur ceux qui prospéraient par rapport à cela.

Sur la suite, des annonces ont été faites. Beaucoup de choses vont se régler parce que le 31 décembre 2017, plus personne ne dormira dans la rue le soir. Cela était annoncé. Mais on se prépare quand même au cas où cela ne marche pas bien. On sera devant un certain nombre de difficultés. C'est qu'il faut qu'aujourd'hui, on change de braquet. Mme MEHAL avait abordé la question des migrants liés au climat, il ne va pas y avoir moins de migrants. Nous, le fait qu'il y ait la proximité de la gare du Nord fera que de toute façon, il faut que les choses soient gérées, c'est-à-dire qu'on investisse. On se donne les moyens. Aujourd'hui, qu'il n'y ait qu'un seul centre inconditionnel

sur toute la France, cela n'a pas de sens. Les militants et les administratifs qui sont dans les Alpes Maritimes, ils donnent l'adresse de la porte de La Chapelle pour commencer le parcours de migrants. Cela n'a pas de sens. Autant commencer à traiter les problèmes où ils sont ; on peut le faire et il faut le faire.

Mon positionnement sur le vœu que vous proposez a quelques modifications. Evidemment, je suis pour qu'on ait ces informations parce qu'il y a un vrai besoin de transparence, d'avoir un peu le réel et souvent, nous l'avions déjà réclamé. On avait déjà demandé à la préfecture il y a deux ans, un vœu de même origine qui avait permis de doubler les capacités d'accueil au niveau de l'administration. Cela a été une bonne chose. Il faut continuer ce travail parce que ce qui se passe, le PADA à la Villette, ce n'est pas de notre ressort quand même mais d'une certaine manière, on est très attentif et tout ce qui peut se régler et s'améliorer sera bien pour tout le monde.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments assez complets. Je voulais répéter avec mes mots beaucoup de ce que dit Gérard BRIANT mais je tenais à le dire moi aussi. Cela fait je ne sais pas combien de réunions, de rencontres qu'on organise pour essayer de convaincre les acteurs associatifs, y compris les acteurs associatifs de bonne foi. Il y en a qui ne le sont pas mais y compris les acteurs associatifs de bonne foi de cesser les distributions alimentaires dans le secteur que M. LISCIA a indiqué comme étant Philippe-de-Girard, Pajol, j'y ajouterais la rue Jacques-Kablé et la rue du Département. Je pense que ce secteur n'est pas un endroit où il convient d'organiser ces distributions alimentaires. Elles ont été indispensables il y a un an ou deux et le travail fait notamment par de très nombreux habitants du quartier, on était heureux de saluer leurs engagements et leur solidarité, a permis de régler un certain nombre de problèmes centraux. Aujourd'hui, cette action ne contribue pas à mon sens à l'amélioration de la situation, ni des réfugiés, ni des habitants.

Ce discours, on le porte depuis de nombreux mois avec les limites que chacun connaît qui ont été rappelées par le Conseil d'Etat à la ville de Calais et qui indique qu'il n'est pas possible pour une collectivité de plein exercice comme la ville de Calais – à Paris la responsabilité serait à la préfecture de police – d'interdire les distributions alimentaires et tous ceux qui l'ont fait ont été battus par la justice. Je n'aime pas dire aux gens des choses qui ne sont pas conformes à la réalité et qu'on n'est pas en capacité d'interdire par la loi quelque chose. Mais cette situation n'est pas souhaitable, pas acceptable. Elle a empiré depuis quelques mois ; je ne préjuge pas des résultats que souhaite obtenir l'actuel gouvernement en matière de réforme des modalités d'accueil en France. Je constate qu'avant de mettre en difficulté les systèmes tels qu'ils avaient été pensés, il aurait peut-être fallu inventer un nouveau et que ce qui consiste à mettre un terme à un système ancien qui fonctionnait tant bien que mal et pas si bien que cela et le remplacer par rien, n'est pas d'une efficacité énorme et on en voit les conséquences sur notre territoire.

Je crois que le travail que nous essayons de faire pour régler cette question des distributions peut obtenir ses résultats. Il ne sera pas en soi pas suffisant mais j'ai quand même bon espoir que nous avançons dans le bon sens.

Par ailleurs, j'ai interpellé le procureur de la République sur la question des mutations commerciales dans ce quartier, qui est un autre des sujets majeurs. J'ai constaté comme beaucoup d'entre nous une mutation extrêmement rapide de la nature d'un nombre important de commerces dans ce secteur. Je n'ai pas d'informations spécifiques mais il m'a semblé que la rapidité de cette mutation pouvait appeler les autorités compétentes. Donc, le procureur de la République a étudié de plus près, faire des enquêtes de patrimoine, rechercher l'origine des fonds, bref travailler comme ils l'ont fait, permettant de mettre en prison huit passeurs, permettant de travailler sur ces commerces.

Cette demande a été entendue par l'équipe du procureur, que Tracfin se saisit de ces signalements. J'espère que nous parviendrons par ce biais supplémentaire à sortir de ce quartier un certain nombre de passeurs parce que, s'il y a bien une chose qui est évidente, c'est que la France doit bien accueillir, que des passeurs il est hors de question que cela puisse durer et soutenir ceux qui en ont besoin évidemment, qu'il y ait des gens qui en bénéficient économiquement, évidemment non. J'espère que nous pourrions là encore contribuer à faire en sorte que des situations puissent être prises en compte par la justice et par la police.

Pour ce qui concerne le vœu déposé par le groupe les républicains, c'est une préoccupation que, M. BRIANT l'a dit, on partage. Puisque c'est un vœu qui concerne essentiellement la PADA qui n'est pas dans le 18^{ème} mais dans le 10^{ème} et en face du 19^{ème}, on est peut-être un peu moins compétent que d'autres pour en parler. Pour autant, on partage ces préoccupations. La Maire de Paris partage ces préoccupations. François DAGNAUD, le maire du 19^{ème}, Rémi FERAUD à l'époque maire du 10^{ème}, avaient écrit à plusieurs reprises au préfet pour aller dans le même sens. Donc, on se retrouve sur les éléments de ce vœu même si je ne suis pas absolument convaincu que ce soit au Conseil du 18^{ème} de s'en saisir, s'agissant précisément de la PADA.

Donc, si vous retiriez votre vœu considérant qu'il est satisfait par les réponses données, c'est très bien. Sinon, il faudrait qu'on voie sous quelle forme on peut se rassembler sur une version qui serait possible pour tout le monde. La préoccupation on la partage, le Conseil de Paris devrait être aussi saisi de cette question et peut-être serait-ce la bonne échelle pour le faire.

Voilà les éléments complémentaires que je voulais donner avant de donner la parole à ceux qui la souhaitent.

Pierre LISCIA : Merci pour tous ces éléments de réponses. Effectivement, on est tous d'accord pour considérer que le quartier de Pajol n'est pas un endroit pour toutes ces distributions. Je vous remercie de l'annonce sur la reprise des distributions à la porte de La Chapelle. Je crois comprendre quand je vous entends, mais que du coup, il y aura une sorte d'automatisme du fait de la reprise des distributions porte de La Chapelle, que du coup les personnes qui sont à Pajol se redirigeront vraisemblablement vers la porte de La Chapelle, en tout cas je l'espère. Seulement, il me semble que les migrants et vous l'avez déjà expliqué à plusieurs reprises, qui se présentent porte de La Chapelle ne sont pas dans la même démarche que ceux qui sont à Pajol. Donc, je me pose un peu la question des effets que cela aura, la reprise porte de La Chapelle sur le quartier de Pajol. Par ailleurs, on sait bien que ces associations-là – M. le Maire, vous l'avez dit – font un travail contreproductif, qui même parasite l'action de l'Etat, puis dans une plus grande mesure, l'action de la Ville dans la mesure où cela ne permet pas de réorienter ces personnes-là vers la porte de La Chapelle.

Je reste un peu sur ma faim quant aux moyens qui seront mis en œuvre pour éviter les distributions et pour supprimer l'effet qui fait point de fixation dans le quartier. Je sais bien qu'au 31 décembre, on ne parlera plus de ce problème-là et j'en suis très content. D'ici là, j'aurais aimé savoir concrètement comment faire pour éviter que les actions de ces associations parasitent votre travail.

Eric LEJOINDRE : Essentiellement celui de l'État mais je reconnais bien là votre caractère constructif et votre grande confiance dans l'exécutif actuel.

Christian HONORE : Sur le premier point, à savoir le maintien ou non du vœu d'un 18^{ème} arrondissement, comme vous l'avez dit, M. le Maire. Ce vœu sera également présenté au Conseil de Paris ; par conséquent je vais le maintenir ne serait-ce que par honnêteté intellectuelle et respect pour mes collègues du Conseil.

D'autre part, je voudrais faire une petite incise. Le problème des migrants, des réfugiés est extrêmement délicat. Personne n'a de solution absolue et nous sommes intervenus au Conseil de Paris, M. BOURNAZEL, justement pour parler de ces cas-là. Il n'est pas bon, même sur les faits de l'humour, d'essayer de dévaloriser lorsqu'un acteur aussi éminent que le président de la République veut agir.

Je ne veux pas mettre en doute la parole humaniste du président de la République. C'est un sujet extrêmement grave, cela occupe tout le monde, droite gauche. Nous sommes tous confrontés quelle que soit la ville, quel que soit le parti politique, quelle que soit notre philosophie et notre idéologie à ce drame. Ce que disait tout à l'heure Mme MEHAL, le problème de l'immigration, des migrations, des réfugiés est un problème universel qui va s'accroître avec les dérèglements climatiques. C'est la raison pour laquelle lorsque nous parlions du plan Climat, évidemment cela va avoir une influence sur les migrations au niveau international est-ouest, nord-sud. Je voudrais que devant ces problèmes extrêmement graves, puissants, attristants puisque tout de même, nous savons tous que ceux qui arrivent ici sur notre territoire, ce sont les rescapés de gens qui risquent leur vie dans leur pays et mettre leur vie en danger pour venir jusqu'à nous.

Donc, tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, faire en sorte qu'on arrive à trouver une solution qui peut être ne sera pas pérenne, il faudra sans cesse toujours mettre sur le travail. Donc, je fais confiance lorsque j'entends une parole humaniste dire qu'en effet, il faut veiller à ce qu'il n'y ait plus de victimes dans notre pays.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je ne crois pas faire partie de ceux qui ont jamais cherché à instrumentaliser sur le plan politique ou électoral la question des migrants. Je fais d'ailleurs partie de ceux qui ont pris, je crois, plus que ma propre responsabilité, comme la Ville de Paris a pris plus que sa propre responsabilité pour concourir un peu plus qu'à sa place à la résolution de cette question difficile. C'est dire si je suis à l'écoute des messages qui peuvent être envoyés par les uns et par les autres, par le président de la République lui-même. J'étais d'ailleurs il y a 15 jours à l'Élysée avec les équipes du président pour justement parler de cette question et essayer de voir comment on pouvait ici dans le 18^{ème} contribuer à faire évoluer la doctrine qui est aujourd'hui celle du pouvoir exécutif, qui doit évoluer, parce que je crois beaucoup en l'amour comme tout le monde et je crois aussi aux preuves d'amour. Je constate qu'il y a une nécessité à ce qu'aujourd'hui, l'Etat et je sais à quel point c'est difficile, je sais d'autant mieux que j'ai modestement contribué avec d'autres ici autour de la table à penser le mode d'action qui était le mode d'action précédent. Donc, je sais à quel point c'est difficile et je sais à quel point c'est insatisfaisant.

Je constate aussi que le non-remplacement, on peut trouver qu'un système n'est pas vertueux mais avant de le mettre à mal, il faut le remplacer par un autre système, au moins aussi vertueux. C'est pour cela qu'il peut être dans la bouche de quelques-uns un peu d'ironie. C'est vrai que ce n'est pas un sujet sur lequel il convient de rire ; en même temps, c'est un sujet sur lequel nous on travaille. On travaille de façon pragmatique au quotidien depuis longtemps. D'une certaine façon, les habitants de ce quartier dont chacun ici sait que je suis, c'est nous qu'ils sollicitent, mais au fond ils savent bien aussi quel est l'ensemble des responsabilités. Ils savent d'ailleurs aussi très bien à quel point c'est compliqué. Ils n'ont pas une vision en noir ou en blanc de cette question, ils ont comme nous tous une vision en gris avec différentes tonnes de gris. D'ailleurs, les mêmes habitants peuvent être un jour très solidaires et un jour très épuisés. Cela peut nous arriver nous-mêmes, notamment au mois de février dernier de trouver la situation sur le terrain insupportable et de descendre nous-mêmes des couvertures le soir même. On l'a tous vécu nous qui habitons ce quartier du 18^{ème}.

Voilà pourquoi il faut aussi admettre que l'on puisse attendre avec bienveillance, mais attendre aussi les actes. J'ai entendu comme tout le monde les propos du président de la République, je l'ai

entendu le jour de son investiture à l'Hôtel de Ville où il a eu un discours absolument parfait et sur cette question, j'étais en plein accord avec ce qu'il a pu dire à ce moment-là. J'ai entendu aussi des prises de parole d'autres responsables politiques de l'actuelle majorité, le premier ministre, le ministre de l'intérieur que j'ai trouvé en décalage avec les propos du président de la République lui-même. J'ai vu ensuite les corrections des prises de parole du premier ministre, du ministre de l'intérieur qui étaient plus proches de la parole qui avait été celle du président de la République. Donc, j'ai toujours espoir et j'attends. Pour le moment, je trouve l'attente un tout petit peu longue.

Sur la question du vœu que vous souhaitez maintenir, on vous a distribué sur table un certain nombre de modifications. Vous constaterez qu'il ne modifie pas sauf marginalement les demandes que vous faites. Nous avons cru devoir par amitié, par respect pour mes homologues du 10^{ème} et du 19^{ème} rappeler quelles avaient été leurs interpellations et rappeler les interpellations de la Maire de Paris elle-même et des trois maires concernés, le 10^{ème}, le 18^{ème} et le 19^{ème} et je pense que c'est important pour nos collègues que nous puissions citer et dire le travail déjà fait, qui rentre dans le même état d'esprit que les demandes que vous faites.

Gérald BRIANT : Deux petites choses sur la remarque de M. HONORE. Je reprendrais ce qui était écrit en haut du Figaro « sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur ». Donc, j'en resterais là.

Sur la question que vous donnez, je partage vos inquiétudes. Après, je sais aussi qui nous sommes. Nous ne sommes pas la police, nous ne sommes pas l'Etat. Donc, il ne faut pas nous demander d'être la police ou l'Etat, nous n'avons pas été élus pour cela. Par contre, ce qu'on peut faire c'est travailler et dialoguer. Je pense qu'aujourd'hui, en permettant qu'il y ait une véritable distribution de qualité massive, cela change un peu l'Etat parce que d'abord, des gens qui ensuite vont aller où seront servis les repas du Resto du cœur, ce sera avec de la qualité, ils viendront et donc, cela décongestionnera d'autant moins parce que, même s'il y en a des fois qui mangent trois, quatre fois par jour j'ai déjà vu, une fois que les habitudes et qu'on est rassuré sur le fait qu'on sait qu'on peut compter sur quelque chose, des choses se font. J'en veux pour preuve ce qu'on avait réussi à commencer à installer. On a eu un moment aussi où évidemment, il y avait un quartier qui était beaucoup moins en tension. Je pense qu'on peut y arriver, on peut améliorer. Après, on ne va pas vous vendre des choses qui ne seront pas tant qu'aujourd'hui, il n'y aura qu'un seul point d'accueil inconditionnel pour tout le monde. C'est-à-dire qu'à la fois puisque c'est là l'intérêt de la structure qu'on a faite sur le centre humanitaire. On est sur des gens qui ne sont que de passage. Cela fait un an que c'est sorti, il y a eu 20 000 personnes qui sont restées et hébergées dans le centre humanitaire. Je veux dire qu'évidemment, on va avoir une difficulté parce qu'il y a trop de flux par rapport aux capacités pour l'accueil. Si cela ne monte pas en régime, on sera en difficulté.

Ce que je crois quand même c'est qu'on est dans le dialogue, avec les habitants, je parle sous le contrôle de M. DAWNY mais on a une réunion où je pense que cela va être l'essentiel du débat avec M. le Maire le 16, on va discuter de ce qu'il en est. Je considère aussi que les habitants, quand ils vont voir discuter avec des associations sont aussi les principaux vecteurs comme nous de dire : attention, pas ici pas maintenant. Cela il faut l'entendre. Je crois fortement que notre point de vue soit compris, accepté. En plus, ce que je dis et ce que j'ai oublié tout à l'heure comme ça, cela va me permettre de le redire. C'est là où on va utiliser les fameux panneaux numériques mais on va faire un appel à candidatures. C'est cela qui est bien avec le numérique, c'est que cela va pouvoir aller très vite, pas le temps d'imprimer les affiches. On fera cela pour pouvoir vraiment avoir besoin d'aide parce que le Resto du cœur nous a demandé aussi de pouvoir fournir des gens.

Donc, ceux qui veulent aussi aider concrètement des distributions peuvent le faire. J'ai des discussions assez fermes avec des associations qui sont dans une espèce de spectacle de la solidarité qui, de mon point de vue, n'est pas souhaitable. Soyons efficaces, aidons les gens, ne les mettons pas

entre les griffes des passeurs parce que j'ai eu aussi des débats avec des gens qui considéraient que ce n'est pas grave, s'il y a des passeurs, il faut bien qu'ils gagnent leur vie. Tout le monde n'est pas comme cela mais ce point de vue-là existe. Donc, il faut faire de la pédagogie, de la discussion. Je pense qu'on va pouvoir avancer mais je compte aussi sur vous sur le fait qu'ensemble, de ce point de vue, on peut être en capacité de faire bouger les choses. Après, si – et là rien n'est fait – au niveau de l'Etat pour augmenter le dispositif, on va avoir d'énormes difficultés parce que les choses ne vont pas du tout s'arranger. Si on ne prend pas nos responsabilités, si l'Etat ne prend pas ses responsabilités, je vous dirais autre chose, c'est un mensonge de dire que les choses vont s'arranger.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que les modifications que nous avons apportées au vœu vous inciteraient à le voter et à retirer du coup le vôtre ?

Christian HONORE : Il me convient très bien sauf qu'évidemment, pardonnez-moi d'être aussi brutal mais il ne conviendrait pas que vous vous l'appropriiez.

Eric LEJOINDRE : Vous avez raison, je n'avais pas fait attention à cela, on fait comme d'habitude « à l'initiative de ».

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.360 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2017.345 : Vœu déposé par le Groupe socialiste et apparentés à Mme la Présidente du STIF et à Mme la Présidente Directrice générale de la RATP, relatif à la création d'un accès supplémentaire à la station de métro « La Chapelle »

Félix BEPPO : Le problème est récurrent depuis une dizaine d'années, la station La Chapelle dessert les 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements. Nous avons eu l'aménagement de la ZAC Pajol, des équipements qui drainent énormément de public sont installés. Nous avons une station de métro qui a du mal à fonctionner et il y avait eu il y a maintenant quatre ans une initiative unilatérale de la RATP, réorganisant les entrées et sorties de cette station qui ont montré à quel point les flux y étaient importants et qu'il était nécessaire sans doute, non seulement de revenir sur la décision qu'ils avaient prise, cela a été fait en partie en début de mandat grâce à votre action, M. le Maire et à cette occasion, de leur demander l'aménagement d'une deuxième, voire une troisième sortie dans cette station. L'idée qui est défendue par vous est qu'à l'instar de la station Barbès qui dispose aujourd'hui de trois sorties, nous puissions sur La Chapelle disposer de ces trois sorties permettant une distribution des flux entre les 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements un peu plus harmonieuse que ce qui existe aujourd'hui.

J'insiste pour dire également que des problèmes de sécurité majeurs se posent sur cette sortie de station de métro puisqu'aujourd'hui, nous avons des flux qui déboulent sur le boulevard de La Chapelle avec des trottoirs qui ne sont pas très larges. Lorsqu'aux heures de pointe, ces sorties viennent se mêler aux flux causés par les vendeurs à la sauvette, on a des situations extrêmement dramatiques. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste et apparentés propose de déposer un vœu.

Je vous fais l'économie de vous lire, si vous le voulez bien, le détail de ce vœu, précisant que nous mettons en avant la réussite de la ZAC Pajol et de sa fréquentation, que cette demande est relayée maintenant depuis quatre ans et d'une manière certaine, par les associations de riverains et les

conseils de quartier 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements concernés et que dans le cadre des travaux et des réflexions que nous sommes en train de mener sur la balade urbaine concernant le boulevard de La Chapelle et les différentes marches exploratoires qui ont pu être consacrées à ce projet, régulièrement, nous sommes interpellés par les riverains sur la nécessité d'aménager cette station et d'aménager des sorties supplémentaires. C'est la raison pour laquelle je vous demande de voter favorablement ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je n'ai pas l'habitude et j'ai souvent eu l'occasion de le dire de faire des vœux pour le vœu ou pour faire des vœux ou pour dire qu'on fait des vœux. Mais si nous le présentons aujourd'hui, en lien d'ailleurs avec Alexandra CORDEBARD, nos homologues et nos collègues du 10^{ème} arrondissement, c'est que nous avons déjà utilisé l'ensemble des autres moyens qui sont à disposition des élus pour essayer de faire avancer la RATP. Nous les avons reçus à plusieurs reprises, nous leur avons écrit à de multiples reprises : moi seul, moi et Rémi FERAUD à l'époque, la terre entière, Christophe NAJDOVSKI, bref, l'ensemble du travail qu'il est possible de faire pour une équipe avant d'en venir à voter des vœux a été fait.

Nous pensons qu'aujourd'hui, il est indispensable de faire cette étape supplémentaire, qui vient après l'ensemble des étapes que nous avons déjà faites, je vais le dire pour qu'il n'y ait pas de sentiment d'incohérence avec les positions qu'on peut prendre sur d'autres éléments. C'est un vœu que nous faisons en commun avec le 10^{ème} arrondissement, qui est rendu nécessaire par le sentiment que nous avons de ne pas être entendus suffisamment, l'exécutif municipal parisien ou des deux arrondissements, par les responsables de la RATP.

Je sais à quel point c'est compliqué et la RATP a sans doute des difficultés réelles à trouver des solutions, mais je suis absolument convaincu qu'à ce stade, sa réponse n'est pas à la hauteur des demandes et je suis convaincu qu'on peut trouver des solutions. Voilà pourquoi, après l'ensemble des démarches déjà entreprises et en parfaite cohérence avec Alexandra CORDEBARD, il est utile que nous votions ce vœu.

Christian HONORE : Nous allons voter ce vœu parce qu'il va dans le bon sens. Tous les acteurs politiques autour de cette table ont participé à alerter sur la situation place de La Chapelle. Je crois que dans votre programme et dans celui présenté par M. BOURNAZEL au municipal, il y avait un aménagement de ce quartier qui est absolument vital et très important. Si on peut grâce à cela faire en sorte que les habitants et les riverains trouvent un peu plus de sérénité et qu'on puisse améliorer le cadre de vie, faire en sorte qu'on puisse lutter contre l'occupation illégale du domaine public de différentes natures, je ne veux pas encore rentrer dans le débat ici mais je me souviens que Mme PREMEL avait dans un conseil, proposé un aménagement de la place. C'est parfait et si nous arrivons à améliorer le cadre de vie des habitants et à faire en sorte qu'ils se sentent bien et qu'il y ait en effet cette promenade urbaine, on ne peut que s'en féliciter.

Eric LEJOINDRE : Nous avons ensuite quatre vœux qui ont trait à la question de la restauration scolaire ou de la question des goûters. Je propose que nous les réunissions, que nous étudions d'abord le vœu 51 qui a trait à la question de Facil'Famille, puis que nous étudions en commun les deux vœux relatifs à la question des critères sur la question de l'alimentation durable, enfin que nous étudions le vœu sur la question de la DSP.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.345 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2017.346 : Vœu du conseil d'arrondissement du 18e relatif à la tarification de la prestation de Gouter par Facil'Famille pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé

Dominique DEMANGEL : Le premier sujet porte sur la situation d'un certain nombre d'enfants qui, pour des raisons médicales, que ce soit pour des raisons de handicap ou de maladies chroniques, développent des allergies ou une difficulté à la consommation des produits habituels de la restauration scolaire. Ces enfants font l'objet de ce qu'on appelle un PAI, c'est-à-dire un protocole qui leur est particulièrement adapté et qui est défini en lien entre la communauté scolaire et les médecins.

Pour ce protocole d'accueil individualisé, les repas sont apportés de l'extérieur par les familles et font l'objet d'un traitement spécifique, ils sont isolés et tracés pour qu'il n'y ait pas de problème médical.

Bien évidemment ces repas, puisqu'ils sont apportés de l'extérieur, ne sont pas facturés par la Caisse des écoles puisqu'ils ne sont pas fournis par elle. En revanche pour les goûters, si ces enfants restent au goûter, ils se voient aujourd'hui facturer de la même manière que d'autres enfants, alors que les familles leur fournissent le goûter. Cette facturation est faite par Facil'Famille et ne permet pas de distinguer aujourd'hui la situation de ces protocoles d'accueil individualisé.

Nous sommes sensibles au fait que l'encadrement du goûter est assuré par la Ville. Donc, il est tout à fait normal que cette opération de surveillance puisse être facturée aux familles. En revanche, le goûter lui-même n'a pas à être facturé puisqu'il est fourni par les familles et fait l'objet d'ailleurs d'une protection – entre guillemets – pour que les enfants puissent le manger dans de bonnes conditions.

Je reprends la remarque faite antérieurement par le Maire, avant de faire ce vœu, nous avons bien évidemment interrogé à de multiples reprises les services compétents pour essayer d'obtenir une réponse satisfaisante et n'ayant pas de retour sur ce point, nous présentons ce vœu pour que la Ville de Paris définisse une tarification appropriée pour ces familles qui bénéficient de protocoles d'accueil individualisé.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation très claire.

Christian HONORE : Nous allons voter l'ensemble des quatre vœux, avec une précision...

Eric LEJOINDRE : On ne parle pour le moment que du premier puisque les autres ont trait à d'autres... On est là uniquement sur le Facil'Famille puisqu'on proposera de fusionner par ailleurs ensuite les vœux suivants.

Christian HONORE : Je ne veux intervenir que sur le végétarien. Sinon, on vote les trois vœux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.346 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2017.359 : Vœu déposé par la municipalité du 18e, sur proposition du groupe EELV, à madame la maire de Paris relatif au développement d'initiatives en faveur de l'alimentation durable au sein de la restauration collective parisienne

Douchka MARKOVIC : On a réussi, grâce à un travail collaboratif avec Mme DEMANGEL, à fusionner ces deux vœux en un seul que je vais maintenant présenter. Ce nouveau vœu s'appelle le vœu relatif au développement d'initiative en faveur de l'alimentation durable au sein de la restauration collective parisienne.

Eric LEJOINDRE : D'accord, c'est parfait. Les deux vœux qui étaient précédemment 55 et 52 ne sont pas présentés, je pensais que les deux devaient être présentés et qu'ensuite...

Douchka MARKOVIC : Qu'est-ce qu'on fait ? On présente nos vœux et après, la fusion ?

Eric LEJOINDRE : Ne présentez que la fusion.

Dominique DEMANGEL : En un mot, l'objet du vœu que nous avons présenté initialement portait sur un complément à ce qui a été délibéré au mois de juillet, c'est-à-dire sur les conventionnements entre les caisses des écoles et la Ville sur les modalités de financement. Bien évidemment, les critères qualités sont pris en considération par la Ville pour moduler les financements en conséquence. Nous avons souhaité qu'au-delà de la déclinaison stricto sensu du plan Climat de la Ville, c'est-à-dire 50 % de bio à ce stade, il puisse être pris en considération d'autres critères de qualité, notamment tout ce qui relève de l'approvisionnement en circuit court, de la prise en compte des produits locaux et de tous les autres labels synonymes de qualité.

Je crois que le vœu déposé par le groupe d'Europe écologie était un vœu qui portait aussi sur la qualité de l'alimentation durable et le fait de la développer dans l'alimentation parisienne. C'était la restauration collective un peu au-delà de la Caisse des écoles. Donc, nous sommes arrivés à une déclinaison commune traduisant l'engagement de la Ville pour intégrer tous les critères de qualité, une bonne déclinaison du plan durable en restauration scolaire y compris l'approvisionnement en circuit court, de voir aussi sur la prise en considération des repas végétariens si on peut, de manière quotidienne, regarder comment mieux prendre en considération cette demande tout en respectant aujourd'hui la réglementation en vigueur et le goût des enfants, l'acceptabilité pour les enfants.

On a demandé à la Ville de pouvoir réfléchir en concertation avec nous sur une meilleure définition de ce que pouvait être cette déclinaison à ce stade.

Eric LEJOINDRE : Le vœu fusionné est celui-là. Mme MARKOVIC pour compléter.

Douchka MARKOVIC : C'est celui qui s'appelle vœu relatif au développement d'initiatives en faveur de l'alimentation durable au sein de la restauration collective parisienne. Grâce à un travail collaboratif, on a réussi à fusionner nos deux vœux puisque l'objectif est commun, c'est-à-dire :

- augmenter la part d'alimentation durable au sein des cantines scolaires et aussi plus large, toutes les cantines à tous les âges de la vie ;
- l'objectif est aussi, à travers l'augmentation de l'alimentation durable, de permettre une réduction de 40 % de l'emprise carbone du territoire dans les différents secteurs ;

- on a aussi la loi Grenelle II qui prévoit qu'en 2016, les producteurs de plus de dix tonnes de biodéchets par an soient tenus d'en assurer le tri ; la Caisse des écoles, notamment du 18^{ème} entre dans ces dispositions ;
- vouloir faire moins de gaspillage alimentaire, s'intéresser davantage à l'assiette des personnes qui la mangent, que ce soit des enfants ou des personnes plus âgées pour essayer d'ajuster au mieux les repas, tout en ayant plus de qualitatif ;
- prendre en compte que le fait d'agir sur la Caisse des écoles, sur la cantine scolaire permet d'accélérer le changement, de faire en sorte que les habitudes vers une alimentation plus équilibrée et plus en adéquation avec le plan Climat soient de plus en plus abouties et partagées par tous ; la restauration scolaire joue un rôle pédagogique sur les questions environnementales, sanitaires et alimentaires ;
- on a mis en place dans la Mairie du 18^{ème}, dans la Caisse des écoles du 18^{ème} une expérimentation de tri sur les biodéchets dans treize restaurants scolaires s'inscrivant dans le cadre du déploiement parisien du plan de lutte contre le gaspillage mis en œuvre par la Ville ;
- s'inscrire dans ce désir d'engager notre Arrondissement dans une avancée vers le plan Climat et cela passe par un travail sur les menus de la restauration scolaire.

Dans les points qu'on essaie de faire avancer, la Ville de Paris intègre l'ensemble des critères traduisant l'engagement des caisses des écoles en faveur de l'alimentation durable dans la déclinaison du plan durable, de la restauration scolaire. Ils prennent notamment en compte l'approvisionnement en circuit court et produits locaux.

On demande également que la Ville de Paris, compte tenu du déploiement du plan parisien de lutte contre le gaspillage et des efforts déjà engagés par plusieurs arrondissements sur cette problématique :

- accélère la politique de réduction des déchets alimentaires et met à disposition des caisses des écoles les moyens de généraliser la gestion de la collecte et du tri des biodéchets ;
- puisse étudier les conditions techniques et matérielles permettant aux caisses des écoles, en concertation avec leur comité de gestion, d'expérimenter des alternatives végétariennes à chaque repas qui respecteraient la législation en vigueur et prendraient en compte les goûts des usagers afin de limiter la pratique du gaspillage ;
- qu'un événement parisien du type Journée de l'alimentation durable sur le modèle de la semaine de l'alimentation durable mise en place par la Caisse des écoles du 18^{ème} soit institué pour multiplier les actions de sensibilisation sur l'alimentation durable telles que définies dans le plan alimentation climat de la Ville de Paris, notamment en mettant l'accent sur la compensation carbone des repas végétariens ;
- que soit engagée une réflexion à l'échelle parisienne sur l'alimentation durable des seniors dans la restauration collective pour que tout le monde, à tout âge, soit pris en compte dans la progression sur l'alimentation durable.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de voter favorablement ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.359 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2017.351 : Vœu déposé par les élus (es) du groupe EELV du 18^{ème} au Maire du 18^{ème} président de la Caisse des écoles relatif au renouvellement de la DSP de la Caisse des écoles

Douchka MARKOVIC : L'idée de ce vœu est de questionner la Caisse des écoles à l'heure actuelle et son fonctionnement par un délégataire unique qui a un seul lot pour tout le 18^{ème} et qui à l'heure actuelle, a en charge de préparer 14 500 repas jour. Nous sommes venus au constat qu'il était quand même difficile d'augmenter la part du bio avec un tel volume et qu'il était intéressant de commencer une réflexion dans laquelle on pourrait essayer de réduire le nombre de repas préparés par un même délégataire, pour permettre d'augmenter la part du bio à l'intérieur des repas servis aux enfants.

L'idée derrière tout cela est le fait qu'en faisant la promotion davantage de bio, cela permet de faire en sorte d'avoir moins de pollution au niveau des sols. On peut rappeler l'étape qu'il y a eue avec tout ce qui est les pesticides, les intrants pulvérisés dans les champs avec le glyphosate qui a fait la une, non seulement des journaux, mais aussi qui a intéressé énormément de citoyens parce qu'on sait qu'à travers tout cela, à travers la façon dont on produit l'alimentation, notamment les légumes et l'élevage, cela a une incidence non seulement sur notre santé mais aussi sur l'environnement et qu'on se doit d'essayer dans le 18^{ème}, de faire en sorte que nos enfants aillent vers plus d'alimentation bio.

De ce fait, nous pensons qu'il est important de commencer une réflexion sur comment on peut accroître cette part. Nous pensons, en tout cas, avec le groupe des écologistes, qu'il est important de réfléchir sur le volume parce que quand on a 14 500 repas à servir et qu'on a besoin d'un produit bio, il faut qu'il soit disponible dans cette quantité de volume. On sait qu'à l'heure actuelle, il est difficile pour certains produits de pouvoir les offrir à la hauteur de ce volume.

Nous demandons, à travers ce vœu, de réfléchir au découpage par lot de la DSP, de façon à ouvrir le marché public à d'autres entreprises puisqu'à l'heure actuelle, le fait que ce soit un seul lot de 14 500 repas rend difficile aux entreprises pour répondre à ce marché et qu'on est actuellement avec une ou deux entreprises, voire maximum trois entreprises qui sont en capacité de répondre à nos appels d'offre.

L'idée est de :

- essayer d'ouvrir la concurrence ;
- réfléchir à lancer une expérimentation pour mettre en œuvre une cuisine secondaire de fabrication de repas scolaires et qui pourrait être mutualisée ;
- réfléchir au levier pour diversifier les fournisseurs de produits ;
- mettre en place un groupe de travail faisant état d'expériences, d'existence d'évolutions juridiques possibles, des impacts économiques et logistiques des évolutions possibles du mode de fabrication des repas pour en améliorer la qualité ;
- faire quand cela se peut, une préférence vers les fournisseurs et des prestataires locaux notamment avec l'exemple du pain.

Dominique DEMANGEL : Je vais faire une petite observation, c'est vrai que nous avons un peu plus de 14 000 repas jour dans le 18^{ème}. Je m'en réjouis quelque part parce que cela veut dire que beaucoup d'enfants du 18^{ème} peuvent bénéficier de la restauration scolaire et le font dans de bonnes conditions. C'est vrai que le fait d'avoir un contrat global réduit le nombre des entreprises qui potentiellement peuvent souscrire au contrat pour fabriquer une masse de repas importante.

Je mettrais un petit bémol parce que c'est vrai aussi que c'est un secteur qui évolue, il y a quelques nouvelles entreprises qui se lancent sur ce créneau avec des montants importants. Mais nous tenons beaucoup à ce que les repas soient fabriqués dans le 18^{ème}, donc dans la proximité, même s'il y a un volume important. Nous avons une cuisine centrale qui permet de fabriquer ce nombre de repas localement. Cette cuisine, il faudra sans doute songer à la remplacer un jour parce que c'est une cuisine qui est déjà ancienne, elle a fait l'objet d'adaptation mais les mises aux normes évoluent au cours du temps et il faudra songer à le faire, ce qui est un débat qu'on a déjà eu, qu'on a eu l'occasion d'avoir avec la Mairie de Paris pour faire en sorte de programmer dans le temps la construction d'une nouvelle cuisine parce que c'est une opération assez lourde.

Il me paraît très difficile que l'on puisse envisager la construction de plusieurs cuisines dans le 18^{ème}. Je ne vous cache pas que l'orientation générale était plutôt celle d'avoir des cuisines avec des volumes encore plus importants que le volume que nous avons dans le 18^{ème}, ce qui n'est pas une solution qui nous paraît extrêmement souhaitable parce que plus le volume est important, plus il s'éloigne en quelque sorte de la cible.

En revanche, c'est vrai que nous avons nous-mêmes évoqués et on l'a fait, la possibilité d'avoir des expérimentations puisqu'il y avait des cuisines d'intérieur qui existaient et qui auraient pu fonctionner. Mais c'était difficile à la fois en termes de gestion globale par la Caisse des écoles et en termes d'équité quelque part pour les enfants du 18^{ème}.

Là, on est dans l'immédiat dans un débat bientôt de renouvellement de la DSP actuelle mais je pense que dans la perspective de réalisation d'une nouvelle cuisine, dans une réflexion sur la déclinaison à venir des nouveaux plans Climat, il pourrait être intéressant d'avoir une réflexion sur la manière dont on pourrait se donner des marges de manœuvre en la matière et de voir s'il n'y a pas un certain nombre d'expérimentations, d'expériences qui ont été faites ailleurs, qui permettraient d'avoir une solution un peu plus souple.

Ce que je vous propose, c'est qu'on puisse mettre en place un groupe de travail qui permette de progresser et de réfléchir là-dessus et peut-être, de dégager dans le temps un certain nombre d'orientations qui nous donneraient quelques marges de manœuvre.

Eric LEJOINDRE : La proposition est au bénéfice de ce groupe de travail que vous puissiez retirer ce vœu.

Douchka MARKOVIC : Oui, on accepte la proposition.

DELIBERATION : 18.2017.348 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV du 18e à l'attention de madame la maire de Paris relatif à l'opposition de la Ville de Paris à la politique du logement du gouvernement

Pascal JULIEN : La baisse des aides publiques au logement accompagnée de la baisse des loyers telle que voulue par le gouvernement aura pour conséquence de mettre en déséquilibre les finances des offices du HLM.

La presse en a fait l'écho, il y a une très grande inquiétude chez les bailleurs sociaux. Presque 200 d'entre eux ont déjà anticipé et commencent à réduire leurs investissements dans l'amélioration, la rénovation, la réhabilitation et à terme, dans la construction.

Voilà la donnée du problème. C'est catastrophique au regard de la Politique de la Ville de Paris qui est exactement l'inverse. Voilà pourquoi ce vœu est déposé, qui demande à la Maire de Paris que soit engagée une discussion avec tous les acteurs concernés, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités locales, les locataires, les bailleurs, les promoteurs, les entreprises de construction, bref une concertation qui n'a jamais eu lieu car ces annonces gouvernementales sont tombées du ciel sans aucune concertation et avec les conséquences financières que j'ai dit sur les budgets des bailleurs, ce que personne ne conteste.

Deuxième chose qui est demandée, en attendant que ces discussions aient lieu, au moins l'article 52 du projet de loi de finance pour 2018 soit gelé. Cet article 52, c'est celui qui prévoit justement cette politique concernant la baisse des APL et la baisse des loyers.

Voilà en peu de mots ce qui est expliqué mais ce qui se passe est grave, nous n'avons pas l'habitude, en tout cas pour le groupe écologiste de Paris, de déposer des vœux de type national. On le fait parce qu'on est dans le 18^{ème} arrondissement qui compte un très grand nombre, je ne vais pas faire le discours, le nombre de bailleurs qu'on a, l'importance des logements sociaux, etc. fait qu'on ne peut pas rester sans réagir parce que personnellement, je me demande comment ça va finir dans les années à venir si le gouvernement actuel s'obstine dans sa politique néfaste en matière de logement.

Michel NEYRENEUF : En tant qu'adjoint d'urbanisme au logement, je ne peux que souscrire à tout ce qui vient d'être dit, en rajouter un tout peu aussi sur cette politique de gribouille qu'on voit se mettre en place sur le rabotage de l'APL, sur les crédits, le fait de faire payer par les bailleurs sociaux la baisse des loyers.

Cela sort d'un crâne d'inspecteur de finance ou d'énarque, je ne sais pas, qui d'un côté est complètement contradictoire avec des objectifs qui avaient été annoncés, c'est-à-dire de proposer un choc de l'offre de logements et là, on va vers le contraire, c'est-à-dire qu'on va vers un choc de la baisse des logements en plus sans aucune nuance. C'est-à-dire que tout le monde est traité pareil, les territoires qui sont en forte tension comme Paris et la région parisienne ou les territoires où il y a des HLM qui sont vides, dans le périurbain ou dans des villes moyennes, tout cela est traité pareil, comme a été traité pareil pour tout le monde, le rabotage de l'APL de 5 €, que ce soit pour l'étudiant qui gagne très peu sa vie ou pour lequel 5 €, c'est au moins un repas, voire deux repas et pour la personne beaucoup plus installée dans la vie et pour laquelle les 5 € sur son APL de 340 seront moins problématiques.

Toute cette politique me semble être une politique à combattre et c'est pour cela que je vous inviterais à voter favorablement ce vœu que nous aurions dû nous-mêmes aussi présenter.

Didier GUILLOT : Etant un membre d'un groupe au Conseil de Paris qui est en même temps dans la majorité municipale et en même temps dans la majorité présidentielle, je ne pourrais pas voter ce vœu, je vais apporter quand même quelques éléments complémentaires. D'ailleurs non seulement, je ne pourrais pas voter pas ce vœu mais je tiens à le dire ici solennellement mais j'avoue que j'ai été pour le moins choqué par la démarche qui a été celle initiée par la Maire de Paris et les autres présidents d'office HLM, en utilisant les moyens municipaux, notamment les fichiers municipaux pour cela. Je reconnais que je ne m'attendais pas du tout à une démarche comme celle-là, d'autant que ce qui a été dit, on peut dire des choses sur ce qui a été fait par rapport au plan gouvernemental

mais je trouve que la présentation de tout cela aussi bien dans ces vœux que dans ces courriers est particulièrement partielle et partiale.

Il y a un certain nombre d'éléments qui ont été annoncés dans le plan en septembre sur le logement qui méritent de mon point de vue d'être soulignés, d'abord parce qu'il y a un certain nombre de mesures. Les mesures principales de ce plan visent, contrairement à ce que dit M. NEYRENEUF, à favoriser la construction. Il y a un certain nombre de mesures fiscales et de mesures vis-à-vis des collectivités pour libérer des terrains et du foncier. C'est vrai qu'à Paris, on est moins concerné que de l'autre côté du périphérique mais c'est pour permettre de construire plus de logements dans les zones en tension, les professionnels du logement le savent parfaitement. Il y a un certain nombre de mesures qui visent à favoriser la mobilité dans le parc et c'est une question qui touche particulièrement le parc, le logement social parisien qui est embelli et tout le monde le sait ici autour de cette table.

Il y a un certain nombre de mesures qui visent à favoriser le logement pour les jeunes travailleurs et les étudiants, qui ont une ambition extrêmement forte de 80 000 logements, en l'occurrence sur ce terrain. Il se trouve que ce qu'a fait Paris comme le 18^{ème} est en avance et tant mieux. Là encore, quand les deux fonctionnent ensemble, c'est encore mieux.

Il y a un certain nombre de mesures qui concernent l'investissement. En termes d'investissement, je rappelle ici de manière solennelle aussi que les crédits sur le renouvellement urbain, cela touche moins le 18^{ème} parce qu'on n'est pas trop dans cette démarche de l'ANRU en l'occurrence mais les crédits de renouvellement urbain vont être doublés de 5 à 10 milliards d'euros. La façon dont cela a été présenté me paraît vraiment très limite et très limitée par rapport à l'ensemble des annonces faites sur le logement mais je pense que le meilleur juge, ce sera de voir dans trois, quatre, cinq ans combien de nouveaux logements auront été créés globalement et je pense que là, on pourra faire les comptes.

Christian HONORE : Ce qu'il y a de rassurant, c'est qu'avec vous, on n'est jamais surpris. C'est-à-dire qu'on a toujours fait un vœu typiquement politique en fondant en disant que ce n'est pas politique et on attaque avec la politique du gouvernement à bras raccourci parce que mes chers collègues, je vous rappellerais quelque chose, si on veut réformer, il faut que tout le monde fasse des efforts, en particulier les bailleurs.

Je suis intervenu, je suis administrateur à la RIVP. En effet, j'ai été un peu surpris, choqué que la Maire de Paris envoie une lettre signée par trois personnes à tous les locataires. Je crois que la CNIL va être saisie à ce sujet, ce n'est pas bien, ce n'est pas comme cela qu'on doit se comporter.

Ensuite, je voudrais quand même faire référence à ce que disait Mme HIDALGO, la Maire de Paris, qui a déclaré qu'avec l'APL, cela implique de ne pas pouvoir construire 600 logements sociaux supplémentaires ou dit-elle la réhabilitation de 1 500. Je voudrais vous rappeler quand même le tour de passe-passe de Mme la Maire de Paris pour combler son budget, le rapt qu'elle a fait sur les budgets des bailleurs sociaux avec ce qu'on appelle la capitalisation des loyers. Vous vous souvenez de cela.

Je vous rappelle que sur trois ans, cela représente 800 millions d'euros. On va faire une règle de trois : si avec 60 millions d'euros, on a 600 logements en moins, combien va-t-on avoir de logements en moins avec 800 millions d'euros captés dans le budget des bailleurs sociaux ?

Je voudrais dire qu'il ne faut pas pousser trop loin la critique virulente et un peu démagogique – excusez-moi de vous le dire très gentiment – mais si on pense que la France doit être réformée, si on pense

qu'il faut qu'il y ait des réformes, il va bien falloir un jour qu'on commence par quelque chose. On ne peut pas dire le pays va mal, on ne peut pas dire qu'il y a des solutions à apporter et chaque fois qu'il y a une réforme, tout le monde crie au scandale.

Comme on va avoir ce débat au Conseil, pour ma part, je serais très tenté de voter contre ce vœu mais nous allons nous abstenir, vous avez compris ce que je pense dans le fond de ce vœu.

Eric LEJOINDRE : J'avais compris mais finalement, vu votre position de vote, je comprends tout de suite un tout petit peu moins. Deux mots mais je vais laisser la parole à Mme PREMEL sous sa double casquette et qui répondra sans doute à l'interpellation qui est faite sur des courriers qui ont été écrits non pas par la Ville de Paris mais par les bailleurs eux-mêmes. C'est tout à fait la moindre des choses que les bailleurs puissent écrire à leurs locataires, y compris quand c'est la Maire de Paris qui signe. La Ville de Paris ne dispose pas des fichiers de bailleurs. S'il y a une collectivité qui est respectueuse des règles de la CNIL et de ce type de règles, c'est la Ville de Paris. Je ne doute pas que cette critique, après chacun peut penser ce qu'il veut du contenu.

Deuxième élément, je vous propose que vous interveniez aussi sur le vœu tel qu'il est écrit qui est tout sauf excessif, tout sauf caricatural et tout sauf politicien. Je revendique le fait de faire de la politique, je n'ai jamais dit nulle part que je ne faisais pas de la politique. Je fais de la politique en tant que Maire du 18^{ème} et je trouve cela même assez noble comme occupation de s'intéresser à ce qui se passe autour de moi et de donner de mon énergie et de mon temps pour essayer d'améliorer les choses dans le 18^{ème}. Mais quand on fait de la politique, on peut aussi regarder de quoi il s'agit. Quand je suis face à un vœu, je le lis. En l'occurrence, j'en ai connu des biens plus excessifs des vœux.

Il y a un très léger paradoxe à nous expliquer ici, cher M. HONORE, comment il faut faire pour faire des réformes et systématiquement aussi ici ou au Conseil de Paris à faire exactement l'inverse parce que quand nous-mêmes ici, nous proposons un certain nombre de changements, un certain nombre d'économies réalisées par la Ville de Paris, l'opposition au Conseil de Paris passe son temps par exemple à faire des vœux pour demander des dépenses supplémentaires.

Il faut s'appliquer à soi ce qu'on fait. On avait fait ce compte, il fut un temps, du nombre de millions d'euros supplémentaires de dépenses qui étaient proposés à chaque Conseil de Paris par l'opposition. Je vous suggère de pratiquer de la même façon en politique locale, c'est pour cela que les habitants nous ont élus et en politique nationale.

Danièle PREMEL : Pour les réformes, c'est bien si on commence toujours par faire des réformes qui sont dans le sens des inégalités et de pouvoir venir à la population la plus en difficulté.

D'autre part, je voudrais simplement dire un témoignage. Je suis présidente d'un bailleur social Paris Elogie-Siemp, 3 millions d'euros en moins, c'est peut-être mettre en très grande difficulté ce bailleur social qui sera soit obligé de vendre une partie de son patrimoine. Je ne sais pas qui rachètera ce patrimoine, si ce n'est le privé, pour mettre les plus pauvres à la porte.

On est là-dessus, je crois, M. HONORE. Vous pourriez – et M. GUILLOT – réfléchir aussi aux conséquences que cela peut avoir pour les bailleurs sociaux et pour la population qu'on veut aider à Paris, c'est-à-dire la population qui est en difficulté de logements.

Eric LEJOINDRE : Je crois que l'exécutif national re-réfléchit à cette question, peut-être pouvons-nous contribuer à l'y inciter parce qu'au fond, c'est vrai de la situation parisienne mais c'est vrai de beaucoup de bailleurs, un certain nombre des propositions qui ont été faites par le gouvernement pour contribuer au financement du parc social, sont déjà mises en œuvre. J'avais regardé avec

beaucoup d'attention, je n'ai pas regardé avec beaucoup d'attention la loi mais j'avais regardé avec beaucoup d'attention l'intervention du secrétaire d'État, M. DENORMANDIE dans le JDD, il proposait d'étendre la durée des prêts. Mais aujourd'hui, les bailleurs sociaux se financent quasiment tous à 50 ans, en étant à 60 ans, 70 ans, c'est assez compliqué.

Ils proposaient de travailler à la réduction des taux d'intérêt. Mais les taux d'intérêt sont quasiment aujourd'hui des taux négatifs. Je ne sais pas comment on peut réduire plus encore les taux d'intérêt auxquels les collectivités locales ou les bailleurs sociaux empruntent, en tout cas pour ce qui est des parisiens, je ne veux pas me prononcer pour les autres, nos bailleurs sociaux empruntent déjà très peu, à très long terme avec des taux d'intérêt extrêmement faibles. Les marges de manœuvre supplémentaires qui, au-delà de la question de la vente du patrimoine qui va à l'encontre d'une conviction profonde qui est la mienne qui est que le patrimoine, notamment dans les zones aussi tendues que la métropole du Grand Paris, notamment à Paris, que le patrimoine des bailleurs sociaux qui est déjà insuffisant à mon sens, n'a pas vocation à être vendu en tout cas pas à Paris, si nous voulons faire en sorte de maintenir une forme de diversité sociale et de faire en sorte que Paris puisse encore accueillir tout type de populations.

Les propositions supplémentaires qui ont été faites, qui ont ce grand mérite d'avoir été faites et d'avoir été pensées, en tout cas à la connaissance que j'ai et je crois qu'elle est relativement précise, du dossier du logement social et des financements du logement social pour Paris, ne dégage pas de marge supplémentaire.

En tout cas pour Paris, c'est une perte sèche. Cette perte sèche ne peut que nuire à mon sens à notre capacité soit de créer, soit d'entretenir, soit de mener des politiques, on en parle souvent avec M. GONZALEZ aussi d'amélioration, des relations entre les bailleurs et les locataires, de financement des gardiens, de réflexion sur le taux d'encadrement.

Il me semble que l'idée qui consiste à penser qu'avant de supprimer un dispositif et c'est le sens du vœu de M. JULIEN, on puisse penser au dispositif qui le remplace et qui est conforme à une réalité qui correspond à ce qu'on fait, de mon point de vue, il ne s'agit pas pour moi d'être dans une critique automatique ou au contraire, dans un soutien automatique à une quelconque politique nationale, il s'agit d'essayer de prendre en compte la réalité de ce qu'on vit ici, de ce que vivent nos bailleurs. On est un certain nombre ici à être membre des conseils d'administration, je suis membre d'un conseil d'administration d'un bailleur qui n'est pas un bailleur de la Ville, mais dont le département de Paris est membre. Ils font face exactement aux mêmes difficultés, je pense à Batigère qui n'est pas un bailleur municipal au sens propre du terme.

Il m'a semblé entendre dans la bouche du premier ministre ou du ministre M. MEZARD une volonté de reposer cette question et je crois qu'elle est de bon aloi, peut-être que justement, on peut modestement y contribuer.

Pascal JULIEN : Juste pour conclure, c'est d'usage puisque j'ai déposé ce vœu auquel je regrette que finalement, il n'y ait pas eu de réponse parce qu'on a parlé d'autres choses que ce qui est écrit.

Oui ou non, la baisse des APL et des loyers contribue-t-elle au déséquilibre financier que j'ai indiqué, au déficit des bailleurs. On parle de la lettre HIDALGO, on parle d'autres mesures, on parle de tout un tas de choses mais on ne me répond pas sur ce vœu.

Je remercie M. le Maire d'avoir mentionné que vœu est circonstancié, modéré, aussi bien sur le fond que dans l'expression. Il ne fait qu'avec beaucoup de gravité, de solennité puisque c'est un mot que vous avez utilisé cinq fois, je vais l'utiliser aussi, alerter les amis d'Emmanuel MACRON de faire

attention. Ces centaines de bailleurs qui se sont inquiétés ne sont pas des gauchistes, ce sont des gestionnaires, ils ne sont pas du genre à réagir massivement, régulièrement, fortement comme ils l'ont fait en l'air. Il faut regarder un petit peu l'arrêté, une partie, une question posée par mon vœu et c'est de la concertation qui n'a pas eu lieu.

Évidemment, on ne m'a rien dit là-dessus et pour cause, il n'y a rien à dire. D'ailleurs, quand on dit qu'il n'y a rien à dire, circulez, c'est un petit peu l'habitude dans laquelle on est maintenant à l'échelle de l'État, cela illustre ici.

Je conclurais que je regrette que ceux qui votent contre n'aient pas répondu à ce vœu mais aient parlé d'autres choses à côté. Je remercie en revanche ceux qui ont étouffé, je ne voulais pas le faire moi-même pour ne pas être trop long.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.348 à la majorité, soit 25 voix pour dont 4 pouvoirs (PS et apparentés, EELV, PC-FDG), 1 voix contre (M. GUILLOT) et 6 abstentions (LR/CI et M. BEPPO) dont 2 pouvoirs.

DELIBERATION : 18.2017.349 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV du 18e à l'attention du maire du 18e et de madame la maire de Paris relatif à la relocalisation du FIVE dans le secteur PARIS Nord-est.

Philippe DURAND : Le bâtiment qui abrite le FIVE doit être détruit dans le cadre de l'opération Chapelle Charbon et à ce jour, il n'y a aucune solution de relocalisation du FIVE.

Le bénéfice sportif mais aussi social du FIVE pour le quartier La Chapelle est indéniable. Pour cela, il y a besoin la nécessité de sécuriser l'avenir du FIVE qui est aussi créateur d'emplois. C'est le désir de nombreux riverains du quartier de La Chapelle, en tout cas, ceux qui se sont exprimés lors du cadre des ateliers sur Chapelle Charbon.

Dans le cadre où il y a beaucoup d'opérations d'urbanisme sur le quartier de La Chapelle, nous pensons qu'il est possible de retrouver une relocalisation pour cet équipement. C'est pourquoi nous demandons à la Maire de Paris de trouver une solution pour la relocalisation du FIVE avant l'échéance de son bail qui doit arriver à la fin de l'année prochaine.

Michel NEYRENEUF : Sur les considérants, nous sommes en accord avec ce que vous venez de dire, à savoir l'intérêt que présente le FIVE dans ce secteur et la volonté que nous pouvons tous partager, qu'il soit maintenu, notamment dans le 18^{ème} et dans ces secteurs.

C'est pour cela qu'avec le Maire, nous avons reçu le FIVE il y a quelques temps, que nous avons déjà pas mal discuté avec lui. Je rappelle quand même que le terrain sur lequel ils sont et la convention précaire qu'ils ont actuellement n'est pas avec la Ville mais avec la SNCF. D'un autre côté, c'est sur cet endroit que nous voulons faire le parc, Chapelle Charbon. Il est évident qu'il faut à un moment ou à un autre qu'ils partent et ils en sont bien d'accord.

Depuis, tout un travail a été fait, le cabinet de la Maire est mobilisé, le cabinet de Jean-Louis MISSIKA est mobilisé grâce aux interventions que nous avons pu faire suite à notre rencontre avec le FIVE. Des propositions très précises qu'ils avaient apportées sont à l'étude actuellement, cela pose quelques problèmes juridiques.

Ce dont a besoin le FIVE actuellement est de savoir quelle destination finale il pourra avoir, tout en sachant qu'il y aura une période transitoire pendant laquelle il est en train de chercher des solutions, notamment avec la barre GEODIS et sur la toiture de la barre GEODIS. Mais actuellement, nous travaillons sur une proposition définitive qui pourrait être faite sur la réimplantation dans le secteur de La Chapelle.

Toute la préoccupation qui était la vôtre est aussi la nôtre. Nous l'avons déjà mise en œuvre, donc ce que je propose c'est que ce vœu soit retiré et qu'on continue à vous informer sur le travail qui est fait.

Eric LEJOINDRE : Un mot supplémentaire pour redire mais ici, chacun sait à quel point j'ai été adjoint au sport dans cet Arrondissement un certain temps, donc je peux en parler plus encore. Je suis et nous sommes tous attachés au FIVE et à ce que le FIVE reste dans le 18^{ème}, voilà pourquoi nous nous en préoccupons depuis un certain temps, puisqu'il ne s'agit pas pour moi seulement de solliciter la Maire de Paris puisqu'elle aurait tout à fait légitimité à trouver une autre localisation pour le FIVE que le 18^{ème}. C'est à nous, Mairie d'arrondissement et c'est ce que nous faisons, d'être particulièrement dynamiques pour trouver des solutions.

J'ajoute que le FIVE est un partenaire avec lequel il est extrêmement agréable de travailler, d'abord parce qu'il travaille vraiment, ensuite parce qu'ils font un grand nombre de propositions, qu'ils font preuve d'énormément de créativité et d'inventivité pour trouver des solutions et qui, si on aboutit à la solution sur laquelle on se projette aujourd'hui, auront en plus le mérite d'être particulièrement innovantes et particulièrement nouvelles.

Je veux saluer l'équipe administrative du FIVE qui est une entreprise remarquable en la matière, non seulement en permettant le développement de son activité mais surtout en pensant à la suite et en sortant du cadre habituel des réflexions sur les équipements sportifs. Je pense que nous allons nous-mêmes, la Ville, apprendre beaucoup de la façon de travailler du FIVE pour nos propres équipements.

J'en profite aussi pour saluer le caractère citoyen de cette entreprise puisque le FIVE est une entreprise mais qui a à cœur de travailler avec la collectivité que nous sommes pour assurer que le service payant qu'ils offrent aux citoyens puisse aussi bénéficier à l'ensemble de ceux qui peut-être ne pourraient pas tout payer. Ils ont aussi une politique de mixité à l'intérieur de leur équipement qui est extrêmement dynamique. Beaucoup de jeunes de La Chapelle ont eu l'occasion d'aller au FIVE, d'y jouer et d'y être attachés, certains même d'y être embauchés. C'est une très belle façon de travailler.

Notre engagement en la matière est total. Les solutions définitives vont surprendre mais dans le sens positif du terme si elles sont faisables et qu'elles aboutissent. Nous serons attentifs à ce qu'il n'y ait pas de rupture d'activités entre le moment où il faudra qu'il quitte Chapelle Charbon et il faudra qu'il quitte Chapelle Charbon rapidement parce que notre engagement pour commencer ce nouveau parc est indispensable. Mais je pense que nous y arrivons. Voilà comme M. NEYRENEUF, je considère que votre vœu est satisfait et qu'il pourrait être retiré, si vous le souhaitez.

Philippe DURAND : Nous saluons les efforts qui ont été faits et votre volonté d'aboutir par rapport au FIVE. Néanmoins, nous allons maintenir notre vœu parce que nous considérons qu'un vote majoritaire sur ce vœu renforcera et vous appuiera sur cette détermination.

Eric LEJOINDRE : Il n'y aura pas de vote minoritaire...

Christian HONORE : Nous allons voter ce vœu. Je profite de cette occasion pour rebondir sur deux remarques qui ont été faites et sur un ton péremptoire, on nous a dit que le parc va être construit. Nous le souhaitons mais nous sommes d'accord qu'il s'agit d'un parc de 6,5 hectares.

Eric LEJOINDRE : Il est 10h30, cher M. HONORE, il nous reste beaucoup de vœux à étudier. Très honnêtement, votre prise de parole n'a absolument rien à voir avec le sujet. Par contre, on a déjà largement évoqué cette situation.

Christian HONORE : Je reviens là-dessus parce que vous parlez du parc, on parle bien du parc de 6,5 hectares et non pas simplement de la tranche de 3,5 hectares d'ici 2020 et on verra après pour le reste, c'est de cela qu'on parle parce que c'est un sujet très important.

Eric LEJOINDRE : Figurez-vous, cher M. HONORE, mais peut-être êtes-vous allé sur place que le FIVE est situé dans la première partie du parc sur laquelle nous avons nécessité à avancer vite puisque nous nous y sommes engagés et que nous avons acté au précédent Conseil de Paris et ici-même au Conseil d'arrondissement qu'il fallait avancer sur la première phase du parc sans attendre, c'est justement là qu'est situé le FIVE.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.349 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.352 : Vœu déposé par les élus PCF-Front de Gauche relatif aux créneaux horaires de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

Danièle PREMEL : En ces temps olympiques, la question des créneaux horaires pour la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) n'est pas qu'une question de planning, de gestion d'occupation de nos équipements sportifs, c'est la place du sport dans notre société, sur les valeurs qu'il porte, sur la relation entre sports d'élite et pour tous, sur le rôle d'éducation portée par les fédérations sportives. C'est le sens de notre vœu.

C'est tout le travail de la FSGT qui regroupe de nombreux clubs, 15 000 participants, 646 adhérents toutes activités sportives confondues dans le 18^{ème}.

La FSGT, le sport pour elle n'est pas simplement réduit à la performance. Nous sommes loin du sport régi par l'argent et de la Tour Eiffel qu'on en illumine pour l'achat très cher d'un bon joueur de football.

Pour la saison dernière, 27 associations pratiquaient du football de 7 à 11. Pour cette saison, la non-reconduction des créneaux horaires du centre Dauvin et Poissonniers pénalise de nombreux pratiquants et compromet le déroulement des compétitions.

Il en est de même pour les joueurs et joueuses adultes de badminton ainsi que pour les équipes de jeunes et d'enfants, clubs de prévention aussi compris.

Les compensations obtenues, trois créneaux à l'île de Puteaux, s'ils témoignent d'un effort positif malheureusement dans la pratique, ne permettent pas le déroulement normal des rencontres et sont moins attractifs compte tenu de leur emplacement.

Un point précis du manque actuel pour la FSGT, c'est un terrain de football à onze le lundi soir, deux terrains à onze le vendredi soir et trois terrains à sept le lundi soir pour organiser 178 matchs sur la saison.

Nous nous sommes engagés dans le défi des Jeux Olympiques pris au-delà des performances des athlètes, comme un levier pour le sport pour tous et l'opportunité d'insuffler sur nos quartiers populaires une dynamique positive envers l'engagement dans une discipline sportive.

Je sais que vous partagez ce point de vue. C'est pour toutes ces raisons que le groupe communiste front de gauche demande au Conseil d'arrondissement du 18^{ème} qu'une solution, en rapport avec les besoins de la FSGT soit trouvée et que des engagements fermes soient pris pour qu'elle retrouve sa capacité d'organisation.

Evelyne DAMS : Je vous remercie, Mme PREMEL, pour ce vœu, c'est pour moi l'occasion de donner quelques explications sur les créneaux sportifs, notamment le plan de simplification des associations sportives.

Il a été mis en œuvre au printemps 2016, j'ai réalisé de nombreuses réunions depuis un an et demi de l'ordre d'une dizaine. Ce plan de simplification, comme il se nomme, vise à simplifier la vie des associations. Les créneaux sont attribués par exemple pour deux années. Pour les associations qui le souhaitent, il y a un regroupement des créneaux sportifs.

Nous allons plus loin puisque ce plan de simplification permet à certaines associations d'être résidentialisées. Cela veut dire qu'un équipement sportif peut être associé à une association qui a un gros ancrage local et qui peut travailler en lien avec l'ensemble des acteurs : établissements scolaires, centres sociaux et participer à la vie locale et à tout le travail éducatif et social qui est fait avec le vecteur sportif.

Concernant la FSGT, nous avons fait un travail très fin pour l'ensemble des associations depuis un an et demi, notamment pour cette fédération avec le pôle de réservation des équipements sportifs et le cabinet de Jean-François MARTINS.

Il est ressorti tout spécialement que les créneaux se déroulaient plus à un niveau parisien que dans le 18^{ème} spécifiquement et M. Michel FUX que j'ai eu encore il y a quelques jours au téléphone me l'a confirmé, ces besoins sont liés à l'ensemble des arrondissements et pas spécifiquement au 18^{ème}.

Il n'en demeure pas moins que nous, au niveau Mairie du 18^{ème}, nous avons absolument veillé à ce que l'ensemble des créneaux soient relogés et redéployés. C'est la totalité, je peux les situer mais je peux le faire dans le détail : le terrain du lundi soir à Davin, c'est au stade Garchery à Joinville, les trois terrains de Poissonniers du lundi soir à Puteaux, parc de Choisy dans le 13^{ème} et dans le 20^{ème}, etc. C'est très précis et c'est exhaustif.

Toutefois, il se peut que ce redéploiement sur l'ensemble de la Ville de Paris ne soit pas tout à fait exactement le schéma d'organisation qui avait été projeté. M. Michel FUX que j'ai eu il y a quelques jours au téléphone, je lui ai proposé de nous rencontrer pour regarder dans le menu les choses qui lui convenaient. Il doit fournir un tableau avec les différents arguments et les différents commentaires, positifs, négatifs avec toutes les nuances nécessaires. Effectivement, il souhaite qu'on se rencontre spécialement pour le long terme. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de revoir ce qui a été attribué sur les deux prochaines années mais de voir le long terme parce que, dès lors qu'une association est implantée, utilise et est consommatrice de créneaux, il y a des engagements respectifs et réciproques. Je souhaite que les associations aient un véritable ancrage, participent à l'ensemble des

réunions que j'organise, au moins cinq ou six par an avec les réunions entrées, les bilans de saison. Je souhaite aussi une participation des associations aux actions militantes que nous menons comme Femme en sport contre le sexisme, comme Graines de citoyens pour les droits de l'enfance, je passe d'autres manifestations ou Marateens organisée par Jean VUILLERMOZ.

Nous allons examiner la situation mais nous allons examiner également les engagements respectifs. Je souhaite que les associations sportives qui utilisent des créneaux à 2 € de l'heure soient aussi engagées dans le tissu local, soient acteurs dans le mouvement sportif, en faveur de toutes les valeurs que vous avez indiquées et en faveur des Jeux Olympiques et de l'organisation de l'implication du mouvement sportif dans les Jeux Olympiques.

Eric LEJOINDRE : Avec ces éléments, le vœu est maintenu ou pas et avec la réunion qui est prévue ?

Danièle PREMEL : A la fois, il est maintenu et la réponse est positive puisqu'il y aura une rencontre, donc ça va dans le sens du vœu. J'ai considéré qu'il était accepté.

Eric LEJOINDRE : On va le mettre au vote, il n'est pas adopté. L'important c'est que l'esprit y est.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.352 à l'unanimité

DELIBERATION : DELIBERATION : 18.2017.353 : Vœu déposé par les élus PCF-Front de Gauche relatif à la nomination d'une rue, place ou d'un équipement Pierre Étaix à Montmartre

Danièle PREMEL : Montmartre a toujours été le quartier refuge des poètes. Ce lieu mythique porte des légendes, des histoires et sur les artistes qui ont façonné, dessiné, chanté et filmé Montmartre. Ce lieu de légende a abrité, logé et accueilli bien des personnages ayant marqué le monde culturel et artistique.

Pierre ETAIX, réalisateur, acteur, clown, dessinateur, affichiste, dramaturge, magicien, cinéaste, musicien et gagman, personnifie presque à lui tout seul cet univers magique et de création. Porté par ses qualités d'imagination et d'invention poétique, Pierre ETAIX a produit notamment à travers ses films la fondation de l'Ecole nationale du cirque et ses merveilleux personnages dont Yoyo, une œuvre vaste et riche qui a obtenu plusieurs récompenses, mettant à l'honneur la France dans le monde entier.

Le 14 octobre 2016, Pierre ETAIX a rejoint Coluche, Jacques TATI, Buster KEATON, Jerry LEWIS, Laurel et Hardy et bien d'autres. Montmartre a perdu ce grand artiste.

Pierre ETAIX vivait rue Germain-Pilon où ses voisins croisaient cet homme élégant aux yeux rieurs. Nous ne verrons plus passer sa fine silhouette mais de nombreux habitants de Montmartre ne veulent pas oublier ce poète et ce clown dans l'âme. C'est pourquoi, ils souhaitent que son nom soit inscrit dans leur quartier en mémoire et en hommage à Pierre ETAIX.

Notre vœu porte cette demande qu'une rue ou une place du 18^{ème} ou de Montmartre porte le nom de Pierre ETAIX, en hommage à ce souvenir de lui.

Je sais que dans le 18^{ème}, nous avons une commission sur les noms de rue ou les places mais si la demande des habitants, par notre vœu sera examinée comme prévue par cette commission, la position de notre Conseil d'arrondissement sur ce souhait nous semble porteuse de sens et de transparence vis-à-vis de nos concitoyens. Je suis sûre que notre Conseil saura répondre positivement à cette demande du groupe PCF-front de gauche.

Eric LEJOINDRE : Comme vous le disiez vous-même, on a l'habitude dans le 18^{ème} de travailler collectivement à ces questions de nomination. Je crois que c'est une spécificité du 18^{ème} dans l'ensemble des 20 arrondissements de Paris d'avoir une commission qui est présidée par mon adjoint M. BEPPO, qui reprend l'ensemble des groupes de ce Conseil d'arrondissement et qui nous permet d'aboutir à des propositions collectives. Voilà pourquoi il me semble qu'il n'est pas indispensable systématiquement de proposer des vœux du Conseil d'arrondissement avant ce travail.

Pour autant, on partage l'idée qu'il est tout à fait possible, voire souhaitable de trouver un lieu qui pourrait prendre le nom de Pierre ETAIX même si nous sommes engagés dans la Ville de Paris et partout à Paris à privilégier au maximum les dénominations quand il s'agit de donner des noms d'êtres humains, des dénominations féminines puisque nous sommes très en retard sur les noms de rues ou de places qui portent des noms de femmes. C'est un combat que nous menons depuis un certain temps dans le 18^{ème} et que nous allons continuer à mener, donc priorité sera systématiquement donnée aux noms de femmes sur les noms d'hommes et que nous souhaitons par ailleurs veiller à ne pas effacer non plus de notre territoire les éléments de topographie et veiller à ce que les nouvelles rues ne portent pas toutes des noms propres mais puissent porter des noms qui ont aussi trait au lieu dans lequel elle se situe.

Je sais que cette volonté rassemble le Conseil d'arrondissement, trouver de la poésie non seulement dans les êtres humains ayant touché la vie de notre Arrondissement mais trouver aussi de la poésie dans ce qu'est l'urbanisme de cet Arrondissement. On en a parlé notamment avec les membres du conseil des quartiers Chapelle sud sur l'hypothèse de trouver une possibilité de nommer une place liée à sa fonction antérieure, notamment les messageries de l'est. C'est un engagement que la commission étudie avec aussi beaucoup d'attention.

Voilà pourquoi il a été distribué une micro modification au vœu pour élargir le champ de recherche. Nous pourrions émettre le vœu qu'un lieu, rue, place, site ou un équipement du 18^{ème} au lieu de Montmartre puisse porter le nom pour élargir le champ. Le vote de ce vœu n'entraîne pas d'automatisme puisque la commission devra chercher, travailler et trouver des solutions.

Pierre LISCIA : Une petite parenthèse pour rappeler qu'il existe une rue Etex dans le 18^{ème} qui ne s'écrit pas de la même manière mais il faudrait veiller à ne pas qu'il y ait un prolongement de la rue de la Barrière-Blanche qui ne porte pas un nom de personnalité mais il faudrait veiller à ne pas semer la zizanie dans l'arrondissement en ayant deux rues Etex, même si cela ne s'écrit pas de la même manière puisqu'il y a pas mal de confusions déjà dans d'autres quartiers du 18^{ème} avec, prenons par exemple entre la place de La Chapelle, la rue de La Chapelle, la porte de La Chapelle, le rondpoint de La Chapelle, il y a souvent beaucoup de confusions. Cela dit, cela pourrait être peut-être la dernière clownerie de Pierre ETAIX mais prenons garde à ne pas semer la zizanie dans l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Je suis tout à fait pour les arts circassiens mais pas autour de cette table, donc nous allons éviter les clowneries autant que faire se peut. Il peut nous arriver de ne pas les éviter.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.353 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.354: Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à l'attention de madame la maire de Paris relatif à la création d'un aménagement urbain Porte de Saint Ouen Porte Montmartre.

Christian HONORE : L'ensemble des logements sociaux situés porte de Saint-Ouen porte Montmartre nécessitent une attention toute particulière pour améliorer leur cadre de vie. Par conséquent, toute initiative constructive qui contribue à l'amélioration du cadre de vie doit être encouragée et soutenue.

Des habitants et des représentants d'associations ont élaboré des projets viables et concrets. Un de ces projets concerne le terrain situé devant la crèche rue Henri-Huchard. Ce terrain est régulièrement occupé par des vendeurs à la sauvette, avec les nuisances que cela entraîne et qui altèrent considérablement la qualité de vie des riverains.

Avec M. BOURNAZEL, nous sommes intervenus à plusieurs reprises au Conseil d'arrondissement, au Conseil de Paris de février 2016 pour dire qu'il y a un réel besoin d'un aménagement des lieux et soutenir les projets présentés. Or, un projet d'aménagement dans le cadre du budget participatif reprend dans son économie générale le projet initial élaboré par les habitants sans concerner toutefois le terrain situé rue Henri-Huchard.

Ce que l'on constate aujourd'hui et que pour empêcher l'occupation du domaine public, des barrières ont été installés mais sans cohérence avec la présence de la crèche, si bien que ces barrières constituent une gêne, une entrave au libre accès des parents qui accompagnent leurs enfants à la crèche Henri-Huchard. Il suffit de se rendre sur place pour le constater.

Puisque cet emplacement a été oublié, il serait utile et pertinent d'aménager le terrain situé devant la crèche Henri-Huchard en s'inspirant des projets élaborés par les habitants sérieux et bien pensés, utiles pour le quartier et qui s'inscrivent dans un esprit de bien vivre ensemble.

Je rappelle que le comité de concertation prévu ne s'est réuni qu'une fois, que les habitants se demandent toujours pourquoi il n'a plus été réuni. Je rappelle qu'à la suite d'une de mes interventions, vous nous aviez dit qu'en effet, il serait utile de le réunir à nouveau, c'est dommage que vos paroles ne soient pas suivies des faits et que je suis étonné de devoir revenir régulièrement sur ce sujet, cela aurait été l'occasion d'une concertation comme je vous l'avais proposé et comme il a été dit dans le rôle de ce comité, de concertation entre les habitants et les services pour voir quel aménagement on pourrait faire.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Maire de Paris d'étudier la faisabilité d'un aménagement urbain sur le terrain situé devant la crèche Henri-Huchard en lien avec les habitants et représentants d'associations à l'origine de projets d'aménagement et je rajouterais, il serait utile de réunir ce fameux comité de concertation qui ne s'est réuni qu'une fois.

Eric LEJOINDRE : Quelques éléments de réponse. D'abord sur la forme, il n'a échappé à personne que nous avons vécu une période électorale assez dense et que l'ensemble des réunions de concertation ont été mises en parenthèse jusqu'à la rentrée, sauf sur les réunions de nature purement techniques.

Vous aurez constaté que ces dernières semaines, nous multiplions et en même temps, il n'est pas possible non plus de se démultiplier physiquement, mais nous multiplions sous une forme de

rattrapage toutes ces réunions que nous aurions souhaité pouvoir mener mais il nous aurait été reproché d'y faire autre chose que de parler de l'intérêt municipal, donc nous sommes en phase d'accélération. Mais l'absence de réunion de ce groupe spécifique n'a pas empêché la multiplication des rencontres avec les acteurs et les habitants de ce quartier.

J'en viens au fond de votre vœu, M. DURAND pourra peut-être en dire plus mais plusieurs projets sont déjà en cours de mise en œuvre dans ce secteur précis.

Je pense au rapprochement des deux squares Binet et Marcel-Sembat qui va permettre d'avancer sur le bien vivre sur le mail Binet, la création du jardin partagé de la rue Gérard-de-Nerval. Nous travaillons avec les amicales de locataires qui commencent à trouver des porteurs de projets, qui nous permettent d'envisager que nous puissions présenter de façon plus large un projet précis d'ici la fin de l'année. Ce n'était pas gagné parce que c'est difficile de faire naître la participation citoyenne sur ce type de projet, d'autant plus quand il s'agit de récupérer de l'espace qui est mal utilisé, sur lequel on n'est pas forcément attaché.

Ce travail fonctionne bien. Il reste des difficultés qui sont liées au fait de supprimer les places de stationnement pour justement y mettre cette occupation positive et trouver les alternatives aux personnes qui les utilisent. Mais là-dessus, nous allons pouvoir avancer d'ici la fin de l'année. On a inauguré il y a quelques mois maintenant le passage Miroir qui est dans ce secteur une avancée importante. Grâce aux travaux du T3, les abords du boulevard Ney sont énormément mobilisés.

Dans le cadre du budget participatif 2017, a été votée avec un budget d'autour de 500 000 €, ce qui n'est pas rien, la création d'une coulée verte entre les rues René-Binet et Francis-de-Croisset. Cette promenade est en train d'être travaillée. C'est un projet qui reprend des lignes importantes de celui qui avait été proposé au vote mais pas voté par les habitants en 2015. Je crois qu'à l'époque, c'était M. DURAND qui l'avait dit. Je ne souhaite pas que les groupes, enfin chacun fait ce qu'il veut mais je considère que les groupes au Conseil de Paris n'ont pas à reprendre sous forme de vœux des projets qui n'auraient pas été adoptés dans le cadre du budget participatif, chacun doit rester à sa place. Ces projets ont à avancer. C'est un projet qui va être long à mettre en œuvre parce qu'il a vocation à être co-construit avec les habitants, notamment avec ceux que les équipes de développement local avaient accompagné en 2015 et avec différentes marches exploratoires qui ont eu lieu sur ce lieu.

Là encore sur ce projet, une rencontre entre les différents porteurs de projet et les services techniques de la Ville, comme on le fait pour l'ensemble des projets votés au budget participatif, va être convoquée mais nous avons à mettre en œuvre beaucoup de projets qui ont été votés. Ces réunions mettent toujours du temps à naître parce qu'elles sont très nombreuses à devoir être créées.

On constate sur ces projets autour de la porte Montmartre, autour de mail Huchard, autour de la rue René-Binet, autour de la rue Gérard-de-Nerval que les périmètres dans lesquels on travaille évoluent assez rapidement ou plutôt les souhaits d'habitants sur les périmètres sur lesquels on travaille évoluent assez rapidement, aussi rapidement qu'évolue la géographie de la situation liée à l'occupation actuelle de l'espace public. Il faut qu'on soit capable d'avoir cette souplesse et d'évoluer à mesure que la situation évolue, avec toujours cet engagement et cet objectif qui est de rendre l'espace aux habitants et avant tout aux habitants et de faire en sorte qu'ils puissent y être les mieux possibles installés.

Ce travail a lieu. Je voulais redire aussi que ce qui nous manque sur le mail Huchard, ce n'est pas non seulement des études, il y en a eues mais il y a même eu des actions qui n'ont pas donné satisfaction, je rappelle l'installation du manège, on sait qu'il y avait eu des études et des travaux qui ont été faits

et que cette installation n'a pas donné satisfaction. Ce qui manque, ce n'est pas des études, ce sont des propositions des projets. On fait ce travail avec les habitants. Dès qu'on aura abouti dans ce travail de concertation, un projet crédible et utile, il sera mis en œuvre.

Voilà pourquoi je pense que votre vœu est sur le fond satisfait puisque la démarche que vous souhaitez que nous engagions, elle est engagée. Je vous propose de le retirer puisqu'on essaie en général de ne pas voter des vœux sur des sujets qu'on met déjà en œuvre. Voilà la proposition que je vous fais. Je sais que M. DURAND souhaitait dire un mot là-dessus.

Philippe DURAND : M. HONORE, ce n'est pas satisfaisant de mettre un barriérage devant une crèche, effectivement, il faut trouver des solutions mais il faut connaître aussi l'origine de cette difficulté. Dans ce que vous dites dans votre vœu, ce sont les vendeurs à la sauvette. La municipalité du 18^{ème}, sous l'impulsion des écologistes et d'autres, ont mis en place un carré des Biffins, mais on sait bien que le carré des Biffins ne peut pas absorber tous les vendeurs à la sauvette qui viennent sur la porte Montmartre. C'est pour cela que les écologistes ont toujours défendu d'autres lieux sur cette problématique. Je ne vais pas m'étendre là-dessus sur le sujet vu l'heure.

Sur le propre du mail Huchard, il faut voir pas que le Henri-Huchard parce qu'il faut voir tous les abords autour de Gérard-de-Nerval, mail Huchard, Arthur-Ranc. C'est là-dessus qu'on essaie de trouver une solution et de réfléchir pour un aménagement urbain. Mais il faut avoir conscience que tout aménagement urbain, si on ne règle pas le problème social et humain de la vente à la sauvette, ces gens ne vont pas disparaître. On peut avoir des effets de report, de déplacement, etc. Mais la problématique des vendeurs à la sauvette, il faut qu'elle soit vue au niveau Ile-de-France et régional.

Eric LEJOINDRE : S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, le vœu est-il maintenu ?

Christian HONORE : M. le Maire, le vœu est maintenu puisque vous n'avez pas répondu à ce que le vœu demande. C'est un aménagement de la rue Huchard devant la crèche. C'est un linéaire qui doit faire 100 m, vous avez répondu sur tout le reste, aux questions que je n'avais pas posées d'ailleurs mais le vœu porte typiquement sur un périmètre, un linéaire bien délimité, que faites-vous pour qu'on enlève cette barriérage devant la crèche, qu'on fasse un aménagement sur ce périmètre en s'inspirant des projets élaborés par les habitants ?

Deuxièmement, vous n'avez pas répondu, M. le Maire, sur la réunion du comité de concertation qui ne s'est réuni qu'une fois, votre point avait dit qu'il fallait le réunir à nouveau.

Eric LEJOINDRE : Je vous ai demandé si vous souhaitez maintenir le vœu, je ne vous ai pas proposé de réintervenir pour redire les mêmes choses. Je vais essayer d'éviter moi-même de me répéter mais peut-être que je n'ai pas été assez clair. J'ai dit que notre intention était de réunir ce groupe de travail mais de rappeler que depuis, nous en réunissons des groupes de travail quasiment quotidiennement, notamment sur ce sujet.

J'ai dit et il m'a semblé être assez clair mais peut-être ne l'ai-je pas été, que sur la question spécifique de Huchard, nous sommes aujourd'hui à la recherche non pas d'une intention ; l'intention de l'aménagement, on l'a eue et on l'a tous eue, depuis un certain temps mais du projet. C'est juste un tout petit peu plus compliqué mais nous partageons l'intention, cela fait des années qu'on la partage et j'ai même dit les différentes solutions que nous avons mises en œuvre et qui se sont révélées insatisfaisantes, si bien qu'elles existaient. Nous nous en sommes occupés et nous y sommes toujours engagés, je crois que c'est difficile d'être plus clair.

Le vœu est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.354 à la majorité soit 5 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI) et 24 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.355 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à l'attention de madame la maire de Paris et au préfet de police relatif à l'expérimentation de la Police de Sécurité du Quotidien dans le 18^e arrondissement.

Christian HONORE : Le président de la République a décidé de créer une police de la sécurité du quotidien sur les territoires prioritaires du point de vue de l'insécurité dans les quartiers des citoyens.

Le ministre de l'intérieur a lancé une grande concertation dont les xxx sont rendus le 20 décembre pour mettre en place l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien selon le principe d'une déconcentration de certaines décisions et une association xxx des maires. Selon le ministre de l'intérieur, la police de sécurité du quotidien vise à être complémentaire de la police municipale, malgré la création d'une ZSP Barbès, Château-Rouge, Goutte-d'Or, des problèmes de sécurité et de tranquillité publique n'ont pas trouvé de solution durable. Dans le 18^{ème} arrondissement et xxx quartiers souffrent de l'occupation illégale des places publiques, de la vente à la sauvette. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu une réponse adaptée et efficace.

Je rappelle qu'en première instance, la Maire de Paris et la préfecture ont été condamnées à 5 000 € d'amende pour double faute : insuffisance d'efficacité des différentes actions engagées par le Préfet de police ou la Maire de Paris xxx alors que cette dernière dispose, je cite, encore de grande latitude xxx des différents dispositifs de nettoyage, en particulier le soir afin d'assurer la propreté dans un secteur particulièrement fréquenté.

M. BOURNAZEL a proposé de créer à Paris une véritable police municipale, au-delà de la brigade de lutte contre les incivilités annoncée par la Ville de Paris. La création par le gouvernement d'une police de la sécurité du quotidien apparaît comme une mesure positive qui peut entraîner une amélioration à Paris, particulièrement dans le 18^{ème} arrondissement par une présence et des actions ciblées au plus proche du terrain.

La situation dans le 18^{ème} arrondissement justifie que celui-ci soit un arrondissement pilote de l'expérimentation de la police, de la sécurité et de la propreté xxx.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons à la Maire de Paris et au Préfet de police que la Ville de Paris se porte volontaire à l'expérimentation de la police de la sécurité du quotidien dans la capitale dans le cadre de la concertation menée par le ministère de l'intérieur et accompagne de manière étroite sa mise en œuvre en lieu avec les maires d'arrondissement. Enfin, que le 18^{ème} arrondissement soit un arrondissement pilote dans la mise en œuvre et le suivi de l'expérimentation de la police de la sécurité du quotidien. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Votre vœu propose que la Maire de Paris demande au Préfet que Paris soit un des territoires, et dans le 18^{ème}, de la police de sécurité du quotidien. Vous allez être satisfait puisque c'est donc pas la peine de demander à la Maire de Paris puisque le ministre de l'intérieur même a demandé la xxx d'ores et déjà les xxx arrondissements et les xxx pour entamer ce travail de déploiement qu'on souhaite mettre en œuvre, c'est-à-dire la police de sécurité du quotidien dont à

ce stade, xxx les contours ne sont pas totalement définis, même le concept est en cours de travail mais le 18^{ème} n'a pas à demander quoi que soit à xxx puisque la démarche a déjà été entreprise et des réunions autour du Préfet, de la Maire de Paris et des maires d'arrondissement et des xxx locaux ont déjà eu lieu.

Voilà pourquoi votre vœu a été satisfait. D'ailleurs, xxx passés directement au Préfet sont passés par le biais de la Maire de Paris, en considérant qu'on veut que des moyens supplémentaires soient alloués, on ne peut être que très favorable à la police du quotidien, sous une forme ou sous une autre et la même xxx saluer l'annonce. Je crois qu'elle reçut du Préfet de la création de 2 000 postes de police également sur la quinquennale. Cela fera 20 000 dans les xxx. Cela permettra de rattraper les dizaines de milliers de postes qui ont été perdus quand une autre majorité était aux responsabilités et on en souffre encore xxx.

Donc, sur la question de police du quotidien, on peut xxx votre vœu puisqu'il est d'ores et déjà, non seulement satisfait mais mis en œuvre et les réunions sont en train de se monter, l'initiative en revient à la préfecture de police et aussi au ministre de l'intérieur. Cette réunion des maires d'arrondissement avec le Préfet de police et le Commissaire d'arrondissement est aussi l'occasion pour moi d'interroger le Préfet sur les éléments de doctrine, ce n'est pas encore totalement impossible, notamment j'ai interrogé le Préfet sur le fait de savoir si cette police avait vocation ou pas à se substituer aux autres dispositifs que nous avons dans le 18^{ème}, je pense à la ZSP que vous avez évoquée et aux deux xxx qui pour nous sont des outils indispensables, la GMD Pajol et GMD lutte contre le proxénétisme et la prostitution. J'ai été rassuré par le Préfet sur le fait que ce dispositif n'est pas mis en cause dans la philosophie, notamment celui de la ZSP qui consiste à faire travailler l'ensemble des services de l'État ensemble au niveau, non pas de la police du quotidien, mais pour faire face à des comportements criminels embêtants. Donc, je suis rassuré sur ce coup-là. Vous me posez la question de savoir si du coup, qu'on ne répond pas à cette police de sécurité quotidienne, les effectifs supplémentaires xxx déployés, notamment dans le 18^{ème}, il est constaté avec joie xxx la promotion de xxx à Paris cette année. Préparé il y a quelques mois, était importante. Je souhaite effectivement que ce xxx continue à être affecté à Paris et dans le 18^{ème} un nombre conséquent des sortants d'école parce qu'il n'y aura pas de police de sécurité du quotidien à mon sens s'il n'y a pas de policiers supplémentaires dans le 18^{ème}; serait-il possible d'envisager quelques améliorations ou quelques mutualisations qui n'auraient pas encore été faites. Mais par principe, une police du quotidien, c'est une police d'être humain, couteuse en effectif. Je crois que cette expérimentation aura du sens si face à cette organisation se trouvent des hommes qu'il faut. Xxx.

Voilà pourquoi je vous propose que xxx est déjà mis en place en xxx retirer ce vœu et bien sûr, on fait à chaque fois des points réguliers sur la mise en œuvre, non pas par nous, xxx je n'y suis pour rien, c'est parce que le Préfet a lancé cette initiative. Donc, xxx en tout cas, nous y participons xxx d'ores et déjà.

Christian HONORE : Je ne retire pas ce vœu puisqu'il est clair xxx.

Eric LEJOINDRE : Il n'est pas adopté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.355 à la majorité soit 4 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI), 23 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PCF-FdG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.356 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à l'attention de madame la maire de Paris et au préfet de police relatif à la tranquillité publique dans le quartier Marx Dormoy.

Christian HONORE : xxx. Avec M. BOURNAZEL, nous demandons à la Maire de Paris et au Préfet de police le déploiement de moyens supplémentaires pour remédier à l'insécurité dans le quartier Marx-Dormoy.

L'expérimentation **priorité** de la police de la sécurité xxx dans le 18^{ème} et plus particulièrement dans le quartier Marx-Dormoy, la mise en œuvre d'une véritable police municipale de proximité à Paris en charge de la prévention des atteintes à l'ordre public et de l'occupation illégale des domaines publics et enfin l'organisation de réunions publiques xxx avec les habitants, le commissariat, xxx afin de suivre l'avancée de la situation. Le renforcement de la diversification du commerce de proximité dans ce quartier avec la mise en œuvre de contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Sarah PROUST : M. HONORE, pour éviter tout suspens, je dis d'ores et déjà que nous sommes défavorables à une police municipale et que ce vœu s'adresse peu à la Mairie du 18^{ème} xxx mais, ceci dit, comme vous xxx malgré l'heure xxx, j'aimerais quand même vous apporter des informations xxx.

D'abord sur le secteur, xxx, je vais d'abord vous signifier que M. le Maire a sollicité très récemment le Préfet par courrier pour demander des effectifs supplémentaires xxx sur ce secteur qui nécessite absolument ce travail-là. En conséquence, divers services de police sont en xxx de manière conjointe sur ce secteur, notamment les trois services engagés sont le groupe de soutien des quartiers, la bac tribuna| anti criminalité et la CSI, compagnie de sécurisation et d'intervention.

Pour information, en 2016, 31 interpellations ont été effectuées sur la cité Queneau. Concernant les autres sujets que vous évoquez qui est très juste, c'est que nous avons depuis maintenant un an un tribunal très sévère entre le GPIS et le commissariat du 18^{ème} arrondissement.

L'autre enjeu sur lequel nous travaillons, c'est l'anticipation des événements. On sait que dans certains endroits, certains moments sont plus chauds que d'autres moments et notamment le 14 Juillet en ce qui concerne xxx. Donc, cette année, nous y avons travaillé avec les clubs d'intervention avec la commissaire et le GPIS pour éviter les débordements et les xxx notamment dans ce quartier xxx du 14 Juillet. Ce qui nous a permis aussi d'avoir un travail plutôt xxx constructif entre les habitants et les clubs xxx différent travail absolument remarquable sur ce quartier.

L'autre élément xxx nécessite un changement d'initiative, c'est une action beaucoup plus efficace contre les scooters. Alors, je sais qu'on xxx évoqué puisque c'est un sujet dont je sais que nous partageons sa nécessité. Aujourd'hui, ce que nous dise la police, elle n'a pas d'arsenal législatif pour agir et je sais qu'un certain nombre de députés de deux ou trois partis différents xxx politique réfléchissent à ce sujet-là, mais je pense que surement en ce qui xxx réfléchir également.

Quant au dispositif de revitalisation artisanale et commerciale, je crois que Mme GABELOTAUD en parle régulièrement. Ceci dit, sachez que le faisceau nord-est qui concerne le 18^{ème} et le 19^{ème} comme le secteur Marx-Dormoy Évangile fait partie des secteurs concernés. Donc effectivement, le service évoqué xxx une nécessité a été une décision de xxx.

Pour les réunions commissaire, commissariat et habitants, on en fait au moins une par semaine même si xxx programme elle peut changer.

A nouveau, la semaine qui vient, xxx au cours de l'année pour le reste des éléments. Je tenais à partager avec vous, M. HONORE l'ensemble des buts et dire qu'il y a encore quelques sujets politiques sur lesquelles nous ne sommes pas tout à fait d'accord, qui pour nous, nous ne sommes pas des xxx. Le problème que vous visez est xxx. Je vous remercie.

Pascal JULIEN : Je suis très, très déçu parce que vous avez oublié dans vos interviews de xxx effectivement de vidéosurveillance. Il y a rien sur les cameras de surveillance. Franchement, un tel manquement à la tradition xxx fonctionner, je ne voterai même pas ce vœu.

Eric LEJOINDRE : xxx Mme PROUST a dit et nous avons explicité lors de la campagne pour les élections municipales, on essaie autant que faire se peut de xxx. Nous sommes la capitale de la France, donc nous ne sommes favorables à ce que xxx et comme toutes les autres villes de France xxx, que étant la capitale, que l'État dispose de ce pouvoir et encore une fois, cela ne nous empêche pas non seulement de développer l'incapacité à être en soutien de l'État pour lutter contre les incivilités xxx incivilités et être des partenaires de l'ensemble des xxx de sécurité.

Voilà pourquoi vous pourrez déposer ce vœu à chaque fois mais, en fait, xxx en tout cas, on essaie d'être un peu cohérent avec ce qu'on a dit. Si tout est xxx par l'État xxx peut-être que la question peut se poser mais en tout cas, à ce stade, ce n'est pas le cas.

Le vœu est rejeté mais par contre, la tranquillité publique dans le quartier Marx-Dormoy, on y tient absolument tous à cœur.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.356 à la majorité soit 4 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI), 23 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PCF-FdG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.358 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à l'attention de madame la maire de Paris relatif au Conseil parisien de la nuit

Christian HONORE : En décembre 2014 a été créé le conseil parisien de la nuit. Il avait l'ambition de réunir tous les acteurs des vies parisiennes, professionnels, habitants et associations.

La xxx précise les xxx fixés par la Ville, créer des commissions des équipes nocturnes xxx.

Dans le xxx, la Ville de Paris s'engage à xxx de protéger le sommeil et la tranquillité des riverains. En outre, des chartes locales de bons usages ont été signées afin de réduire les nuisances sonores xxx. La philosophie de cette politique c'est xxx le désir de ceux qui souhaitent faire la fête et la volonté également de ceux qui souhaitent vivre xxx chez eux. Faire la fête xxx.

Après trois ans, nous pensons que l'exécutif peut produire un bilan exhaustif du dispositif. C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Maire de Paris que la Maire de Paris dresse un bilan du conseil parisien de la nuit à l'occasion de xxx Paris permettant notamment d'identifier les améliorations xxx sa mise en place. Je vous remercie.

Mario GONZALEZ : Merci, M. HONORE, de déposer ce vœu, il est tard, il fait nuit, nous avons tous un peu sommeil et je vais donc être extrêmement bref en vous rapportant juste un élément très important, c'est que le conseil de la nuit est une instance certes qui émane de la Ville de Paris mais qui est très jalouse de son autonomie puisque xxx animé par un élu parisien et c'est composé

notamment d'élus référents xxx de chaque arrondissement, y siègent également la préfecture de police, des associations de riverains, des syndicats professionnels, des associations qui travaillent dans la médiation, dans la prévention, bref. Cette instance-là est extrêmement active, xxx siège notamment, fournit les bilans que je vous invite à consulter, vous avez le bilan de l'année 2015 et vous avez le bilan de l'année 2016 sur le site de la Ville de Paris et sur le site dédié au conseil de la nuit. Vous trouverez tous les éléments.

Je m'attarderais donc, excusez-moi, sur deux ou trois éléments qui concernent le 18^{ème} arrondissement à proprement parler. L'un des objectifs du conseil de la nuit étant effectivement, vous l'avez rappelé, la tranquillité publique et notamment les structures de médiation. A ce titre, nous avons mis en place une charte xxx le débat mais qui xxx sous l'inspiration du conseil de la nuit xxx.

Je citerais également parce que cela résulte également des concertations et des réunions, des échanges qu'il y a au sein du conseil de la nuit, l'arrêté préfectoral qui vient d'être passé récemment à la demande de la Mairie d'arrondissement, un arrêté préfectoral qui désormais interdit toute une série de rues, le transfert de licence 4 ce dont nous sommes très contents.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me les poser, là il est vraiment tard, la nuit tombe.

Eric LEJOINDRE : Absolument et notre Conseil s'achève. Remercier M. GONZALEZ et Mme PROUST de ce travail fin qui nous permet xxx dans lequel nous ne souhaitons des xxx supplémentaires. Je pense que là encore, nous allons être à la pointe et nous allons faire des xxx parce que d'autres arrondissements regardent avec attention ce que nous avons obtenu xxx de la préfecture. Nous allons bientôt xxx et je veux notamment M. GONZALEZ de proposer aux propriétaires un guide qui leur permettra d'obtenir les conseils pour vivre en bonne intelligence avec le commerce de xxx et s'il est difficile pour eux de vivre en bonne intelligence avec la xxx et parce que le commerçant par exemple, il n'est pas participatif, xxx pour qu'il puisse continuer xxx je pense que c'est un outil supplémentaire qui est attendu qui permettra de régler les situations xxx.

Vous voulez maintenir votre vœu ?

Christian HONORE : M. GONZALEZ est xxx sympathique, simplement vous m'avez répondu, cela répond aussi au xxx être déposé au Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : Alors, je vais le soumettre aux voix. Je vous suggère que cette même xxx vous incite à xxx vos collègues qui ont l'intention de déposer ce vœu au Conseil de Paris qu'ils obtiendront la même réponse, c'est-à-dire un lien xxx.

Il est rejeté. Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.358 à la majorité soit 4 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI), 23 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PCF-FdG/EELV)